

1 Cour pénale internationale  
2 Chambre de première instance I  
3 Situation en République de Côte d'Ivoire  
4 Affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* — n° ICC-02/11-01/15  
5 Juge Cuno Tarfusser, Président — Juge Olga Herrera Carbuccion — Juge Geoffrey  
6 Henderson  
7 Procès — Salle d'audience n° 1  
8 Lundi 8 mai 2017  
9 (*L'audience est ouverte en public à 10 h 32*)  
10 M. L'HUISSIER : [10:32:58] Veuillez vous lever.  
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.  
12 Veuillez vous asseoir.  
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)  
14 TÉMOIN : CIV-OTP-P-0459 (*sous serment*)  
15 (*Le témoin s'exprimera en français*)  
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:33:26] Bonjour. Et  
17 bonjour à vous, Monsieur le témoin.  
18 LE TÉMOIN : [10:33:38] Bonjour, Monsieur le juge.  
19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:33:42] Bonjour, donc.  
20 Donc, nous allons reprendre le fil des questions qui vous sont posées par le  
21 Procureur. Et pour ne pas perdre de temps, je donne immédiatement la parole au  
22 Bureau du Procureur.  
23 Madame Chubin, c'est à vous.  
24 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [10:34:06] Merci, Monsieur le Président. Et bonjour.  
25 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)  
26 PAR M<sup>me</sup> CHUBIN : [10:34:17]  
27 Q. [10:34:17] Bonjour, Monsieur le témoin.  
28 R. [10:34:19] Bonjour, Madame.

1 Q. [10:34:23] Alors, je vais revenir sur quelques sujets qu'on a discutés vendredi  
2 dernier, et je vais commencer par vous poser une question sur Doukouré. Vous nous  
3 avez dit la semaine dernière, et c'est au *transcript*, page 84, ligne 7, que le quartier  
4 Doukouré, c'est un centre où il y a beaucoup de magasins. En 2011, en 2010-2011, à  
5 qui appartenaient les magasins à Doukouré ?

6 R. [10:34:57] Les magasins appartenaient à des Ivoiriens et à des ressortissants de la  
7 sous-région.

8 Q. [10:35:08] Quelles nationalités, par exemple ?

9 R. [10:35:12] Bon, des Nigériens, des ressortissants du Niger, des Nigérians, des  
10 ressortissants du Nigeria, des... des Maliens, des Burkinabés, en tout cas, toute la  
11 sous-région, des Guinéens même, aussi, et puis des Ivoiriens.

12 Q. [10:35:41] Et les Ivoiriens qui avaient des magasins à Doukouré, étaient-ils d'une  
13 ethnicité particulière ?

14 R. [10:35:52] Oui, en grande majorité, des Nordistes, des ressortissants du Nord de la  
15 Côte d'Ivoire.

16 Q. [10:36:01] Alors, je vais retourner maintenant sur le sujet... Je vais retourner  
17 maintenant sur le sujet de la mort d'Ahmed Niakaté, le 25 février 2011. Est-ce  
18 qu'Ahmed Niakaté... Avait-il un autre nom ou un surnom que vous connaissiez ?

19 R. [10:36:32] S'il avait un autre surnom... Moi, ça, je ne sais pas. Mais nous, on  
20 l'appelait « Ahmed », on l'appelait « Ahmed ». S'il avait un autre surnom, ça, je sais  
21 pas.

22 Q. [10:36:53] Alors, vous nous avez décrit la scène de poursuite et de lynchage que  
23 vous avez vous-même observée du grin. Et vous avez précisé, à la page 96, ligne 1,  
24 que vous avez observé cette scène du moment que vous avez entendu la meute le  
25 poursuivre en criant « un assaillant ». À ce moment-là, le réparateur de portable, il  
26 était où ?

27 R. [10:37:30] Le réparateur de portable était à côté de son... il avait son atelier, il était  
28 juste à côté de son atelier.

1 Q. [10:37:48] Et qu'est-ce qu'il... Et qu'est-ce qu'il faisait à ce moment-là ?

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:37:53] Puis-je vous  
3 demander à toutes et à tous de parler plus lentement, de ne pas parler tant que  
4 l'autre orateur n'a pas fini de terminer, donc pas de superposition ?

5 Et j'aimerais demander au témoin de répéter le lieu qu'il a mentionné parce que cela  
6 n'a pas été compris par les interprètes.

7 R. [10:38:21] Donc, je disais que le réparateur du portable, il était juste à côté de de  
8 son atelier. Il était juste à côté de son atelier.

9 M<sup>me</sup> CHUBIN : [10:38:38]

10 Q. [10:38:39] Et à ce moment-là, quand vous avez entendu les cris et que vous êtes  
11 allé voir ce qui se passait, qu'est-ce qu'il faisait, le réparateur ?

12 R. [10:38:50] En ce moment-là, il observait les manifestants de l'autre côté de la rue, il  
13 les observait aussi, parce que c'était un... je ne sais pas, c'était... c'était un grand  
14 cafouillage, il y avait beaucoup d'ambiance dans les environs, donc chacun regardait  
15 un peu. Voilà.

16 Q. [10:39:15] Et savez-vous si Ahmed le connaissait ?

17 R. [10:39:20] Oui. Ahmed le connaissait. Ahmed le connaissait. Et je sais aussi qu'il  
18 connaissait Ahmed. Pourquoi ? Parce que, comme je l'ai dit, c'est un réparateur de  
19 portables. Et en même temps, il fait... il faisait ce qu'on appelle ici les cabines  
20 téléphoniques, les appels payants. Donc, souvent, on avait... on avait, comment on  
21 appelle... besoin de ses services. Et souvent, Ahmed allait là-bas pour appeler.

22 Q. [10:39:58] Alors, vendredi, vous nous avez aussi expliqué qu'à un moment un  
23 monsieur est arrivé. Et à la page 92, ligne 19 à ligne 28, vous avez décrit qu'il était en  
24 tenue bleu militaire, bleu marine, et qu'il avait une arme.

25 Est-ce que vous pouvez préciser le type d'arme qu'il avait ?

26 R. [10:40:36] Oui, il avait une... une arme de... les kalachnikovs, là, c'est ce qu'il  
27 avait. C'est ce qu'il avait.

28 Q. [10:40:48] Et qu'a-t-il fait après avoir tiré sur Ahmed Niakaté ?

1 R. [10:40:57] Lorsqu'il a fini de tirer, lui, il s'est retiré. Il s'est retiré. C'est comme s'il  
2 était venu accomplir une mission pour partir. Parce que, quand lui, il est arrivé, les  
3 gens se sont un peu écartés. Ils ont, de plus belle, dit que « c'est un assaillant, c'est  
4 un assaillant ». Et bon, lui, il a tiré, et puis, il s'est retiré. Et les gens ont continué de  
5 le taper, le battre, au sol, hein, mais lui s'est retiré.

6 Q. [10:41:31] Et saviez-vous pourquoi Ahmed était ciblé, pourquoi ils l'appelaient un  
7 « assaillant » ?

8 R. [10:41:40] Je me dis que c'est parce qu'il fréquentait notre grin, c'est ce que je peux  
9 dire, c'est parce qu'il fréquentait notre grin qu'il a été ciblé. Parce que nous tous qui  
10 étions au grin, nous étions ciblés, moi particulièrement — moi particulièrement —,  
11 parce qu'on était considérés comme des *persona non grata*, voilà. Parce qu'il  
12 fréquentait le grin, donc il était du mauvais côté. Il était du mauvais côté. Il  
13 collaborait avec nous. Et tous ceux du grin, même, étaient menacés, hein, tous ceux  
14 qui étaient au grin étaient menacés. C'est après qu'on a su tout ça, parce qu'au fur et  
15 à mesure que les jours passaient, on... on recueillait des informations...  
16 informations.

17 Q. [10:42:38] Et pourquoi est-ce que tous ceux qui étaient à votre grin étaient  
18 menacés ?

19 R. [10:42:45] Ils étaient menacés parce que, d'abord, la majorité, c'étaient des  
20 militants du RDR et, par extension, des militants du RHDP, parce qu'il y a des... il y  
21 avait une alliance qui avait été tissée entre le PDCI et le RDR en son temps. Donc, la  
22 majorité des gens qui fréquentaient notre grin, c'étaient les militants du RDR, des  
23 jeunes Nordistes, la grande majorité. Et moi, j'étais un responsable local, comme je  
24 vous l'ai dit, et on travaillait contre eux, sur le terrain, dans notre zone. Et ça, ça ne  
25 leur plaisait pas. Donc, nous n'étions pas du tout, du tout en odeur de sainteté dans  
26 leur camp.

27 Q. [10:43:48] Et vous étiez menacés par qui ?

28 R. [10:43:53] Bon, euh, je peux dire qu'on était menacés par les partisans... les

1 pro-Gbagbo — les pro-Gbagbo —, parce que les jeunes patriotes, c'est des... c'est des  
2 pro-Gbagbo — c'est des pro-Gbagbo. Les gens du... du parlement, c'est des  
3 pro-Gbagbo. C'est tous ces gens-là qui venaient nous espionner, qui avaient des  
4 informations aussi par rapport à nos voisins, notre entourage, sur nous, et voilà. Bon,  
5 pour... pour cela, comment j'ai su, moi, que j'étais menacé : c'est quelqu'un de leur  
6 camp, c'est quelqu'un de leur camp qui me connaissait qui a appelé Soro, qui est un  
7 ami à moi, hein, pour lui dire que le jour où on a tué Ahmed, que moi j'étais très  
8 recherché, et que certains même ont cru que c'était moi qu'on avait tué, parce que  
9 physiquement, j'ai pratiquement la même morphologie qu'Ahmed, mais lui, il est un  
10 peu plus fort que moi. On a pratiquement la même taille, 1 m 80... moi j'ai 1 m 80.  
11 Bon, lui, je ne sais pas, mais on a à peu près la même taille, mais il était plus  
12 corpulent que moi.

13 Et il a appelé, après qu'Ahmed soit tué, quand nous nous sommes retirés. La nuit,  
14 Soro m'a appelé pour dire : « Voilà l'information que je viens de recevoir. Voilà  
15 l'information que je viens de recevoir. » C'est quelqu'un de leur camp qui l'a appelé  
16 pour dire... de me prévenir d'être très prudent et qu'on cherchait à... à me tuer.

17 Q. [10:46:02] Soro, vous a-t-il dit qui l'avait appelé, la personne de leur camp, qui  
18 c'était ?

19 R. [10:46:10] Oui. C'était un jeune... un leader de la FESCI ; un leader de la FESCI,  
20 dans notre secteur. Bon, je ne connais... je ne connais pas son nom à l'état civil, je ne  
21 connais pas son nom à l'état civil, mais on l'appelait « le Blanc ». On l'appelait « le  
22 Blanc », il était un leader de la FESCI dans notre zone. Et il fréquentait Soro, parce  
23 que Soro, c'est ce qu'on appelle chez nous... bon, c'est un voyant, c'est quelqu'un qui  
24 consulte les gens. Donc, de temps en temps, le Blanc avait besoin de ses services.  
25 Voilà. Chez nous, on appelle ça les marabouts.

26 Donc, le Blanc avait de temps en temps besoin de ses services, donc c'est comme ça  
27 qu'ils se sont liés d'amitié. Moi, je le connaissais parce qu'il venait voir Soro. Et à un  
28 certain moment, il a voulu collaborer avec nous, il m'a demandé de l'introduire

1 auprès de nos commissaires politiques. Et bon, moi, j'ai trouvé cela suspect, parce  
2 qu'il est de la FESCI, on n'était pas très d'accord avec la FESCI. Donc, je me suis dit  
3 que ça devait être une stratégie pour nous espionner, donc j'ai pas accédé à sa  
4 demande. Mais on se connaissait, on se saluait et... mais jusqu'à présent, on se salue,  
5 c'est comme ça. Donc, c'est lui qui a appelé pour dire à Soro : « Attention, préviens  
6 ton frère, Fadiga, parce qu'il est très, très recherché, certains, même, ont cru que c'est  
7 lui qu'on avait tué. » Voilà.

8 Q. [10:48:07] Quand est-ce que Soro vous a donné cette information ?

9 R. [10:48:12] C'est la nuit du 25 février, c'est-à-dire après les événements, que... moi,  
10 je suis rentré. J'habite un peu plus loin, je suis rentré chez moi. Et quand Soro a eu  
11 l'information, il m'a appelé sur mon portable et il me l'a dit, il m'a dit : « Fais très  
12 attention, prends soin de toi, parce que voilà l'information que le Blanc vient de me  
13 donner. »

14 Q. [10:48:41] Et comment vous saviez que le Blanc était un leader de la FESCI ?

15 R. [10:48:49] Mais ça, c'était... c'était connu de tout le monde dans le quartier. Bon,  
16 des membres de la FESCI venaient chez lui. Lui-même, il était étudiant à ce  
17 moment-là, c'était un membre de la FESCI, c'était un leader de la FESCI. Il portait  
18 leur t-shirt. Quand ils allaient chez lui... bon, souvent, ils faisaient des... comment  
19 dire ça ? Des footings où ils portent les tricots de la FESCI, FESCI-COS, machin, pour  
20 marquer des... FESCI-COS. Bon, vous savez, moi, je... on sait, on sait que c'est un  
21 leader de la FESCI.

22 Q. [10:49:28] Vous avez dit qu'à un moment, il a essayé de collaborer avec vous. Quel  
23 genre de collaboration ?

24 R. [10:49:39] Il a voulu collaborer avec nous sur le plan politique, genre il adhérerait à  
25 notre parti, il allait travailler avec nous pour les élections et tout ce qui est politique.  
26 C'est comme ça qu'il voulait travailler avec nous, c'est-à-dire s'impliquer dans les  
27 affaires du RDR.

28 Q. [10:50:04] Et à part être de la même taille, est-ce que vous avez des informations

1 sur... sur pourquoi est-ce que vous aviez été ciblé... vous auriez été ciblé au lieu de  
2 M. Niakaté ?

3 R. [10:50:31] Je vous ai dit, je suis responsable local du RDR. Et dans ce sens-là, je  
4 suis très actif sur le terrain, dans ma zone. Et la petite histoire, ils disaient que... c'est  
5 ce qu'ils disaient, que j'étais l'intellectuel du... du grin. En fait, quand ils envoyaient  
6 des fausses informations, quand ils essayaient de déstabiliser nos militants, j'étais  
7 toujours là pour leur remonter le moral et démentir, hein, ce qu'ils véhiculaient  
8 comme mensonges. Voilà. Ça, je le faisais, et tout ça, ça ne me plaisait pas. Ça ne me  
9 plaisait pas. Donc, on me le disait.

10 Peut-être que c'est moi qui ne le prenais pas très, très au sérieux, je me disais que  
11 c'étaient des méthodes d'intimidation, c'est tout. Sinon, quand j'arpentais les couloirs  
12 du quartier, on me le disait : « Voilà, on va les tuer, ceux-là, les Mossis. » C'est  
13 comme ça qu'on nous appelait, « Mossi », « assaillants », « rustres »... et que sais-je  
14 encore ? C'étaient des noms comme ça qu'on nous attribuait.

15 Donc, quand je passais dans les couloirs, dans les labyrinthes du quartier, on me  
16 reconnaissait. On ne me le disait pas directement, mais ça s'adressait à moi, je ne suis  
17 pas... je ne suis pas quand même idiot. Donc, on disait : « Ceux-là, on va les tuer, ils  
18 vont voir ici... » Donc, on disait ça, mais moi, je ne prenais pas ça au sérieux. Je me  
19 disais qu'on voulait un peu m'intimider pour casser mon ardeur à la tâche que je  
20 menais.

21 Q. [10:52:13] Et est-ce que ça aurait été facile de vous confondre, vous et Ahmed  
22 Niakaté ?

23 R. [10:52:23] C'est possible, parce que je suis de teint noir, il est aussi de teint noir, on  
24 a à peu près la même taille, et on porte le même nom aussi, hein. Moi aussi, Fadiga  
25 Mamadou... chez nous, le prénom musulman « Mamadou », c'est un dérivé du  
26 nom... du prénom « Ahmed » : Mohamed, Ahmed, Mamadou, Mahamoud. Tout ça,  
27 chez nous, les musulmans, c'est le même nom, c'est le même prénom. C'est le même  
28 prénom.

1 Donc, il s'appelait Ahmed ; moi aussi, je m'appelais Ahmed. Là, certains m'appellent  
2 Ahmed, on m'appelle Mamadou comme Ahmed. C'est le même prénom, chez nous,  
3 les musulmans. C'est la même chose. Donc, voilà, on avait la même corpulence, le  
4 même nom, le même teint... pardon, la même taille, pas la même corpulence, parce  
5 que lui, il était un peu plus fort que moi. Voilà.

6 Q. [10:53:28] Alors, vous nous avez aussi parlé, vous nous avez aussi parlé d'un  
7 Tetchi Claude...

8 R. [10:53:43] Oui.

9 Q. [10:53:44] ... la semaine dernière ?

10 R. [10:53:46] Oui.

11 Q. [10:53:47] Comment est-ce que vous le connaissiez ?

12 R. [10:53:53] Je vous ai dit : nous sommes dans le quartier, nous vivons ensemble  
13 depuis... c'est de génération en génération, nous nous connaissons. Nous nous  
14 connaissons parce que nous habitons le quartier ; depuis très longtemps, nous  
15 sommes ensemble. Nous sommes des amis, on se connaît.

16 C'est la politique qui est venue vraiment créer ce désordre-là. Je sais pas... je sais pas  
17 comment ça a pu arriver, mais c'est... c'est des amis. On se connaît, on a joué au  
18 ballon ensemble, on a fait beaucoup de choses ensemble. Ça fait plus  
19 de 20 ans, 30 ans pour certains, qu'on vit dans le quartier ensemble. Donc, on se  
20 connaît, c'est des amis d'enfance, on se connaît très bien.

21 Q. [10:54:40] Et est-ce qu'il avait un rôle particulier pendant la crise postélectorale ?

22 R. [10:54:48] Bon, Claude, je ne lui connaissais pas un rôle particulier, sauf qu'il était  
23 pro-Gbagbo. Ça, je le sais. Son parti, c'était le FPI. Ça, je le sais. Mais est-ce qu'il avait  
24 un rôle particulier au sein de son parti ? Ça, je ne sais pas, je ne sais pas. Mais il était  
25 un pro-Gbagbo, ça, je le savais. Ça, je le savais.

26 Q. [10:55:17] Et vous nous avez dit qu'Adama Soumahoro vous a dit que c'est lui qui  
27 a reconnu Ahmed, ce jour-là ?

28 R. [10:55:28] Mm-hm.



1 Q. [10:55:29] Savez-vous pourquoi il en voulait à Ahmed ?

2 R. [10:55:36] Bon, je ne peux pas... je ne peux pas dire s'il en voulait particulièrement  
3 à Ahmed ou pas. Ça, je ne peux pas... je ne sais pas. Je rapporte ce que le compagnon  
4 d'Ahmed, au moment des faits, m'a rapporté. C'est ce que je dis.

5 C'est... ils étaient deux à partir, nous, on ne les a pas vus partir, et c'est quand on a  
6 attrapé Ahmed qu'on a su. Donc, qu'est-ce qui s'est passé entre le départ et la  
7 poursuite d'Ahmed ? Je pouvais pas savoir. Mais je vous ai dit, je suis responsable de  
8 base. Alors, quand il y a des choses comme ça, j'essaie d'avoir les informations pour  
9 ma hiérarchie. Voilà. Donc, quand ça s'est calmé, nous nous sommes retrouvés chez  
10 mon ami Soro, et c'est là que je lui ai demandé : « Mais comment est-ce que ça a pu  
11 arriver ? »

12 Et il a raconté qu'ils allaient et que c'est Tetchi qui... c'est Claude qui... qui a attiré  
13 l'attention des gens vers eux et que, lui, il a eu la vie sauve parce que Ahmed a fui.  
14 Parce que je pense que si Ahmed n'avait pas fui, peut-être que c'est les deux qu'on  
15 aurait tués, peut-être. Voilà. Parce qu'Ahmed a fui, donc tout le monde a porté son  
16 attention sur Ahmed, lui, il a pu s'éclipser. C'est lui qui est venu pour raconter.

17 Q. [10:57:35] Est-ce que vous pouvez nous donner l'autre nom de Soro, votre ami ?

18 R. [10:57:41] Soro Souleymane. Le nom complet, c'est Soro Souleymane.

19 Q. [10:57:55] Vous souvenez-vous avoir donné une déclaration aux enquêteurs du  
20 Bureau du Procureur, en juin 2014, et qu'avec cette déclaration, vous avez fait deux  
21 croquis ?

22 R. [10:58:12] Oui. Oui, ils m'ont demandé de faire un schéma de l'endroit où les faits  
23 se sont passés. J'ai fait... j'ai fait ce schéma.

24 Q. [10:58:27] D'accord. Alors, je vais vous montrer le... je vais vous montrer le  
25 premier de ces deux schémas et je vais vous poser quelques questions dessus.

26 R. [10:58:34] Oui.

27 Q. [10:58:38] Je vais passer en anglais, une seconde.

28 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [10:58:41] Il s'agit de l'annexe 1 de sa déclaration,

1 CIV-OTP-0058-0611, no 2 de notre liste de documents. Document confidentiel.

2 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [10:59:14] Je ne vois vraiment pas pourquoi ce  
3 document doit être confidentiel. Quelles en sont les raisons ?

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:59:23] J'allais justement  
5 poser la même question. Pourquoi s'agit-il d'un document confidentiel ?

6 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [10:59:29] Nous pouvons tout à fait modifier son  
7 statut pour qu'il devienne public.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:59:35] Bien.

9 M. LE GREFFIER (en vidéoconférence) (interprétation) : [10:59:37] Monsieur le  
10 Président, la version imprimée du document vient d'être montrée au témoin.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:59:44] Je vous remercie.

12 M<sup>me</sup> CHUBIN : [10:59:47]

13 Q. [10:59:48] Monsieur le témoin, reconnaissez-vous ce croquis ?

14 R. [10:59:52] Oui, je le reconnais.

15 Q. [10:59:55] Est-ce bien le croquis que vous... vous avez dessiné pendant votre  
16 entretien ?

17 R. [11:00:02] Oui, c'est bien ça.

18 Q. [11:00:04] Alors...

19 R. [11:00:05] C'est bien ça, c'est bien le croquis.

20 Q. [11:00:10] Alors, je vais vous demander de regarder la légende que vous avez  
21 « fait » en haut à droite.

22 R. [11:00:17] Oui.

23 Q. [11:00:18] Et de confirmer les quatre éléments sur la légende.

24 R. [11:00:22] Oui. « A », c'est le grin, oui, « B », oui, c'est le lieu où on a tué Ahmed,  
25 oui, « C », c'est le parlement, oui. Le point, c'est le lieu où Ahmed a été brûlé. Je  
26 confirme.

27 Q. [11:00:45] Et je vois des flèches rouges et des flèches noires. Pouvez-vous nous  
28 expliquer ?

1 R. [11:00:54] Les flèches rouges, c'est pour montrer le chemin quand Ahmed et  
2 Adama partaient, voilà, quand Ahmed et Adama partaient. Et les flèches bleues,  
3 c'est le demi-tour qu'A Ahmed a effectué quand il a été poursuivi.

4 Q. [11:01:21] Et en haut, au milieu de la page, je vois « 16<sup>e</sup> arrondissement ».

5 R. [11:01:25] Oui, 16<sup>e</sup> arrondissement, c'est le commissariat du 16<sup>e</sup> arrondissement de  
6 Yopougon.

7 Q. [11:01:33] D'accord. Merci, Monsieur le témoin, et j'en ai fini avec cette annexe.

8 Vous nous avez dit la semaine dernière que, après avoir quitté le grin, vous êtes allé  
9 chez Soro.

10 R. [11:01:55] Oui, c'est ça. Quand nous avons quitté le grin, quand ils ont fini de tuer  
11 Ahmed, bon, nous étions abattus, nous nous sommes retirés chez Soro. C'était celui  
12 qui était le plus proche de... de nous.

13 Q. [11:02:14] Et combien de temps êtes-vous resté là-bas ?

14 R. [11:02:20] Peut-être, pour moi, peut-être une heure, une heure de temps,  
15 une heure, une heure de temps, comme ça, voilà. Parce que nous nous sommes...  
16 nous n'avons pas quitté les lieux tous ensemble, voilà, chacun est parti à son rythme,  
17 parce que, bon, on était abattus. On s'est réfugiés là-bas. Et on pensait, on  
18 s'interrogeait, on se posait des questions. C'est justement en ce moment-là  
19 qu'Adama Soumahoro a raconté ce qui s'était passé entre leur départ et la poursuite  
20 de... d'A Ahmed. C'est chez Soro, chez Soro même, que je lui ai demandé : « Mais  
21 comment ça s'est passé ? » Et il a raconté, il a raconté, il m'a dit.

22 Q. [11:03:22] Et après être allé chez Soro, qu'avez-vous fait ?

23 R. [11:03:27] De chez Soro, moi, je suis rentré chez moi. Je suis rentré chez moi. Je  
24 suis pas allé quelque part, je suis rentré chez moi, parce que j'étais encore sous le  
25 choc, donc je me suis retiré un moment chez moi, à la maison.

26 Q. [11:03:51] Et qu'avez-vous fait le reste de la journée ?

27 R. [11:03:57] Bon, je suis resté un peu chez moi, le temps de récupérer. Et après, je  
28 suis ressorti, parce que Blé Goudé venait de finir sa réunion au Baron et à la

1 place CP1. Donc, j'étais informé qu'ils... ils venaient vers mon quartier, ils étaient en  
2 train de faire une procession pour venir vers mon quartier. Et bon, en ce moment-là,  
3 je suis ressorti et je suis venu rester un peu. Vous connaissez pas le quartier... Ben, je  
4 suis venu chez un ami photographe où je me suis assis un instant, en attendant  
5 qu'il... qu'il arrive vers le quartier.

6 Q. [11:04:50] Alors, vous avez dit que vous avez été informé...

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:04:55] Est-ce que le  
8 témoin pourrait se rapprocher du microphone, parce que la qualité du son n'est pas  
9 très bonne ? Peut-être qu'il pourrait ainsi l'améliorer, en se rapprochant du  
10 téléphone... du microphone — pardon. Merci beaucoup.

11 Allez-y.

12 M<sup>me</sup> CHUBIN : [11:05:25]

13 Q. [11:05:25] Alors, qui vous a informé que Blé Goudé venait dans votre quartier ?

14 R. [11:05:31] Bon, déjà, depuis la veille, on savait qu'il devait tenir une réunion de  
15 son mouvement au... au Baron, au bar Baron. On savait ça déjà. Depuis la veille, on  
16 savait qu'il devait tenir une réunion là-bas. Et on avait des amis dans... dans la zone  
17 où il tenait la réunion. On avait des... des amis là-bas qui nous ont informés  
18 qu'après la réunion, il a tenu un meeting à l'espace CP1, et après l'espace CP1, qu'ils  
19 étaient en train de faire une procession et que la direction... ils se dirigeaient vers  
20 notre quartier, vers le Terminus 40. Et aussi, dans le quartier même, les jeunes en  
21 parlaient, les jeunes patriotes, ils en parlaient. Ils étaient un peu au courant du  
22 programme, donc ils en parlaient. J'ai su qu'ils passeraient par là. C'est comme ça  
23 que j'ai... j'ai... j'ai eu l'information.

24 Q. [11:06:44] Alors, vous avez eu cette information et vous êtes allé chez votre ami  
25 photographe. Et ensuite, qu'avez-vous fait ?

26 R. [11:06:54] Bon, je suis resté là en attendant que le cortège arrive. Parce que je  
27 voulais un peu savoir de quoi il s'agissait. Voilà. Est-ce que... Je voulais savoir,  
28 j'étais curieux de savoir, curieux de savoir. Ça aussi, c'est... c'est un peu mon rôle,

1 pour aller un peu chercher l'information. Parce que, peut-être, après, tu vas rendre  
2 compte, on va dire : « Est-ce que... Bon, Blé Goudé est passé, vers chez toi, comment  
3 ça s'est passé ? » Bon, il faut aller vers l'information. Il faut aller vers l'information  
4 pour pouvoir mieux appréhender les choses. Voilà, c'était... c'était mon objectif, ça.

5 Q. [11:07:42] Et qu'est-ce que vous avez appris ?

6 R. [11:07:48] Alors, donc, quand il est arrivé au niveau du carrefour de la pharmacie  
7 Kouté — c'est une pharmacie du quartier, voilà —, arrivé à ce niveau-là, il a marqué  
8 une... une pause, une escale, je peux dire. Ils ont... Ils ont quadrillé le carrefour. Et il  
9 est sorti par le toit de la voiture pour galvaniser ses partisans qui étaient sortis quand  
10 même nombreux, voilà, pour les... les galvaniser, leur donner un message.

11 Q. [11:08:45] Et à ce moment-là, vous étiez où, vous, précisément ?

12 R. [11:08:50] Bon, comme je vous l'ai dit, je suis un peu connu dans le quartier, donc  
13 il fallait pas que je me fasse trop voir. Donc, j'ai pris un chemin détourné, c'est-à-dire  
14 de chez mon ami le photographe, il y a... il y a toute une... bon, tout un... tout un  
15 espace occupé par les maquis, tout un espace... Il y avait deux voies, en fait, pour  
16 pouvoir aller à la... vers le lieu de la manifestation, mais j'ai pris le chemin détourné  
17 par les maquis. Il y a des maquis, voilà. C'étaient des... des petits chemins. J'ai pas  
18 pris la grande voie. C'étaient des petits chemins que j'ai emprunté pour aller sortir  
19 vers le côté du restaurant OBV (*phon.*). C'est un restaurant et maquis qui existe  
20 encore — qui existe encore. Voilà. Je suis allé sortir de ce côté-là pour ne pas que, en  
21 étant sur l'autre plan droit, là, là, je suis facilement repérable. Là, c'est  
22 pratiquement... c'est en plein dans mon quartier. Donc, je suis sorti un peu pour  
23 aller du côté un peu opposé. C'est de là-bas que j'ai... j'ai... j'ai suivi.

24 Q. [11:10:24] Et vous avez dit que Blé Goudé est sorti par le toit de la voiture ?

25 R. [11:10:30] Oui.

26 Q. [11:10:31] Et il a donné un message pour galvaniser ?

27 R. [11:10:36] Oui.

28 Q. [11:10:37] Vous souvenez-vous de ce qu'il a dit ?

1 R. [11:10:39] Bon, les paroles exactes, je ne peux pas les citer exactement, mais ce qui  
2 ressortait, c'est qu'il demandait aux jeunes de se tenir prêts pour défendre la  
3 Constitution, pour défendre la République, les institutions de la République. Il leur  
4 demandait est-ce qu'ils étaient prêts, est-ce qu'ils étaient prêts pour faire ce travail,  
5 est-ce qu'ils étaient prêts, voilà, ce genre de message, il fallait pas laisser la  
6 République entre les mains d'aventuriers, des choses comme ça, s'ils étaient prêts  
7 pour défendre le pays, libérer la Côte d'Ivoire. Voilà, c'est ce genre de message.

8 Q. [11:11:26] Et il y avait combien de personnes qui l'écoutaient, ce jour-là ?

9 R. [11:11:29] Ben, il y avait beaucoup de personnes. D'abord, il est venu avec des  
10 gens, il y avait des gens qui le... qui le suivaient au pas de course, des gens qui le  
11 suivaient au pas de course, et puis, peut-être, les autres quartiers qu'il avait  
12 traversés, c'était... c'était une procession. C'était une procession, il y avait des gens.  
13 Il est venu avec des gens. Et puis, bon, ceux... les riverains qui étaient là, de mon  
14 quartier, eux aussi, ils étaient là. Donc, il y avait quand même du beau monde, du  
15 beau monde.

16 Q. [11:12:04] Et les gens, comment ont-ils réagi à son message ?

17 R. [11:12:11] Ben, ils étaient enthousiasmés, ça leur plaisait, ils étaient contents :  
18 « Oui, on n'est pas des (*inaudible*) », et tout. C'était... Ils approuvaient ce qu'il disait.  
19 Ils approuvaient ce qu'il disait.

20 Q. [11:12:26] Et la procession, il y avait combien de voitures dans cette procession ?

21 R. [11:12:32] Le nombre de voitures... Bon, je me souviens au moins de trois voitures,  
22 hein. Je me souviens au moins de trois voitures. Il y a la voiture dans laquelle  
23 lui-même il était. C'était une voiture 4x4. Les vitres étaient fumées. On ne voyait pas  
24 à l'intérieur. Et il y avait une... « une » pick-up, ce qu'on appelle chez nous des  
25 bâchées, pick-up. À l'arrière, il y a des gens... C'étaient certainement ses gardes du  
26 corps, hein, parce qu'ils étaient encagoulés et ils avaient des armes, des  
27 kalachnikovs. C'était peut-être sa garde. Il y en avait aussi à pied qui avaient aussi  
28 des kalachnikovs. Voilà. Il y en a qui étaient encagoulés, il y en a qui étaient à visage

1 découvert. Et devant... devant la 4×4 de Blé Goudé, il y avait, je pense, aussi, une  
2 autre 4×4 ou bien une bâchée, je sais plus, mais il y avait un véhicule encore devant,  
3 donc je me souviens au moins de trois véhicules.

4 Q. [11:13:46] Et ces gens armés qui l'accompagnaient, il y en avait combien ?

5 R. [11:13:51] Ils étaient nombreux. J'ai pas compté. J'ai pas compté, mais ils étaient  
6 nombreux. Ils étaient nombreux. Peut-être... Je peux pas donner de chiffre, mais ils  
7 étaient nombreux. Il y en avait à pied, il y en avait dans « la » pick-up dont je parle, il  
8 y en avait dans « la » pick-up, et il y en avait à pied, qui encadraient un peu ce  
9 cortège-là.

10 Q. [11:14:19] Et Blé Goudé, est-ce qu'il est descendu de la voiture ou non ?

11 R. [11:14:25] Non, je ne l'ai pas vu descendre. À ce moment-là, je ne l'ai pas vu  
12 descendre. S'il est descendu ailleurs, ça, je sais pas, mais à ce moment-là, je l'ai pas  
13 vu descendre.

14 Q. [11:14:40] Et... et quand vous dites « Blé Goudé », vous parlez de qui exactement ?

15 R. [11:14:45] De Blé Goudé, Blé Goudé qui est là, qui est devant vous.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:14:56] Qu'est-ce que  
17 c'est que cette question ?

18 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [11:15:04] C'est simplement pour identifier qui il  
19 avait vu.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:15:12] Pour identifier qui  
21 il n'avait pas vu.

22 Est-ce qu'il n'a pas dit qu'il n'avait pas vu ?

23 \*M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [11:15:18] Non, non, il a dit, je crois, qu'il ne l'avait  
24 pas vu sortir de la voiture mais il a bien dit qu'il l'avait vu.

25 Q. [11:15:29] Et savez-vous pendant combien de temps il est resté là ce jour-là, Blé  
26 Goudé ?

27 R. [11:15:37] Non. Quand il a fini de donner ce discours-là, le cortège a continué. Le  
28 cortège a continué dans le sens Terminus 40, Toits rouges. C'est un autre quartier de

1 Yopougon. C'est ce tronçon-là qu'ils ont emprunté. Ils sont allés du côté de Toits  
2 rouges, camp militaire. C'est ce tronçon qu'ils ont emprunté.

3 Q. [11:16:01] Et vous, qu'avez-vous fait ?

4 R. [11:16:08] Bon, j'ai encore emprunté un chemin détourné pour me retrouver chez  
5 moi. Il ne fallait pas qu'on me voie.

6 Q. [11:16:20] Avant de rentrer chez vous, combien de temps étiez-vous resté là, à  
7 observer la procession et le message ?

8 R. [11:16:31] Peut-être 10, 15 minutes. 10, 15 minutes.

9 Q. [11:16:40] Alors, Monsieur le témoin, je vais vous montrer le deuxième croquis...  
10 schéma que vous aviez fait pendant votre déclaration.

11 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [11:16:48] Il s'agit de... du n° 3 sur notre liste de  
12 pièces, ERN-0058-0062, et c'est un document public.

13 M. LE GREFFIER (en vidéoconférence) (interprétation) : [11:17:15] Monsieur le  
14 Président, le document est actuellement...

15 M<sup>me</sup> CHUBIN : [11:17:17]

16 Q. [11:17:17] Alors, est-ce que le croquis devant vous, c'est...

17 M. LE GREFFIER (en vidéoconférence) (interprétation) : [11:17:19] Monsieur le  
18 Président, le document est actuellement présenté au témoin, la version papier du  
19 document.

20 M<sup>me</sup> CHUBIN : [11:17:21]

21 Q. [11:17:21] Est-ce que le croquis devant vous, c'est le croquis que vous avez dessiné  
22 pendant votre déclaration ?

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:17:26] Merci.

24 M<sup>me</sup> CHUBIN : [11:17:32]

25 Q. [11:17:32] Est-ce que vous m'entendez ?

26 R. [11:17:36] Oui, je vous entends.

27 Q. [11:17:39] Alors, ce croquis devant vous, est-ce bien un croquis que vous avez  
28 dessiné pendant votre déclaration ?



1 R. [11:17:47] Oui, c'est bien... c'est bien ce croquis-là.

2 Q. [11:17:51] Est-ce que vous pourriez...

3 R. [11:17:52] C'est bien ce...

4 Q. [11:17:53] ... confirmer la légende, en haut, à droite ?

5 R. [11:17:58] Oui. La croix, c'est le lieu de parole de Blé Goudé, c'est-à-dire au... au  
6 carrefour. Oui, mon poste d'observation, et puis le chemin du cortège. C'est correct.

7 Q. [11:18:12] D'accord. Merci, Monsieur le témoin.

8 M<sup>me</sup> CHUBIN : [11:18:25] J'en ai fini avec ce schéma. (*Interprétation*) J'ai quelques  
9 points encore à soulever, j'espère pouvoir terminer dans les 15 minutes qui suivent.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (*interprétation*) : [11:18:57] Très bien. Merci.

11 M<sup>me</sup> CHUBIN : [11:19:00]

12 Q. [11:19:00] Monsieur le témoin, pendant la crise, y a-t-il eu un moment où il y a eu  
13 des barrages dans votre quartier ?

14 R. [11:19:11] Oui, oui, oui. Déjà, dès le 25 février, avec le message qui avait été donné  
15 de... de défendre la République, la constitution et tout ça, de... de surveiller... parce  
16 que ce message aussi a été donné, chacun devait surveiller son quartier, chacun  
17 devait être le gardien de son quartier, surveiller le voisin. Si on voyait des gens, des  
18 étrangers dans le quartier, c'étaient des suspects, il fallait être vigilant. Ce message a  
19 été lancé. Ça aussi, ce message, il a été lancé par Blé Goudé. Alors, ça, Blé Goudé,  
20 c'est... c'est lui qui a lancé ce message-là. Il avait dit aux gens de surveiller leur  
21 quartier, d'être les gardiens de leur quartier, de surveiller le voisin, toute personne  
22 suspecte, voilà, de signaler. Donc, à partir de ce moment-là, à partir du 25, les jours  
23 qui ont suivi immédiatement, les barrages ont commencé à être dressés. Il y en avait  
24 dans mon quartier, il y en avait dans mon quartier.

25 Q. [11:20:36] Comment avez-vous su que Blé Goudé avait donné ce message de  
26 surveiller son voisin ?

27 R. [11:20:43] Il a passé le message à la télé, non ?

28 En tout cas, c'était dans les médias, c'était dans les médias qu'il a passé ce... ce

1 message-là. Je ne sais plus bien la date, mais ce message, il a donné ça... je sais qu'il  
2 l'a donné, mais je ne me rappelle plus tellement bien les circonstances dans  
3 lesquelles. Mais il l'a donné, ce message, il l'a donné. Ça, je suis... je suis convaincu  
4 de ça. Mais comment ? Je sais plus trop, parce que quand même, ça fait... ça fait un  
5 bout.

6 Q. [11:21:19] Et une fois qu'il y avait des barrages dans votre quartier, après  
7 le 25 février, êtes-vous passé par ces barrages ?

8 R. [11:21:27] Oui, oui. À partir du 25 février, il y avait des barrages, il y avait des  
9 barrages. Je suis passé par des barrages, mais pas des barrages de mon quartier. Ah,  
10 là, ça, je pouvais pas commettre cette erreur, je pouvais pas commettre cette erreur  
11 d'aller passer par les barrages de mon quartier. C'est comme si j'allais me mettre  
12 dans la gueule du loup, surtout qu'on m'avait déjà averti qu'on voulait ma peau.  
13 Donc, je ne passais pas par ces barrages-là.

14 Je suis un enfant du quartier, je connais très bien le quartier, donc j'avais des chemins  
15 détournés. Je sortais par l'arrière du quartier, par l'arrière du quartier, là où on ne me  
16 connaissait pas. Là où on ne me connaissait pas, c'est-à-dire... « par l'arrière », c'est  
17 du côté de Kouté. Voilà.

18 Kouté, c'est un village ébrié, c'est un village ébrié, qui est juste derrière le quartier, au  
19 bord de la lagune. Donc, je n'allais pas... quand je sortais du quartier, je ne sortais  
20 pas par la voie... la voie principale, tout ce côté-là. Le côté pour aller vers le grin, je  
21 l'évitais. Donc, je passais par l'arrière.

22 Q. [11:22:59] Mais pourquoi est-ce que vous deviez éviter ce côté-là ?

23 R. [11:23:05] Je devais éviter ces barrages. Mais à partir du moment où on a tué  
24 quelqu'un devant vous pour rien, pour rien, parce qu'on dit que c'est un assaillant et  
25 qu'on te dit que ça aurait pu être vous, il faut être prudent.

26 Quelqu'un appelle pour dire que : « Tu es recherché, on veut te tuer, on a même cru  
27 que celui qu'on a tué, là, c'était toi », à partir de ce moment-là, il faut être prudent. Il  
28 faut être prudent, il faut être très prudent, c'est dangereux.

1 Q. [11:23:42] Pouvez-vous nous décrire ce qui se passait quand vous passiez à des  
2 barrages, les autres barrages où vous... vous passiez encore ?

3 R. [11:23:56] Oui. Je me souviens qu'une fois, je suis sorti avec un aîné dans le but  
4 de... de nous ravitailler en nourriture. Et, comme je l'ai dit, c'est par l'arrière du  
5 quartier que nous sommes sortis. Là-bas, on ne nous connaît pas. Donc, c'est par  
6 l'arrière du quartier qu'on est sortis, et on a utilisé des chemins détournés pour nous  
7 rendre jusqu'à... au camp militaire, dans un premier temps. En fait, on cherchait à  
8 acheter de l'attiéké. Là, on était déjà en pleine crise, hein, on allait pour chercher de  
9 l'attiéké. On est arrivés au camp militaire sans trop de bobo. On n'a pas vu de  
10 barrages, on est arrivés là, mais il n'y avait pas d'attiéké là-bas.

11 Donc, on nous a dit qu'on pouvait avoir de l'attiéké à Abobo-Doumé. Ça aussi, c'est  
12 un sous-quartier, mais ce sous-quartier-là, il est sur le territoire d'Attécoubé, il est... il  
13 fait partie de la commune d'Attécoubé. Donc, nous avons continué notre chemin, et  
14 le premier barrage que nous avons rencontré, c'était au Koweit ; le quartier Koweit.  
15 C'est là-bas qu'on a vu le premier barrage. Et quand on voyait des barrages comme  
16 ça, il fallait être très prudent.

17 De loin déjà, quand vous voyez le barrage, vous vous arrêtez pour observer  
18 comment ça se passe là-bas. Chacun avait... c'est des civils, hein, puis chacun  
19 surveillait son quartier à sa manière, comme on leur a demandé. Donc, il y a des  
20 barrages où les gens étaient vraiment très excités ; il y a d'autres barrages, par  
21 exemple, au contraire, qui étaient... bon, plus organisés.

22 Bon, les barrages, c'est... selon le barrage, le comportement venait. Donc, de loin,  
23 vous observez, vous vous mettez quelque part, hein, de manière discrète, et vous  
24 observez le barrage, vous observez le barrage. Et quand vous observez le barrage, il  
25 y a certains barrages où on exige la pièce d'identité. Il y a des barrages, comme ça, où  
26 on exigeait les pièces d'identité avant de passer. Ces barrages-là étaient très  
27 dangereux, et quand il y avait des barrages comme ça, il fallait les éviter.

28 Moi, je suis nordiste, je savais que c'est les nordistes qu'on cherchait. Donc, quand il

1 y a un barrage comme ça, mieux vaut retourner ou chercher vraiment un chemin très  
2 détourné pour éviter ce barrage-là. S'il n'y avait pas de chemin détourné, il était  
3 mieux de retourner. Voilà.

4 Maintenant, au barrage du Koweit, quand... quand nous sommes arrivés, on a  
5 observé de loin. Là-bas, on n'était pas trop exigeant. On n'était pas trop exigeant, on  
6 demandait de brandir seulement la pièce d'identité, on ne lisait pas dessus, on ne  
7 lisait pas dessus. Donc, on a observé et les gens brandissaient ; une fois qu'on voyait  
8 que c'était une carte de nationalité... une carte nationale d'identité ivoirienne, tu  
9 passais, mais avec ça en main. Bon, toute autre carte, là, on te mettait de côté. Donc,  
10 on a observé, on a dit : « Bon, bien, là, ça va. Nous avons des pièces d'identité  
11 ivoiriennes, si on les brandit seulement et qu'on ne lit pas dessus, ça peut aller. »  
12 Donc, nous avons brandi aussi notre pièce d'identité, et nous sommes passés à ce  
13 barrage-là, et nous sommes arrivés jusqu'à Abobo-Doumé.

14 Q. [11:28:13] Et en général, de ce que vous observiez, les barrages, les exigeants et les  
15 moins exigeants, qui contrôlait ces barrages ?

16 R. [11:28:22] C'étaient les Jeunes Patriotes, les miliciens, c'est eux qui... qui  
17 contrôlaient ces barrages-là. Ils avaient des armes. Ils avaient des armes, ils  
18 contrôlaient les civils. Les miliciens, les Jeunes Patriotes, c'est eux qui contrôlaient  
19 ces barrages-là.

20 Q. [11:28:50] Pendant la crise postélectorale, enfin, pendant la campagne, les deux  
21 tours des élections, à la crise, connaissiez-vous quelqu'un du nom de Faustin  
22 Zohouri ?

23 R. [11:29:10] Non, c'est pas « Faustin Zohouri », c'est « Sokouri ». Sokouri Faustin, et  
24 puis il y a quelque chose encore à ajouter dessus.

25 Bon, ce monsieur, je ne le connais pas. Je ne le connais pas, ce monsieur-là. De visu,  
26 je ne le connais pas. Mais comme je vous l'ai dit dans le cadre de notre travail  
27 politique, quand on apprend des informations, il faut aller un peu vers la source  
28 pour voir. Donc, j'ai appris en sortant, là, qu'il y avait un camp d'entraînement de

1 miliciens au niveau de Timhotel. Timhotel, c'est un hôtel situé à Niangon-Sud —  
2 Niangon-Sud. Il y a un grand espace vague qui est là-bas. Donc, les gens faisaient  
3 des entraînements là-bas, comme ils le faisaient derrière le 16<sup>e</sup> arrondissement. Donc,  
4 quand j'ai visité le 16<sup>e</sup> arrondissement, un jour, je me suis rendu là-bas, au Timhotel.  
5 Voilà, je suis allé, j'ai vu, et c'est... j'ai... j'ai fait comme si j'étais intéressé par... par  
6 le boulot, ce qu'ils étaient en train de faire pour mon petit frère, mon jeune frère.  
7 Donc, quand ils ont fini leurs exercices, j'ai abordé un jeune homme, voilà, qui était  
8 parmi les recrues. Je l'ai abordé et je lui ai demandé : « Comment est-ce qu'on fait  
9 pour pouvoir intégrer votre groupe ? Ça m'intéresse pour un frère. » Il m'a dit qu'on  
10 les formait pour aller à Bouaké. On allait les intégrer dans l'armée, et tout ça. J'ai dit :  
11 « Comment on fait pour pouvoir se faire enrôler ? » C'est lui qui m'a dit que... ce  
12 qu'il pouvait me conseiller, c'était de voir le chef. Le chef, c'était qui ? Bon, il m'a  
13 donné ce nom-là : Zohouri Faustin. Bon, il y avait un autre petit prénom, sobriquet  
14 dessus dont je me souviens plus.

15 Q. [11:32:09] Monsieur le témoin, on me dit qu'il y a une confusion sur un des  
16 *transcript*, alors je vais retourner sur le sujet de quand vous avez vu Blé Goudé  
17 le 25 février, et je vais vous demander de me décrire ce que vous avez vu exactement  
18 lorsqu'il était hors du véhicule.

19 R. [11:32:32] J'ai dit qu'il est sorti par le toit de la voiture et il s'est adressé à la foule.  
20 Il s'est adressé à la foule, ceux qui étaient là, il s'est adressé à eux, il leur a lancé le  
21 message.

22 Q. [11:32:54] Est-ce que vous vous souvenez de ce qu'il portait ce jour-là ?

23 R. [11:33:06] Son habillement exact... Je sais que... On dirait qu'il avait porté une  
24 casquette, je pense bien. On dirait qu'il avait porté une casquette, oui. Oui, il avait  
25 porté une casquette. Il avait porté une casquette.

26 Q. [11:33:30] Alors, quelques dernières questions pour vous sur un autre sujet.

27 Pendant la crise 2010-2011, avez-vous entendu parler anglais dans votre quartier ?

28 R. [11:33:47] Oui, ça, c'étaient les Libériens. C'étaient les Libériens. Il y avait des

1 Libériens dans le quartier. Ils venaient même souvent nous espionner au grin. Ça, on  
2 en a vu. Ils venaient souvent nous espionner au grin. Bon, où ils résidaient, dans  
3 mon quartier, il y avait deux coins... deux coins où on savait qu'ils habitaient, où on  
4 les hébergeait. Il y avait deux coins où on les hébergeait. Ça, on sait ça.

5 Q. [11:34:34] Alors, comment est-ce que vous saviez que c'était des Libériens ?

6 R. [11:34:40] C'était simple : à leur mode de vie, leur style, voilà. D'abord, ils  
7 parlaient pas français. Et quand ils s'y essayaient, c'était du mauvais français avec un  
8 fort accent anglais. Et puis, ils n'ont pas le même style que les Ivoiriens : bon, les  
9 cheveux, souvent, c'est des coiffures extravagantes, des tresses, et cetera. Par leur  
10 style de vie, leur langage ardu, on savait que leur langage, leurs manières... on  
11 savait... on savait que c'étaient des Libériens.

12 Q. [11:35:25] Alors, vous avez dit qu'ils habitaient dans... à deux emplacements dans  
13 le quartier.

14 R. [11:35:33] Oui.

15 Q. [11:35:34] Où ça ?

16 R. [11:35:35] Bon, vous ne connaissez pas le quartier. Bon, les maisons de ces gens-là,  
17 c'est des gens... c'est des maisons qu'on connaissait, parce qu'on les voyait là, on les  
18 voyait là causer et tout, on savait qu'ils résidaient là. Ce sont ces gens-là qui les  
19 hébergeaient. Ça, on le voyait, on le voyait. Il y avait un endroit où, derrière — vous  
20 ne connaissez pas le quartier —, bon, il y a un carrefour qu'on appelle le carrefour  
21 Lycée, dans mon quartier, un carrefour qu'on appelle le carrefour Lycée. C'est dans  
22 le... c'est sur le tronçon Terminus 40, Toits rouges. Voilà. Donc, c'est sur ce  
23 tronçon-là. Et quand tu prends ce tronçon-là, à droite, il y a une maison là-bas, une  
24 cour, là-bas... il y en avait là-bas.

25 Bon, avant, juste au... au carrefour Lycée aussi, il y a un étage qui est collé à une  
26 école primaire Sogefiha 6, c'est collé à côté, là. Là-bas, il y a un monsieur... un  
27 monsieur du nom de Michel, un monsieur du nom de Michel. Lui, il hébergeait aussi  
28 des... des miliciens. Ça, j'ai vu. Ça, j'ai vu. C'est... c'est... On voyait ça.

1 Q. [11:37:11] Et est-ce que vous avez pris connaissance de ce que ces Libériens  
2 faisaient dans votre quartier ? ?

3 R. [11:37:22] Nous, on se disait que c'étaient des mercenaires. C'est ce qu'on se disait.  
4 On se disait que c'étaient des mercenaires, parce que déjà, dès que la crise a éclaté,  
5 on a vu des mercenaires libériens impliqués dans la crise, donc des Libériens dans le  
6 quartier, pas un, des petits groupes de Libériens dans le quartier, ça ne pouvait pas  
7 être autre chose. Ça ne pouvait pas être autre chose. On se disait que, certainement,  
8 ils étaient venus en mercenaires.

9 Q. [11:38:04] Et vous les avez vus à partir de quand, dans votre quartier ?

10 R. [11:38:10] Oh, avant les élections, hein, avant les élections, déjà, on les voyait.

11 Q. [11:38:21] Alors, je vais passer à un autre sujet.

12 Vous souvenez-vous avoir entendu parler de l'arrestation de Laurent Gbagbo ?

13 R. [11:38:32] Oui. C'était le 11 avril, le 11 avril 2011. J'ai... je l'ai vu sur France 24.  
14 C'est là que j'ai vu les premières images de son arrestation. J'étais en famille, j'étais à  
15 la maison et j'ai mis la télé. C'est ce qui passait. Donc, j'ai appelé mes parents et je  
16 leur ai dit : « Ah, on a arrêté Gbagbo. » Donc, tout le monde est venu autour de la  
17 télé et on a suivi.

18 Q. [11:39:16] Et est-ce que vous savez comment les pro-Gbagbo dans votre quartier  
19 ont réagi ?

20 R. [11:39:23] Quand l'information est tombée, d'abord, il fallait dire que, là, on était  
21 en pleine crise, on était en pleine crise, et la tension était vraiment à son comble,  
22 c'était... c'était tendu. Et nous, ça nous faisait plaisir qu'on ait arrêté Gbagbo, parce  
23 qu'on se disait que c'est lui qui a causé tous ces problèmes-là. Si on l'arrête, alors, la  
24 crise allait finir, ce que nous vivions allait finir. Mais nous ne pouvions pas  
25 manifester notre choix. On pouvait pas. Donc, la joie, c'était au fond de nous.

26 Et à cette époque-là, ils avaient passé des consignes à leurs partisans de ne pas suivre  
27 les chaînes étrangères. Voilà, c'est la consigne qu'ils avaient donnée à leurs partisans  
28 de ne pas écouter RFI, de ne pas suivre France 24, en fait, les médias étrangers, de

1 s'en éloigner. Mais il y en a qui se cachaient pour... pour suivre quand même. Voilà.  
2 Et c'est comme ça que, eux aussi, ils ont appris par les médias étrangers, mais en  
3 cachette, que Gbagbo avait été arrêté.

4 Et quand la rumeur a commencé à circuler, comme leur point de... de ralliement  
5 et... leur point de départ, c'est le Parlement, alors, ils ont commencé à descendre au  
6 parlement. Ils ont commencé à descendre au Parlement, pour avoir de plus amples  
7 informations, pour en avoir le cœur net, donc ils sont allés au parlement.

8 Q. [11:41:18] Et le lendemain de l'arrestation de Laurent Gbagbo, qu'avez-vous fait,  
9 ce jour-là ? ?

10 R. [11:41:27] Le lendemain de l'arrestation de Gbagbo, j'étais chez moi. Je suis pas  
11 sorti, parce que mes sorties étaient vraiment calculées. Je ne sortais que si, vraiment,  
12 besoin était. Et j'étais très prudent quand je sortais. Souvent, on sortait pour la  
13 nourriture, surtout, pour la nourriture, aller s'approvisionner, mais je sortais très  
14 peu, voilà, par rapport à ce que vous savez déjà.

15 Donc, ce jour-là, j'étais chez moi — j'étais chez moi. Et puis, ils étaient encore allés,  
16 parce que le premier jour, quand ils sont allés au Parlement pour avoir, pour  
17 confirmer ou infirmer l'information selon laquelle Gbagbo avait été arrêté, ils ont eu  
18 un interlocuteur là-bas du nom de Zasso Patrick. Bon, on l'appelle Englobal aussi.  
19 On l'appelle Englobal. C'est lui, ce jour-là, qui a démenti l'information, le  
20 premier jour, c'est-à-dire le 11, quand la rumeur a commencé à courir qu'ils se sont  
21 rendus au Parlement (*inaudible*) est venu leur dire que c'était faux, que c'était faux  
22 que... c'était des informations erronées.

23 Donc, ils sont revenus avec ce commentaire-là. Nous, on allait... On peut pas dire  
24 que c'est faux, que le Président, il est au Palais, on vous a dit de ne pas suivre les  
25 chaînes étrangères parce qu'ils font de l'intox, donc c'est du montage. Voilà ce qu'ils  
26 ont ramené ce premier jour.

27 Mais ils continuaient aussi de regarder France 24 en cachette. Donc, ça... ça  
28 persistait, de plus en plus de chaînes en parlaient.



1 Donc, le lendemain encore, le 12, ils se sont encore rendus au parlement. Et ce  
2 jour-là, ils ont été obligés, les responsables du Parlement ont été obligés de leur dire  
3 la vérité, de confirmer qu'effectivement Gbagbo avait été arrêté.

4 Q. [11:43:44] Et...

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:43:48] Puis-je vous  
6 rappeler que vous avez dépassé le temps imparti ?

7 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [11:43:58] J'ai juste une ou deux questions pour  
8 terminer, Monsieur le Président.

9 Q. [11:44:04] (*Intervention en français*) Et une fois qu'ils ont appris la vérité,  
10 savez-vous ce qui s'est passé à ce moment-là ?

11 R. [11:44:08] Bon, quand ils « sont » quittés au Parlement, ils se sont organisés. C'est  
12 ce jour-là, le 12, qu'ils sont allés attaquer le quartier Doukouré. Voilà. C'est ce jour-là,  
13 le 12, quand la confirmation leur a été faite au parlement, qu'ils se sont déportés au  
14 quartier Doukouré. Et ils sont allés tuer.

15 En tout cas, ce qu'on a appris, c'est qu'ils faisaient du porte-à-porte, ils faisaient du  
16 porte-à-porte pour rechercher les pro-Ouattara et les tuer. Voilà, c'est les  
17 informations que nous avons reçues. Et après la crise, on l'a constaté. On a constaté  
18 qu'effectivement il y avait eu un massacre au quartier Doukouré. Et de chez moi, de  
19 chez nous, on entendait les tirs. On entendait les tirs. Ça, c'est clair. Mais à ce  
20 moment-là, on n'avait pas encore les premiers fuyards, les premiers fugitifs qui  
21 quittaient Doukouré pour venir se réfugier dans notre quartier. Voilà.

22 Parce que quand ça a commencé, les gens ont commencé à fuir, d'autres ont  
23 commencé à prendre les barrages pour quitter Doukouré, pour venir vers chez nous,  
24 où c'était un peu plus calme. Donc, c'est ceux qui... qui sont venus, les rescapés qui  
25 ont fui pour venir vers chez nous, qui nous racontaient que c'était du porte-à-porte  
26 systématique, qu'ils tiraient sur tout ce qui leur semblait être pro-Ouattara.

27 Q. [11:45:49] Et l'attaque sur le quartier de Doukouré, quand est-ce que vous l'avez  
28 appris... vous avez appris qu'elle... qu'elle avait lieu, la première fois ?

1 R. [11:46:02] La première fois... l'attaque du quartier Doukouré, la première fois,  
2 c'était le 25. C'était le 25. C'est par là même que ça a commencé, le 25.

3 Q. [11:46:08] Mais le 12 avril, quand est-ce que vous avez appris pour la première  
4 fois qu'il y avait une attaque sur le quartier Doukouré ?

5 R. [11:46:19] C'était... c'était dans l'après-midi. C'était dans l'après-midi, je pense  
6 bien.

7 Q. [11:46:24] Et comment l'avez-vous appris ?

8 R. [11:46:28] D'abord, on entendait des coups de feu. On entendait beaucoup de  
9 coups de feu. Bon, on s'est... au début, on s'est dit que peut-être qu'il y avait des  
10 affrontements, puisqu'on était en pleine crise là-bas. Nous, on s'est dit : « Peut-être  
11 qu'il y a des groupes qui s'affrontaient. » Mais c'est quand les premières personnes  
12 qui fuyaient le quartier Doukouré sont arrivées, eux, ils ont commencé à décrire ce  
13 qui se passait là-bas. Voilà.

14 C'est les premiers fugitifs du quartier Doukouré qui sont remontés vers nous, parce  
15 qu'on a des barrages en bas aussi, hein, de connaissance, et puis il y a quelques  
16 pro-Gbagbo aussi, même, qui... qui sont là-bas, voilà, qui ont commencé à fuir pour  
17 venir vers notre quartier, où il y avait un peu plus d'accalmie. Donc, c'est  
18 eux-mêmes qui nous ont rapporté qu'il y avait du porte-à-porte, que les gens, les  
19 miliciens, attaquaient le quartier Doukouré. Nous, on entendait les coups de feu.  
20 C'est comme ça qu'on a appris.

21 M<sup>me</sup> CHUBIN : [11:47:29] D'accord. Merci, Monsieur le témoin.

22 J'en ai terminé avec mes questions pour vous aujourd'hui, et les autres équipes  
23 pourront vous poser des questions maintenant.

24 *(Interprétation)* Merci, Monsieur le Président, Madame, Monsieur les juges.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER *(interprétation)* : [11:47:42] Merci beaucoup.

26 Je donne maintenant la parole au... à la représentante légale des victimes qui, je  
27 pense, aura terminé d'ici midi; c'est cela ? Merci.

28 M<sup>me</sup> MASSIDDA *(interprétation)* : [11:47:57] Oui, Monsieur le Président, tout à fait. Je

1 ne vais pas prendre plus de dix minutes, grand maximum.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:48:04] Merci.

3 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

4 PAR M<sup>me</sup> MASSIDDA (interprétation) : [11:48:10]

5 Q. [11:48:10] Bonjour, Monsieur le témoin.

6 Mon nom est Paolina Massidda et je suis l'avocate des victimes qui participent dans  
7 cette procédure.

8 Ce matin, à une question qui vous a été posée par le Bureau du Procureur, vous avez  
9 indiqué la nationalité des propriétaires de magasins de Doukouré — la référence,  
10 c'était... je me réfère à la transcription anglaise, page 2, lignes 11 à 20.

11 Monsieur le témoin, quelle était l'ethnie majoritaire des propriétaires de magasins de  
12 Doukouré ?

13 R. [11:48:54] L'ethnie majoritaire... bon, les communautés sont représentées... il y a  
14 beaucoup de Nigériens, il y a beaucoup de Maliens, il y a beaucoup de Nordistes de  
15 la Côte d'Ivoire, mais je peux pas dire qui domine qui, mais ils sont tous bien  
16 représentés.

17 Q. [11:49:18] Monsieur le témoin, dans votre déclaration de témoin, que vous avez  
18 rendue au Bureau du Procureur — la référence pour le *transcript*, c'est  
19 CIV-OTP-0058-0586, paragraphe 59... Je vais lire l'avant-dernière phrase du  
20 paragraphe 59 — je cite : « La plupart des magasins à Doukouré appartenaient aux  
21 Dioula ainsi qu'aux gens d'autres nationalités, comme les Nigériens, les Nigérians,  
22 les Maliens. » Fin de citation.

23 Est-ce que c'est bien correct, Monsieur le témoin? Vous avez déclaré cela en ce qui  
24 concerne l'ethnie dioula ?

25 R. [11:50:22] Oui, c'est bien cela. C'est tout à fait correct.

26 Q. [11:50:31] Ce matin, vous avez également indiqué, aux questions du Bureau du  
27 Procureur, que les gens du grin étaient ciblés. Il s'agit à nouveau de la transcription  
28 anglaise, à la page 5, lignes 5 à 12.

1 Monsieur le témoin, quelle était l'ethnie des personnes qui fréquentaient le grin ?

2 R. [11:51:01] Je l'ai dit tantôt. L'ethnie qui... des gens qui fréquentaient le grin,  
3 majoritairement, c'étaient des Dioula. Majoritairement, c'étaient des Dioula.

4 Q. [11:51:22] Vous avez également, ce matin, aux questions du Bureau du Procureur,  
5 indiqué que vous avez passé certains barrages à un certain moment. Vous avez aussi  
6 indiqué qu'il fallait montrer une pièce d'identité.

7 Est-ce que, à part montrer une pièce d'identité, il fallait aussi faire quelque chose  
8 d'autre en passant un barrage ?

9 R. [11:51:54] Je ne crois pas. Je ne crois pas, parce que c'est la pièce d'identité qui  
10 était... qui était exigée et, bon, moi, je sais qu'on exigeait cette pièce-là pour pouvoir  
11 faire la différence entre les Dioula et ceux qui n'étaient pas dioula. On demandait les  
12 pièces d'identité, et puis, à quelques barrages aussi, certains demandaient de... de  
13 l'argent. Voilà.

14 Ils demandaient de l'argent, ils faisaient du racket. Donc, pour pouvoir passer, il  
15 fallait donner 500... glisser un peu d'argent pour pouvoir passer. Mais très souvent,  
16 c'était la pièce d'identité qu'on regardait.

17 Q. [11:52:44] Monsieur le témoin, comment votre vie a été affectée par les  
18 événements que vous avez vécus ?

19 R. [11:52:54] Il faut dire que, depuis que j'ai vu la mort d'Ahmed, d'abord, en  
20 direct...

21 M. N'DRY : [11:53:07] Monsieur le Président...

22 R. [11:53:09] ... il a été tué...

23 M. N'DRY : [11:53:10] Monsieur le Président...

24 R. [11:53:11] ... pour rien, pour rien du tout. Parce que jusqu'à présent, je n'arrive  
25 pas à comprendre pourquoi on l'a tué. On l'a tué pour rien du tout, parce qu'on l'a  
26 traité d'assaillant. Quand je vois ça... Et puis la haine, la haine avec laquelle les gens  
27 agissaient, des gens qui ont vécu ensemble depuis des décennies, et puis, du jour au  
28 lendemain, ils arrivent à détester, à haïr leurs prochains jusqu'à les tuer, les brûler.

1 Sincèrement, j'ai peur, j'ai peur de l'homme aujourd'hui, j'ai... j'ai peur de l'homme.  
2 Je me dis qu'il est capable de n'importe quoi pour ses intérêts peut-être personnels,  
3 ses intérêts personnels.  
4 Ça, je suis... je sais pas, je sais pas qu'est-ce qu'on leur a dit pour que des amis, des  
5 voisins de longue date se regardent... ils regardent les Nordistes, les Dioula, comme  
6 des pestiférés. Je sais pas ce qu'on leur a dit. Sincèrement, jusqu'à présent, je n'arrive  
7 pas à comprendre. Je suis préoccupé et j'ai peur de l'homme. J'ai peur de l'homme.  
8 M<sup>me</sup> MASSIDDA (interprétation) : [11:54:33] Je vous remercie, Monsieur le témoin.  
9 *(Interprétation)* Je n'ai plus de questions à poser, Monsieur le Président. Merci  
10 beaucoup.  
11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:54:43] Merci. Merci,  
12 Maître Massidda.  
13 Monsieur le témoin, merci beaucoup.  
14 Nous allons maintenant faire notre pause, vous pourrez aller déjeuner, ou en tout  
15 cas, vous avez une pause maintenant, et puis nous nous retrouverons dans une  
16 heure et demie, à 13 h 30, heure de La Haye. Merci beaucoup.  
17 Est-ce que nous pouvons interrompre la transmission ?  
18 *(Déconnexion de la liaison avec la salle de vidéoconférence)*  
19 Merci.  
20 Juste avant de faire la pause, voici ce que je souhaiterais vous dire : la Chambre  
21 souhaiterait donc avoir un horaire prolongé cet après-midi pour donner la possibilité  
22 aux deux équipes de la Défense d'avoir le temps nécessaire, mais j'aimerais vraiment  
23 que nous en terminions avec ce témoin aujourd'hui.  
24 Donc, il y a eu un peu plus de deux heures qui ont été utilisées par l'Accusation.  
25 Alors, pour pouvoir donner deux heures plus deux heures aux équipes de la  
26 Défense, nous allons donc avoir... bon, nous avons une heure et demie maintenant.  
27 Donc, nous allons siéger de 13 h 30 à 15 h 30 et de 16 heures à 18 heures.  
28 Je vous remercie.

- 1 L'audience est levée.
- 2 M. L'HUISSIER : [11:56:28] Veuillez vous lever.
- 3 *(L'audience est suspendue à 11 h 56)*
- 4 *(L'audience est reprise en public à 13 h 32)*
- 5 M. L'HUISSIER : [13:32:39] Veuillez vous lever.
- 6 Veuillez vous asseoir.
- 7 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [13:33:02] Bonjour,
- 9 Monsieur le témoin. Est-ce que vous m'entendez ?
- 10 LE TÉMOIN : [13:33:16] Bonjour, Monsieur le juge. Je vous entends très bien.
- 11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [13:33:20] Merci. C'est
- 12 maintenant aux équipes de la Défense de M. Gbagbo et de M. Blé Goudé de vous
- 13 interroger.
- 14 M<sup>e</sup> Altit va vous poser des questions.
- 15 M<sup>e</sup> ALTIT : [13:33:40] Merci, Monsieur le Président.
- 16 Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'interrogatoire du témoin sera mené, au
- 17 nom de l'équipe de Défense de Laurent Gbagbo, par M. O'Shea.
- 18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [13:33:57] Maître O'Shea...
- 19 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [13:34:06] Avant que nous ne commencions, je
- 20 voudrais informer la Cour que je dois quitter la Cour dans 50 minutes environ pour
- 21 aller à une autre audience. Je voulais vous en avertir pour que vous ne pensiez pas
- 22 que je quitte la salle d'audience sans bonne raison. M<sup>e</sup> N'Dry représentera notre
- 23 équipe et mènera l'interrogatoire au nom de notre équipe.
- 24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [13:34:38] Très bien.
- 25 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [13:34:39] Je vous retrouverai demain matin.
- 26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [13:34:46] Merci, Maître
- 27 Knoops.
- 28 Maître O'Shea.

## 1 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

2 PAR M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [13:34:54]

3 Q. [13:34:55] Bonjour. Bonjour, Monsieur le témoin, je m'appelle Andreas O'Shea et je  
4 représente Laurent Gbagbo.

5 Est-ce que vous m'entendez ?

6 R. [13:35:02] Je vous entends bien.

7 Q. [13:35:11] Est-il exact que vous avez fait une déclaration devant la Commission  
8 nationale d'enquête ?

9 R. [13:35:35] Oui, nous avons fait une déclaration devant la Commission nationale  
10 d'enquête.

11 Q. [13:35:50] Et cette déclaration que vous avez faite, est-ce qu'elle a été faite en  
12 public ?

13 R. [13:35:58] Oui, en public... je peux dire oui, que c'est en public, parce que c'était  
14 comme une audience foraine. L'agent enquêteur et... il était assis avec une table  
15 devant lui, et puis ceux qui devaient faire les déclarations étaient de l'autre côté, et  
16 ils attendaient, ils passaient un à un.

17 Q. [13:36:36] Et est-ce que vous vous souvenez de la date à laquelle vous avez fait  
18 cette déclaration ?

19 R. [13:36:47] Non. La date... non, non, c'est... ce qui est sûr, c'est après la crise. La date  
20 exacte, non.

21 Q. [13:37:02] Est-ce que vous vous souvenez si c'était en 2011 ou en 2012 ?

22 R. [13:37:17] Peut-être... peut-être 2012. Peut-être 2012.

23 Q. [13:37:29] Et cette déclaration que vous avez faite à la Commission nationale,  
24 est-ce que cette déclaration a été enregistrée, d'après ce que vous savez ?

25 R. [13:37:47] Oui, oui, parce que, quand on... quand on faisait les déclarations, le  
26 monsieur qui faisait... qui faisait l'audience, il enregistrait au fur et à mesure.

27 Q. [13:38:06] Est-ce que cela a été retranscrit par écrit ?

28 R. [13:38:14] Oui, je pense bien.

1 Q. [13:38:24] Et lorsque vous avez fait cette déclaration, est-ce qu'il y avait beaucoup  
2 d'autres personnes qui donnaient aussi des déclarations en même temps que vous ?

3 R. [13:38:37] Non, j'ai dit que les gens passaient un à un. Les gens passaient un à un.  
4 Au moment où, toi, tu es en train de faire ta déclaration, les autres, ils attendent à  
5 côté.

6 Q. [13:38:55] C'est de ma faute, je me suis mal exprimé. Excusez-moi. Je suis désolé,  
7 je me suis mal exprimé.

8 Le jour où vous avez fait votre déclaration, est-ce qu'il y avait d'autres personnes qui  
9 faisaient également des déclarations devant cette commission ?

10 R. [13:39:27] Oui, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. J'ai dit qu'il y avait plusieurs  
11 personnes et chacun passait.

12 Q. [13:39:38] Est-ce que la situation d'Ahmed a fait partie des... des sujets que vous  
13 avez traités devant la commission ?

14 R. [13:39:58] Non. On n'a pas parlé du cas Ahmed, on a parlé de... des biens que nous  
15 avons perdus. En fait, la Commission nationale recueillait, je peux dire, un peu les  
16 victimes, ce que... ce que nous avons subi comme pertes, si on avait été persécutés  
17 personnellement et tout. On n'a pas parlé du cas Ahmed.

18 Q. [13:40:32] Est-ce que vous savez si l'un des membres de la famille d'Ahmed est  
19 venu parler devant cette commission ?

20 R. [13:40:47] Ah, bon, ça, je ne le sais pas. Parce que son... le seul frère que j'ai connu,  
21 dans le cas Ahmed, on m'a dit qu'il était décédé ; son grand frère, on m'a dit qu'il  
22 était décédé. Bon, c'est lui que je connaissais. Bon, s'il a d'autres frères, je n'ai pas de  
23 contact avec eux, je ne sais même pas qu'ils sont venus témoigner, ici.

24 Q. [13:41:41] Pendant les événements, au moment où Ahmed est mort, vous ne  
25 connaissiez personnellement pas les... les membres de sa famille, à part son frère  
26 aîné qui est mort ?

27 R. [13:42:05] Je ne connaissais pas les membres de la famille d'Ahmed, c'est Ahmed  
28 que je connaissais. C'est lui qui fréquentait notre grin et c'est lui qui avait travaillé un



1 tant soit peu dans la vente de charbon dans mon quartier. C'est lui que je  
2 connaissais, je ne connaissais pas sa famille biologique. Ça, je ne les connaissais pas.  
3 Je le voyais avec...

4 Vous savez, en Afrique, le... le sens du mot « frère » est large. Le ressortissant du  
5 même village, c'est un frère ; le compatriote même, c'est un frère ; un ami de longue  
6 date, c'est un frère. C'est... Ça a un sens vraiment large. Sa famille biologique, frères  
7 de sang, je n'en connaissais pas, mais je... je connaissais certains de ses frères  
8 compatriotes, ses compatriotes, ceux qui travaillaient avec lui, ceux avec qui il  
9 travaillait.

10 Q. [13:43:08] Cette déclaration que vous avez faite devant la commission d'enquête,  
11 lorsqu'ensuite vous avez rencontré des gens du Bureau du Procureur, est-ce que  
12 vous vous souvenez si ces gens du Bureau du Procureur vous ont demandé un  
13 exemplaire de cette déclaration ou vous ont demandé d'aller chercher un exemplaire  
14 de cette déclaration ?

15 R. [13:43:42] Non, non, non. Je... je... non, non, je n'ai pas souvenance de cela. Ils  
16 m'ont demandé seulement ce qui s'était passé, j'ai dit comme... la façon « que » je  
17 vous ai expliqué, là. J'ai dit que, après la crise, il y a le CNE qui est passé — Conseil  
18 national d'enquête — qui est passé dans le quartier pour interroger les gens, mais  
19 c'était plutôt orienté sur ce qu'on avait perdu. C'étaient les pertes matérielles et tout.  
20 C'est surtout sur ça que c'était orienté, mais je n'ai pas de documents, moi, en ma  
21 possession. Bon, je ne sais même plus où cette histoire en est, parce que, depuis ce  
22 temps-là jusqu'à maintenant, on n'a eu aucun retour.

23 Q. [13:44:40] Est-ce que vous avez également été interrogé par un représentant du  
24 ministre des Victimes de la guerre ?

25 R. [13:44:59] Un représentant du ministre des Victimes de la guerre ? Bon, peut-être,  
26 c'est la CDVR, — la CDVR, la Commission de réconciliation — bon, la CDVR, c'est  
27 ça... d'abord, aussi on a fait des déclarations, mais comme je vous le dis, ce n'était pas  
28 sur le cas Ahmed. C'était plutôt sur les pertes, hein, les pertes matérielles, tout ça.

1 C'est ça, la Commission vérité et réconciliation.

2 Q. [13:45:48] Je reviendrai là-dessus, mais le ministère des Victimes de guerre... je  
3 voudrais simplement citer le paragraphe 15 de votre déclaration où vous dites — et  
4 je vais citer en français : (*intervention en français*) « Il y a aussi le ministère des  
5 Victimes de guerre qui a envoyé des gens pour demander des détails aux victimes  
6 dans notre quartier. » (*Interprétation*) Fin de citation.

7 Donc, à part la Commission de vérité et de réconciliation, est-ce que vous avez fait  
8 une déclaration à ces gens du ministère des Victimes de guerre ?

9 R. [13:46:39] Je pense bien que la Commission nationale d'enquête est... je pense bien  
10 que c'est cette commission que le Ministère a envoyée vers les gens. C'est comme ça  
11 que je vois la chose. La... Le ministère des Victimes a envoyé, je pense, cette  
12 commission-là pour venir interroger les gens dans le quartier.

13 Q. [13:47:15] Donc, vous avez fait une déclaration à la Commission de vérité, n'est-ce  
14 pas ?

15 R. [13:47:28] Oui.

16 Q. [13:47:29] À quelle date ?

17 R. [13:47:38] Je me rappelle plus la date exacte. Je me rappelle plus la date exacte,  
18 mais c'est après la Commission nationale d'enquête, c'est un peu longtemps après.

19 Q. [13:48:03] Est-ce que c'était avant ou après que vous rencontriez les représentants  
20 de cette Cour pour donner une déclaration ?

21 R. [13:48:15] C'était avant. C'était avant.

22 Q. [13:48:26] Est-ce que c'était longtemps avant ?

23 R. [13:48:33] Ça, je ne sais plus, mais c'était avant, je sais que c'était avant.

24 Q. [13:48:40] Dans votre déclaration au Bureau du Procureur, vous dites — et je cite  
25 en français : (*intervention en français*) « Je ne suis pas encore allé à la CDVR, mais j'ai  
26 l'intention d'y aller... »

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (*interprétation*) : [13:49:00] S'il vous plaît, il  
28 s'agit de quel paragraphe ? On vous l'a demandé.

1 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [13:49:04] Paragraphe 16.

2 Q. [13:49:11] Et je cite en français : (*intervention en français*) « Je ne suis pas encore allé  
3 à la CDVR, mais j'ai l'intention d'y aller pour parler de ce que j'ai vécu pendant la  
4 crise. » (*Interprétation*) Fin de citation.

5 Donc, au moment où vous avez parlé au Bureau du Procureur, est-ce que vous leur  
6 avez dit que vous n'aviez pas encore été à la Commission de vérité — pas encore ?

7 R. [13:49:44] Oui, je... je reconnais que j'ai dit... j'ai dit cela, ce que... C'est ce qui est  
8 exact, parce que ça fait quand même longtemps, donc je me souviens plus très bien  
9 des choses. Sinon, c'est exact. C'est exact.

10 Q. [13:50:05] Est-ce que vous a... Est-ce que le Bureau du Procureur vous a reposé  
11 des questions après, lorsque vous avez été voir la Commission de vérité, pour  
12 essayer d'obtenir cette déclaration ?

13 R. [13:50:33] Oui, j'ai... j'ai rencontré le Bureau du Procureur à plusieurs reprises,  
14 hein, je n'ai pas les dates exactes, mais je sais que oui, je dois les avoir rencontrés une  
15 ou deux fois après.

16 Q. [13:50:53] Et est-ce qu'ils vous ont demandé une copie de votre déclaration  
17 donnée à la Commission de vérité ou bien est-ce qu'ils vous ont demandé d'en  
18 obtenir une ?

19 R. [13:51:20] Je n'ai pas bien saisi la... la question.

20 Q. [13:51:25] Vous avez fait une déclaration à la Commission de vérité en Côte  
21 d'Ivoire. Est-ce que cette déclaration a été faite en public, tout d'abord ? Je veux,  
22 d'abord, vous poser cette question.

23 R. [13:51:46] La déclaration n'a pas été faite en public. C'était un peu comme pour la  
24 CNE. Bon, il y avait plusieurs personnes, chacun allait pour se faire entendre. Et il y  
25 avait une salle d'attente. Vous rentriez un à un et puis, bon, vous faisiez vos  
26 déclarations.

27 Q. [13:52:11] Est-ce que cette déclaration a été enregistrée ?

28 R. [13:52:17] Enregistrée comment ? Je ne sais pas. Sur support audio, quelque chose

1 comme ça ? Sinon, ils écrivaient. C'était sur du papier. C'était sur du papier qu'on  
2 écrivait ce que... les déclarations.

3 Q. [13:52:39] Donc, ma question était la suivante : lorsque vous avez rencontré le  
4 Bureau du Procureur après avoir fait cette déclaration, est-ce qu'ils vous ont  
5 demandé d'essayer d'obtenir cette déclaration auprès de la Commission de vérité ou  
6 est-ce qu'ils vous ont demandé l'autorisation d'en demander un exemplaire ?

7 R. [13:53:06] Non.

8 Q. [13:53:28] Vous avez expliqué que vous étiez électricien pendant les événements,  
9 mais que vous aviez perdu vos outils, votre matériel.

10 Est-ce que vous... Est-ce que vous retravaillez comme électricien aujourd'hui ? Est-ce  
11 que vous avez retrouvé du matériel ?

12 R. [13:53:57] Je travaille toujours comme électricien. C'est mon métier, c'est ce que je  
13 fais. Je continue, mais je n'ai plus le matériel que j'avais avant, parce que, bon, j'ai  
14 pas... j'ai pas eu d'aide pour pouvoir acheter le matériel nécessaire. Je continue avec  
15 les moyens du bord, je continue d'être électricien.

16 Q. [13:54:29] Après vos études, est-ce que vous avez dû, à un moment donné, aller  
17 faire votre service militaire ?

18 R. [13:54:47] Je sais que quand on... quand on était au lycée, on nous a demandé  
19 d'aller nous faire enregistrer au camp Gallieni — c'est à Abidjan — pour le service  
20 militaire. Nous y sommes allés. On a subi des examens où j'ai été déclaré apte au  
21 service militaire, mais nous, nous ne sommes pas allés sous le drapeau parce qu'on  
22 allait à l'école, on était au lycée, mais on a rempli cette formalité. On n'est pas allés  
23 au drapeau.

24 Q. [13:55:38] Est-ce que vous n'avez pas été contraint d'y aller après la fin de vos  
25 études ?

26 R. [13:55:46] Non, non, non, non, j'ai jamais été contraint d'aller sous le drapeau,  
27 jamais.

28 Q. [13:56:01] Dans votre déposition, vous dites qu'à un moment donné vous aviez eu

1 quelques contacts avec le FPI, que vous aviez flirté avec le FPI. Qu'est-ce que vous  
2 entendiez par ce mot de « flirter avec le FPI » ?

3 R. [13:56:32] Je l'ai dit, effectivement. J'ai dit que j'ai flirté avec le FPI. Par le mot  
4 « flirté », j'entends « j'étais sympathisant du FPI ». J'étais sympathisant du FPI.  
5 C'était dans les années 1990, euh... jusqu'en 80... jusqu'à l'avènement du RDR.  
6 Voilà, à cette époque-là, j'étais sympathisant du FPI.

7 Q. [13:57:24] Est-ce qu'il y avait d'autres personnes venant du Nord ou qui parlaient  
8 dioula qui étaient comme vous, en même temps que vous des sympathisants du  
9 FPI ?

10 R. [13:57:50] Oui, à cette époque-là, il y en avait.

11 Q. [13:58:08] Vous avez déclaré que vous aviez des relations d'amitié avec des gens  
12 du FPI. Est-ce que ces relations d'amitié avec des gens du FPI se sont poursuivies  
13 pendant les années avant les élections de 2010 ?

14 R. [13:58:41] On a gardé les relations, mais les relations avaient pris un gros coup.  
15 Ça, il faut le dire. Les relations n'étaient plus les mêmes comme avant où, avant,  
16 c'étaient des relations assez serrées, un peu profondes, mais, depuis que je... j'ai  
17 adhéré au RDR, les... les relations ont pris un coup. Ça, il faut le dire. Les relations  
18 n'étaient plus chaleureuses, il y avait un peu de distance.

19 Q. [13:59:30] Et lorsque vous dites qu'avant, les relations étaient bonnes, est-ce que  
20 vous voulez dire avant 2010 ?

21 R. [13:59:46] Non, non, non, non, non, pas avant 2010, pas avant 2010. C'était... Les  
22 relations étaient bonnes quand j'étais encore avec le FPI, quand je flirtais encore avec  
23 le FPI. Les relations étaient bonnes, c'étaient des relations cordiales, et tout. Mais  
24 quand on a... on a su que j'avais glissé chez... chez... chez... chez l'adversaire  
25 politique, c'est-à-dire le RDR, les relations ont commencé à se dégrader, se  
26 détériorer, petit à petit.

27 Q. [14:00:38] Vous avez expliqué que, lors des événements, vous... vous dirigez un  
28 comité de base au sein du RDR.

1 R. [14:00:58] Je n'ai pas dit que je dirigeais un comité de base. J'ai dit j'étais secrétaire  
2 de section, donc un responsable de base. Je suis un peu à la base. Mais le comité de  
3 base, c'est un groupement de 25 personnes. Et une section, c'est un ensemble de  
4 comités de base. Donc, moi, j'étais secrétaire de section — secrétaire de section. En  
5 tant que secrétaire de section, je suis un responsable de base.

6 Q. [14:01:39] Est-ce que, à un moment donné, vous vous êtes occupé... vous avez  
7 dirigé un comité de base du RDR ?

8 R. [14:01:51] Oui, puisque pour devenir secrétaire de section, il faut être président  
9 d'un comité de base.

10 Q. [14:02:14] Et en tant que secrétaire de section, quelles étaient vos fonctions ?

11 R. [14:02:29] En tant que secrétaire de section, mon rôle était de... d'encadrer un  
12 certain nombre de militants sur un périmètre bien donné, d'une superficie bien  
13 donnée, qui est ma section — ma section est délimitée. Et tous les militants qui sont  
14 au sein de ma section, je suis leur responsable direct. Donc, je suis chargé de les  
15 encadrer sur le plan politique, de... de véhiculer le message, hein, du parti... de leur  
16 véhiculer le message du parti, bon, lorsque les périodes d'élections approchent, de  
17 les inscrire sur les listes « électoraux », les encadrer, les encadrer pour tout ce qui est  
18 politique.

19 Q. [14:03:38] Et est-ce que vous receviez parfois une indemnité, un *per diem* pour ces  
20 activités ?

21 R. [14:03:52] Ce travail, c'est du bénévolat. On le fait par conviction. On ne le fait pas  
22 pour l'argent. On le fait par conviction, parce qu'on a épousé les idéaux du parti.  
23 Toutefois est-il que, pour certaines missions qui nécessitent de l'argent, c'est-à-dire,  
24 par exemple, organiser une manifestation, faire certaines missions, ça, ça nécessite de  
25 l'argent, on te donne l'argent nécessaire pour l'organisation de cette  
26 manifestation-là. Sinon, c'est du bénévolat.

27 Q. [14:04:33] Comment est-ce que les activités de campagne étaient financées ?

28 R. [14:04:45] Quand la période de campagne arrive, chaque district... chaque

1 district... Le district, c'est un ensemble de sections. C'est un ensemble de sections. Et  
2 il est dirigé par le commissaire politique. Donc, quand les campagnes approchent, le  
3 commissaire politique, en collaboration avec nous — nous, les secrétaires de  
4 section... on essaie de s'asseoir pour élaborer un programme d'activités, un  
5 programme d'activités pour animer la campagne dans notre zone. Et quand on  
6 élabore ce programme-là, on essaie de faire un devis approximatif, hein, du coût, et  
7 on achemine ça à la hiérarchie. Par la suite, voilà, la campagne démarre.

8 Q. [14:06:00] Alors, d'après ce que vous savez, est-ce que vous savez si le  
9 gouvernement français a financé certaines activités de campagne du RDR ?

10 R. [14:06:23] C'est vous qui me l'apprenez. Je... je n'ai jamais appris ça. C'est  
11 aujourd'hui que j'apprends cela. C'est vous qui me l'apprenez.

12 Q. [14:06:40] Alors, du fait des caractéristiques de votre rôle, vous faisiez des  
13 discours, n'est-ce pas ?

14 R. [14:06:58] Des discours... des discours, pas trop de discours. Je faisais des  
15 discours... Non, je tenais des réunions. Je tenais des réunions avec les militants. Et  
16 bon, des discours en tant que tels, j'en ai fait peut-être deux ou trois, comme ça, hein,  
17 à... à... oui, deux ou trois discours seulement.

18 Q. [14:07:34] Et quand est-ce que vous avez fait ces deux ou trois discours, à quelles  
19 occasions ?

20 R. [14:07:44] Bon, le premier discours, c'était à l'occasion de la célébration des  
21 femmes de notre parti. On devait les célébrer. C'était... Je pense que... avant les  
22 élections, hein. En tout cas, c'était à une cérémonie où on devait célébrer, hein, les  
23 femmes de notre circonscription.

24 Bon, la deuxième fois, ça, j'ai rédigé le discours, mais ce n'est pas moi qui l'ai  
25 prononcé. Je l'ai rédigé sous la supervision de mon commissaire politique. Et c'est  
26 mon commissaire politique qui l'a lu. Bon, les autres fois, ce n'est pas des discours  
27 lors de grandes cérémonies, c'est pendant, souvent, les formations, les formations de  
28 nos agents électoraux. Voilà.

1 Q. [14:08:50] Est-ce que vous avez organisé des réunions au grin ?

2 R. [14:08:59] Au grin, on n'organisait pas des réunions à proprement dire au grin. On  
3 n'organisait pas des réunions au grin. Le grin, c'était un espace de récréation, de  
4 discussion, d'échange. Mais sa particularité est que la majorité des membres du grin,  
5 ce sont des... des Dioula, comme on le dit, ce sont des Nordistes. La majorité,  
6 presque tout le monde est nordiste. Ça, c'est la particularité. Et aussi, presque tout le  
7 monde est militant ou sympathisant du RDR. Ça aussi, c'est une particularité du  
8 grin.

9 Et je me souviens qu'une fois, après les élections législatives qui ont suivi les  
10 élections présidentielles, ça devrait être peut-être en 2000... 2011 ou bien 2012, les  
11 élections législatives qui ont suivi les élections présidentielles de 2010, je sais que,  
12 après ces législatives-là, on a reçu deux députés dans notre grin. Ils sont venus nous  
13 dire merci pour le soutien que nous leur avons apporté pour la victoire. Ils sont  
14 venus nous dire merci au grin. Ils sont venus, ils ont passé un bout de temps avec  
15 nous, ils ont pris le thé avec nous, et puis, ils sont partis. Ça, je sais. Mais on  
16 n'organisait pas de réunions en tant que telles au grin. En tout cas, moi, mon grin,  
17 non. Les réunions se tenaient chez le commissaire politique.

18 Q. [14:10:47] Et en 2010, qui était-il ?

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:10:55] Ça n'a pas été  
20 saisi au compte rendu d'audience, donc vous avez posé la question, suivante :  
21 « En 2010, qui était-il » ?

22 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [14:11:08] Merci.

23 R. [14:11:10] Je ne comprends pas la question. Qui était-il ? « Il », c'est qui ?

24 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [14:11:19]

25 Q. [14:11:19] Le commissaire politique.

26 R. [14:11:23] O.K.

27 Q. [14:11:24] Le commissaire politique.

28 R. [14:11:27] C'est plus clair. Le commissaire politique, c'était M. Adama Touré.



1 Q. [14:11:40] Donc, pour ce qui est du RDR, est-ce que vous diriez que c'était votre  
2 chef pendant cette période ?

3 R. [14:11:53] Oui, c'était mon... ma hiérarchie directe, c'est-à-dire que je rendais  
4 compte. C'est lui qui nous... qui était... qui était l'intermédiaire entre nous et le  
5 secrétariat départemental... le secrétariat départemental (*inaudible*) région de  
6 Yopougon... C'était mon chef immédiat.

7 Q. [14:12:19] Et est-il toujours votre chef de nos jours ?

8 R. [14:12:26] Il devait être mon chef. Il devait être mon chef, même s'il s'est mis un  
9 peu en... en retrait. En fait, après toutes ces élections-là, les élections présidentielles,  
10 législatives et tout ça, vu... il s'est dit qu'il avait fait suffisamment, il fallait laisser la  
11 place aux jeunes. Donc, il a été promu conseiller politique — conseiller politique.  
12 Actuellement, c'est la fonction qu'il occupe. Et dans notre hiérarchie, il est toujours  
13 mon chef. Même s'il n'était pas conseiller politique, quelqu'un avec qui vous avez  
14 collaboré pendant de nombreuses années, il demeure votre chef. Voilà.

15 Q. [14:13:19] Est-ce que vous lui avez dit que vous veniez témoigner devant cette  
16 Cour ?

17 R. [14:13:26] Il ne sait même pas. Il ne sait même pas. Peut-être que maintenant, il va  
18 le savoir s'il suit, peut-être... sinon, il ne l'a jamais su.

19 Q. [14:13:42] Est-ce que vous êtes ami avec Adama Touré ?

20 R. [14:13:56] Ami ? C'est mon père. C'est pas un ami. C'est mon père. Il a l'âge de  
21 mon père. Donc, c'est un père pour moi.

22 Q. [14:15:05] Et quels sont vos liens avec Adama Diomandé ?

23 R. [14:15:19] Adama Diomandé, c'est le nouveau commissaire politique de mon  
24 district, c'est le nouveau commissaire politique... donc, le... voilà, c'est mon  
25 nouveau chef hiérarchique direct.

26 Q. [14:15:45] Est-ce que vous lui avez dit, à lui, que vous veniez témoigner ici devant  
27 cette Cour ?

28 R. [14:15:54] Lui non plus ne sait pas.

1 Il ne sait pas parce que... par mesure de sécurité, par mesure de sécurité, et  
2 moi-même, pour... voilà. Je n'ai jamais dit ça à qui que ce soit.

3 Q. [14:16:18] Est-ce que vous avez suivi le procès ?

4 R. [14:16:39] Je ne comprends pas la question.

5 Est-ce que j'ai suivi le procès ? Quel procès ?

6 Q. [14:16:49] Est-ce que vous avez regardé... Est-ce que vous avez regardé le procès ?

7 Est-ce que vous avez suivi ce qui se passait dans ce procès ?

8 R. [14:16:59] Oui, à un certain moment, oui, au début. Tout au début, c'était  
9 l'actualité, tout le monde était curieux de savoir comment ça se passe, et tout, et tout.  
10 Donc, voilà, il y avait de l'engouement, on suivait, on a suivi les... les tout premiers  
11 témoins, là, on a suivi. Et puis, bon, après, moi, ça m'a... c'est de temps en temps  
12 comme ça que... voilà, je suivais quand le temps me permettait, ou bien au hasard  
13 des faits, je tombais chez quelqu'un où, bon, ça passait. Sinon, au début, oui, tous les  
14 témoins, on l'a suivi quand même, parce qu'on était curieux de savoir comment  
15 c'était.

16 Q. [14:17:53] Mais vous n'avez pas suivi ce qui se passait dans le procès au cours des  
17 quelques dernières semaines, au cours des deux derniers mois, disons ?

18 R. [14:18:03] Non, non. Bon, je voyais des extraits comme ça dans la presse, parce que  
19 pour suivre le procès, il faut avoir vraiment du temps, hein, il faut avoir du temps. Et  
20 il faut s'asseoir longtemps, alors qu'il faut aller chercher la pitance quotidienne. On  
21 ne va pas s'asseoir pour suivre seulement le procès pour suivre le procès, non, non,  
22 non.

23 Donc, c'est à travers la presse, et je voyais un peu que... voilà, les gens passaient, et  
24 tout, et tout. Mais je n'ai pas eu le temps de m'asseoir comme ça, suivre.

25 Q. [14:18:51] Est-ce que vous avez jamais parlé à la presse au sujet des événements  
26 des années 2010-2011 ?

27 R. [14:19:05] Je n'ai jamais parlé à la presse. Je n'ai jamais eu de contact avec la presse  
28 même à propos de ces événements-là.

1 Q. [14:19:16] Alors, ces réunions, ces réunions que vous avez organisées en 2010 pour  
2 pouvoir parler aux militants, où est-ce que ces réunions avaient lieu ?

3 R. [14:19:44] Je vous l'ai dit tout à l'heure. J'ai dit que les réunions se tenaient chez le  
4 commissaire politique. Il a sa résidence au quartier, hein, qui est... qui est bien  
5 adéquat pour les réunions, parce qu'il y a une terrasse, il y a un apatam et tout.  
6 Donc, toutes les réunions se tenaient là-bas, toutes les réunions se tenaient là-bas.

7 Q. [14:20:17] Et de quel quartier s'agit-il ?

8 R. [14:20:21] Mais il est du... il est du même quartier que moi, il est du Terminus 40 ;  
9 Sogefiha Terminus 40.

10 Q. [14:20:52] Depuis les événements, avez-vous eu des conversations ou des  
11 discussions au sujet de ce que vous aviez observé lors des événements ?

12 Et je pense notamment à la situation au sujet d'Ahmed. Est-ce que vous avez eu...  
13 Est-ce que vous avez eu des discussions ou des conversations avec d'autres membres  
14 du RDR à ce sujet, depuis 2011 ?

15 R. [14:21:36] Oui, on... on en... on en parlait, parce que je vous ai dit qu'Ahmed, il  
16 fréquentait le grin. À ce titre, il était connu par tous les membres du grin, et puis,  
17 bon, par les gens du quartier. Voilà.

18 Donc, quand il est mort, on en parlait. Il y a des gens qui nous approchaient pour  
19 présenter les condoléances et... *yako*, chez nous, bon, ça veut dire qu'on... les  
20 condoléances, « *Yako* pour votre ami » et tout, bon, voilà. Et puis, de temps en temps,  
21 on parle d'Ahmed. Au détour d'une conversation, bon, voilà, on parle souvent  
22 d'Ahmed.

23 Q. [14:22:43] Est-ce que vous connaissez le nom d'autres personnes qui ont été  
24 témoins de cet événement ?

25 R. [14:22:57] Bien sûr. Il y a Soro. Soro, Soro Souleymane, il a été témoin. Il y a une  
26 dame qui, malheureusement, aujourd'hui, est décédée. Elle s'appelait Mariam. Elle  
27 aussi, elle a vu.

28 Bon, pratiquement tous les membres du grin qui étaient présents ce jour-là ont vu. Il

1 y a Chérif Adama qui a vu. Bon, il y a les enfants d'une tantine du quartier,  
2 malheureusement, aussi qui est décédée, une vieille qu'on appelait affectueusement  
3 « Mamie », « Mamie », au quartier. Ses enfants, ils étaient avec nous. Ses enfants, ils  
4 étaient avec nous. Donc, tous ceux-là, ils ont pu voir, mais nous étions impuissants,  
5 parce qu'on ne pouvait pas s'approcher plus.

6 Q. [14:24:09] Alors, pendant cette période, en 2011, est-ce qu'il y avait beaucoup de  
7 jeunes qui étaient au chômage au sein de la communauté ?

8 R. [14:24:23] Oui, je peux dire oui. Il y avait beaucoup de jeunes qui étaient au  
9 chômage, je peux dire oui. Parce que rien qu'en passant dans les parlements et  
10 agoras, on voyait toujours que ces... ces endroits-là étaient remplis de jeunes, du  
11 matin jusqu'au soir. Ils étaient là, voilà, à parler politique. Voilà.

12 Q. [14:25:11] Est-ce qu'il y avait beaucoup de problèmes, de petite délinquance, de  
13 petite criminalité dans la zone ?

14 R. [14:25:24] Oui, oui. Il y avait des cas de vol. Oui, il y avait des cas d'agression.  
15 C'était un peu récurrent, surtout vers le... le quartier Yao Séhi. Très souvent, il y  
16 avait des agressions là-bas. Il y avait des agressions là-bas et... oui, oui,  
17 régulièrement, il y avait des agressions.

18 Q. [14:26:01] Et est-ce que les chefs de... des communautés de Doukouré, de Yao  
19 Séhi, se sont réunis pour parler de la façon de trouver des solutions à ces problèmes  
20 de criminalité et de... de vols, de larcins ?

21 R. [14:26:28] Ça, je ne peux pas me prononcer, parce que je n'habite pas ces  
22 quartiers-là. Je n'habite pas Doukouré, je n'habite pas Yao Séhi, mais c'est des  
23 quartiers qui sont proches de mon quartier. C'est des quartiers qu'on fréquente, mais  
24 je ne suis pas habitant de là-bas. Donc, je ne sais pas si en interne, là-bas, ils ont eu à  
25 faire des réunions pour ça. Je ne peux pas répondre par « oui » ou « non ».

26 Q. [14:27:07] Vous avez dit que vous n'aviez pas de réunions à proprement parler au  
27 grin. Est-ce que vous avez parlé avec vos collègues du RDR, au grin, la façon de  
28 planifier des rassemblements, des marches, ce genre de choses ?

1 R. [14:27:46] Je vous l'ai dit tantôt. J'ai dit : le grin, ce n'est pas un espace de réunion  
2 politique à proprement dit, non. J'ai dit : c'est un espace de retrouvailles, autour du  
3 thé, on discute de tout, de football, de travail, on parle aussi souvent de politique, on  
4 traite de l'actualité. On parle de tout et de rien au grin, mais autour d'une tasse de  
5 thé.

6 Bon, j'ai dit : la particularité, c'est que les grins sont fréquentés majoritairement par  
7 des Dioula, des jeunes du Nord, qui sont aussi majoritairement des militants du  
8 RDR. Mais quand il y avait des réunions, ben, on allait chez le commissaire  
9 politique. On allait chez le commissaire politique, on tenait les réunions et tout.

10 Q. [14:28:50] Alors, un peu plus tôt lors de votre déposition, alors que vous  
11 répondiez à des questions qui vous étaient posées par le Procureur, vous avez  
12 adopté la terminologie du Procureur qui consistait à décrire les Dioula comme une  
13 ethnie. Mais les Dioula, ce n'est pas une ethnie, en fait, ce n'est pas une appartenance  
14 ethnique, c'est une langue, fondamentalement, n'est-ce pas ?

15 R. [14:29:19] Comme vous le dites, c'est juste. Mais ici, c'est... c'est comme ça qu'on  
16 identifie tous ceux qui viennent du Nord. Sinon, « dioula », effectivement, le mot  
17 « dioula », ça veut dire « commerçant ». Voilà. Je suis malinké, je suis bien placé pour  
18 vous expliquer cela. « Dioula », effectivement, ça signifie « commerçant ».

19 Mais les Nordistes, la majorité des commerçants chez nous, c'est des Nordistes. Le  
20 commerce était tenu vraiment à 90 pour-cent par les Nordistes, donc on les a  
21 assimilés aux Dioula. Donc, on prend les Nordistes comme les Dioula, c'est comme  
22 ça qu'on nous appelle. Sinon, nous, on sait que, dans la terminologie même du... de  
23 « dioula », c'est « commerçant ». On sait que c'est « commerçant », mais c'est... bon,  
24 c'est cette expression qu'on prend en Côte d'Ivoire pour désigner les Nordistes.  
25 Voilà.

26 Q. [14:30:24] Alors, ce boulevard principal qui passe par la zone où vous avez décrit  
27 l'événement avec Ahmed, alors, d'un côté, vous avez Yao Séhi, et de l'autre côté,  
28 vous avez Doukouré ?

1 R. [14:30:51] C'est bien cela.

2 Q. [14:30:52] Donc, du côté où vous avez Doukouré, je suppose qu'il y a beaucoup  
3 d'échoppes, de boutiques de Nigériens, de Nigériens, de Maliens, de Nordistes.

4 Est-ce qu'il y a également des boutiques, des échoppes de l'autre côté de la route, qui  
5 sont également dirigées ou qui appartiennent à des gens de la Côte d'Ivoire, mais  
6 qui ne sont pas forcément du Nord ? Et lorsque je parle de l'autre côté, je parle du  
7 côté de Yao Séhi.

8 R. [14:31:37] Du côté de Doukouré, effectivement, ce que vous avez dit est juste. J'ai  
9 dit que, du côté de Doukouré, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de magasins  
10 tenus par les Dioula, les Nordistes, et puis des ressortissants de la CEDEAO —  
11 Burkinabés, comme vous l'avez dit, et tout ça.

12 De l'autre côté, du côté de Yao Séhi, à cette époque-là, il n'y avait pas de boutiques  
13 là-bas, il n'y avait pas de magasins, comme au quartier Doukouré. Au contraire, c'est  
14 souvent le soir que des dames venaient pour faire le petit commerce, vendre... il y a  
15 une... une boisson frelatée chez nous qu'on appelle le *koutoukou*. Voilà, elles  
16 viennent... elles viennent vendre le *koutoukou*, la viande de porc, voilà, elles venaient  
17 faire ça le soir — le soir. Et quand elles finissaient, elles rangeaient leurs étals, et puis  
18 c'était tout. Il n'y avait pas de boutiques, à cette époque-là. Mais aujourd'hui, ça a  
19 changé. Ça a changé, ils ont construit des magasins là-bas pour maintenant (*phon.*).  
20 Mais à l'époque des événements, il n'y avait rien, c'était seulement ces étals de  
21 femmes, là, de manière ponctuelle.

22 Q. [14:33:24] Tetchi Claude était aussi un commerçant, n'est-ce pas ?

23 R. [14:33:39] Il n'était pas commerçant, à ma connaissance. Je ne l'ai pas connu en  
24 tant que commerçant. J'ai dit que lorsque Ahmed faisait chemin avec Adama  
25 Soumahoro et qu'ils ont été pourchassés, après qu'Ahmed ait été tué, je me suis  
26 approché d'Adama Soumahoro pour savoir, pour comprendre. Et Adama  
27 Soumahoro m'a dit que, arrivé au niveau du... du parking, que c'est Tetchi qui les a  
28 interpellés, et que c'est de là que tout est parti. Voilà ce que j'ai dit. Tetchi, c'est

1 quelqu'un que je connais, c'est quelqu'un... un ami d'enfance, je le connais, mais je  
2 l'ai jamais connu en tant que commerçant. Je ne l'ai pas connu en tant que  
3 commerçant. S'il le faisait, c'est que je ne sais pas.

4 Q. [14:34:33] Et qu'est-ce qu'il faisait, alors, pour gagner sa vie ?

5 R. [14:34:38] Je sais que nous... nous avons été à l'école à la même période, hein.  
6 Voilà, je sais qu'il allait à l'école — on allait à l'école, à l'époque. Et puis, bon, après,  
7 qu'est-ce que chacun est devenu, bon, je n'ai pas cherché à savoir ce qu'il était  
8 devenu. J'ai pas cherché à savoir ce qu'il était devenu. On se voyait. On se voyait  
9 dans le quartier.

10 Q. [14:35:06] Quel était le nom du propriétaire de la cabine téléphonique ?

11 R. [14:35:15] La cabine téléphonique où Ahmed a été arrêté, je ne connais pas son  
12 nom. Je le connais physiquement, mais son nom, je n'ai pas son nom. Je n'ai pas son  
13 nom. Je le connais physiquement.

14 Q. [14:35:35] Est-ce qu'il venait du Nord ?

15 R. [14:35:41] Non, non, non, non, c'était un ressortissant bété, un Bété. Il était de  
16 l'ethnie bété.

17 Q. [14:35:56] Donc, il y avait des gens qui venaient du Nord... qui ne venaient pas du  
18 Nord — pardon —, qui ne venaient pas du Nord et qui avaient des magasins, là ?

19 R. [14:36:11] Maître, vous faites confusion. Vous faites confusion, mais je vais vous  
20 repréciser les choses.

21 Là où Ahmed a été tué, ce n'est pas au quartier Doukouré. Ce n'est pas au quartier  
22 Doukouré. C'est dans mon quartier à moi.

23 Mais les quartiers sont pratiquement contigus. Alors, le magasin de la cabine de ce  
24 monsieur ne se trouvait pas au quartier Doukouré ni au quartier Yao Séhi : il se  
25 trouvait au Terminus 40, collé à l'ancien bureau des impôts. C'est là que le magasin  
26 du monsieur se trouvait. Ce n'est pas « au » Yaho Séhi, ce n'est pas à Doukouré, c'est  
27 dans mon quartier.

28 Donc, ne faites pas la confusion, comme si le magasin se trouvait à Yao Séhi. Non,

1 non, non, c'était pas à Yao Séhi. Yao Séhi, c'est encore loin derrière ; Doukouré, c'est  
2 encore loin derrière. Justement, de mon quartier, il voulait rejoindre ces endroits où  
3 il y avait des troupes, et il était inquiet. Donc, ne faisons pas cet amalgame-là : c'est  
4 pas à Yao Séhi.

5 Q. [14:37:36] À quelle distance se trouve Doukouré du Terminus 40 ?

6 R. [14:37:49] Bon, je vais vous faire évaluer la distance par rapport au point où la  
7 mort d'Ahmed est « survécue ». Ce sera plus simple. Voilà.

8 De... de l'endroit où Ahmed a été tué à Doukouré, Yao Séhi, si on prend ça en ligne  
9 droite, ça peut être 100, 150 mètres, si on prend à partir de la voie principale, ou bien  
10 même 200 mètres. C'est un peu plus loin.

11 Q. [14:38:33] Vous avez dit que vous aviez vu des jeunes près du Timhotel, des  
12 jeunes qui se livraient à des exercices.

13 Est-ce que vous pourriez nous expliquer de quel genre d'exercice il s'agissait, ce que  
14 vous avez vu ?

15 R. [14:39:07] J'ai dit dans ma déposition que, à un certain moment, il y a eu des  
16 recrutements de jeunes. Et après, ces jeunes, on les voyait courir dans les rues à  
17 Yopougon, un peu partout. Et quand ils finissaient de courir, ils avaient des endroits  
18 où ils allaient pour faire des exercices militaires. Et un de ces endroits-là, c'était le  
19 Timhotel. C'est... Timhotel, c'est le nom d'un hôtel. Et à côté de cet hôtel-là, il y a un  
20 espace vague, un terrain... à l'époque, c'était un terrain de football, voilà, un espace  
21 vide où ils allaient pour apprendre à ramper, on leur faisait faire des... des exercices,  
22 comme pour les militaires, c'est comme dans la formation militaire. Ils allaient pour  
23 faire ces exercices-là là, après avoir fait le footing.

24 Q. [14:40:15] Avez-vous jamais participé à des exercices militaires ?

25 R. [14:40:21] Non. Je n'ai jamais participé à des exercices militaires, mais j'en vois,  
26 j'en vois à la télé. J'en vois.

27 Q. [14:40:36] Donc, ces exercices que vous voyiez faire par les jeunes, qu'est-ce qu'ils  
28 faisaient exactement ? Qu'est-ce qu'ils étaient en train de faire qui vous a conduit à



1 penser qu'ils se livraient à des exercices militaires ?

2 R. [14:41:04] Par exemple, on les faisait coucher à même le sol, à plat ventre, et on  
3 leur disait de... de ramper, voilà, sur... sur les coudes, d'un point jusqu'à un autre.  
4 Voilà. On leur faisait faire ça. Et ils rampaient, ils rampaient. Ça, c'est des choses  
5 qu'on voit à la télé quand on montre, par exemple, les sorties des promotions de  
6 gendarmes, de militaires. À la télé, on les voit quand on montre les exercices, ils font  
7 des... ce genre de choses-là, donc voilà.

8 Q. [14:41:48] Donc, le fait que vous les ayez vus ramper sous des cordes, c'est ça qui  
9 vous a fait penser que c'étaient comme des exercices militaires ?

10 R. [14:42:07] Pas que ça. Pas que ça. À part ça, eux-mêmes, ils en parlaient.  
11 Eux-mêmes, ils le disaient. Eux-mêmes, ils le disaient. Ils disaient qu'on les formait  
12 pour aller combattre à Bouaké. C'est ce que, eux-mêmes, ils disaient. On se connaît  
13 dans le quartier, ils en parlaient dans des discussions. Bon, voilà, ils en parlaient.  
14 Eux-mêmes, ils le disaient. Et nous, on s'approchait pour voir la véracité, et puis on  
15 les voyait faire ces exercices-là.

16 Q. [14:42:49] Donc, vous aviez des conversations avec ces jeunes, n'est-ce pas ?

17 R. [14:42:57] Oui, quelquefois, quelquefois. Souvent même, tu n'as pas besoin de  
18 parler forcément avec eux, tu peux les écouter en train de causer entre eux. Tu peux  
19 les écouter. Ils en parlaient.

20 Q. [14:43:20] Quelquefois, vous aviez des conversations avec ces jeunes, dans ces  
21 zones d'entraînement ?

22 R. [14:43:31] Oui, une fois, j'ai été là-bas, du côté de Timhotel. J'ai été du côté de  
23 Timhotel. J'ai dit, j'étais à la recherche un peu de l'information pour... dans le cadre  
24 de... de mes activités politiques, hein. Parce que quand on apprenait certaines  
25 choses, il fallait aller, quand même, vérifier avant quoi que ce soit.

26 Donc, je me suis rendu là-bas et j'ai parlé avec un, un que je connaissais, quand ils  
27 ont fini leurs exercices. Ils ont fini, je l'ai abordé comme si j'étais intéressé, hein, par  
28 leurs mouvements, pour un jeune frère. Donc, je me suis approché de lui. Je lui ai

1 demandé : « Écoutez, est-ce que vous... » Il a dit que c'était pour le recrutement,  
2 pour aller à Bouaké, on allait les former, ils allaient être intégrés à l'armée, et cetera.  
3 « Mais comment faire pour pouvoir intégrer, parce que ça pourrait intéresser pour  
4 un frère ? » Il a dit que, bon, les recrutements avaient déjà eu lieu, mais que si je  
5 voyais leur instructeur, un certain Zokouri... Zokouri Faustin, — et il a dit un autre  
6 nom qui suit, mais je me rappelle plus — que si je le voyais, peut-être qu'il pouvait  
7 trouver une place pour mon frère. Voilà. Mais moi, je suis plus allé là-bas parce que  
8 c'est quelques informations que je cherchais. Et voilà, la confirmation était là, qu'ils  
9 faisaient cette formation-là pour aller à l'armée.

10 Q. [14:45:21] Et cette personne à qui vous avez parlé, est-ce que c'était un des  
11 formateurs ?

12 R. [14:45:28] Non, non, non, ce n'était pas un formateur. C'était un élève. C'était...  
13 bon, je peux dire, une recrue. C'est eux qui faisaient les exercices. C'est un que j'ai  
14 pris comme ça au hasard, hein, je ne le connaissais pas. Je me suis approché, j'ai  
15 jugé... j'ai usé un peu d'astuce, c'est tout, pour pouvoir recueillir quelques  
16 informations, c'est tout. Sinon, lui et moi, on ne se connaît même pas. Je me suis  
17 approché, et puis, bon : « Qu'est-ce que vous faites ? », et il m'a donné ces  
18 explications-là.

19 Q. [14:46:05] Est-ce qu'il a été amical avec vous lorsqu'il vous a donné ces  
20 explications ?

21 R. [14:46:13] Oui, oui, il ne se doutait de rien. Il ne se doutait de rien. Donc, pour lui,  
22 peut-être que, effectivement, j'étais intéressé. Voilà.

23 Q. [14:46:27] Donc, n'importe qui pouvait aller faire ces exercices ?

24 R. [14:46:33] C'est la conclusion que, vous, vous faites. C'est la conclusion que, vous,  
25 vous faites. C'est votre avis. Mais moi, j'ai dit seulement que j'ai abordé quelqu'un  
26 qui faisait ces exercices-là. Le recrutement, si on devait le faire pour n'importe qui,  
27 on devait le faire passer par la presse. On devait annoncer ça à la télé, à la radio, et  
28 dire : « Voilà, on est en train de recruter pour... pour ceci ou pour cela », et tout le

1 monde allait aller.

2 Il y a une voie officielle pour faire ce genre de recrutements. On le sait.  
3 Habituellement, quand on veut faire le recrutement, on lance par la presse, on parle,  
4 la radio, et on associe les mairies. Ceux qui veulent, qui sont intéressés, je pense que  
5 les militaires... bon, peut-être le ministère de la Défense, ou bien je ne sais pas si c'est  
6 l'état-major, mais les militaires vont détacher des gens auprès des mairies, et ils vont  
7 organiser ça, et c'est à la mairie qu'on va pour s'inscrire.

8 Là, ça concerne tout le monde. Si c'était comme ça, tu prends... j'allais dire que ça  
9 concerne tout le monde. Mais on ne peut pas choisir des endroits propres à soi,  
10 recruter des gens et puis dire que : « Ouais, tout le monde pouvait aller. » Mais il ne  
11 me connaissait pas. Moi, je l'ai abordé par astuce. Il m'a donné les renseignements  
12 que je voulais, j'ai quitté, c'est tout.

13 Q. [14:48:05] Précédemment, dans votre déposition, lorsque vous parliez d'Ahmed,  
14 vous... vous avez... vous vous êtes décrit vous-même comme étant typiquement du  
15 Nord, comme ayant une apparence physique typique du Nord. Ça n'a pas troublé ce  
16 jeune homme à qui vous parliez, n'est-ce pas ?

17 R. [14:48:35] Maître, à aucun moment, dans ma déposition, je n'ai parlé de... de  
18 physique typique au Nord. Il n'y a pas de physique typique au Nord. Quel est le  
19 physique typique au Nord, aux gens du Nord ? Il n'y a pas de... je n'ai jamais dit ça.  
20 Je n'ai jamais dit ça.

21 J'ai dit qu'il y avait une ressemblance physique entre Ahmed et moi. On avait à peu  
22 près la même taille, on avait le même teint, mais lui, il était plus costaud que moi.  
23 Voilà ce que j'ai dit. Mais ça ne veut pas dire que c'est le prototype du Nordiste. Je  
24 n'ai jamais dit ça, je n'ai jamais dit ça. Il n'y a pas de prototype, de forme ou bien  
25 de... je ne sais pas, d'allure... non, non, non. Je n'ai jamais dit cela.

26 J'ai dit qu'il y avait un trait de ressemblance entre Ahmed et moi, qui est par la taille,  
27 qui est par le teint. Voilà. Et puis, bon, le nom... on se souvient tous du prénom, je  
28 l'ai dit. Je n'ai jamais dit que c'est le prototype typique, hein, des gens du Nord. Je

1 n'ai jamais dit cela.

2 Q. [14:49:47] Dans votre déposition avec le Bureau du Procureur, précédemment,  
3 vous parliez d'endroits où les gens ne pouvaient pas quitter le quartier de Doukouré.  
4 Donc, des personnes empêchaient d'autres personnes de quitter cet... ce quartier ;  
5 est-ce que c'est exact ?

6 R. [14:50:44] Je ne sais pas si c'est moi qui explique mal les choses. Je n'ai jamais dit  
7 qu'on empêchait les gens de sortir du quartier. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il y a  
8 des barrages qui étaient dressés, ça et là à travers les quartiers, pour contrôler... pour  
9 contrôler les passants, pour... « à la recherche des assaillants », comme ils le disaient.  
10 Les « assaillants », c'étaient les Nordistes.

11 Je vous ai dit qu'on nous appelait « assaillants », « Mossi », « rebelles », tout ça,  
12 « rustres ». Ça, c'étaient... pour nous, c'étaient les dénominations qu'ils avaient pour  
13 nous. Donc, ils étaient à la recherche de ces personnes-là. Donc, ils dressaient des  
14 barrages où ils contrôlaient les... les cartes nationales d'identité pour extirper, hein,  
15 ces assaillants-là, et faire d'eux ce qu'ils voulaient. Voilà ce que j'ai dit.

16 Je n'ai pas dit qu'ils empêchaient les gens de sortir du quartier. Oui, ça peut... ça  
17 pouvait peut-être empêcher les gens de sortir par peur et tout, et tout, mais je n'ai  
18 pas dit qu'ils empêchaient les gens de sortir. Mais quand tu circulais, il fallait faire  
19 très attention, il fallait sortir juste vraiment quand c'est indispensable. Il ne fallait pas  
20 se balader comme ça, parce qu'à n'importe quel moment, tu pouvais être victime  
21 d'exactions ou bien même tu pouvais être tué. C'est ce que j'ai dit. Donc, ces  
22 barrages-là étaient dressés, et ça, c'était à l'appel lancé par M. Blé Goudé.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:52:31] Maître O'Shea,  
24 est-ce que vous pourriez fournir des références, lorsque vous faites référence à ce  
25 que le témoin a dit ?

26 C'est comme cela qu'on a toujours fait jusqu'à maintenant et ça nous aiderait  
27 beaucoup.

28 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [14:52:44] Oui. Quelquefois, c'est difficile, mais

1 j'essaierai.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:52:51] Mais maintenant,  
3 on a ces longs monologues qui disent : « Non, mais vous n'avez pas compris », et  
4 cetera, et cetera. Si vous donniez une référence, peut-être qu'on éviterait cela.

5 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [14:53:04]

6 Q. [14:53:07] Ces barrages, comme vous les appelez, est-ce qu'ils se trouvaient à la  
7 périphérie de Doukouré ?

8 R. [14:53:19] Dans la périphérie d'où ?

9 Q. [14:53:23] Est-ce qu'ils étaient à l'extérieur du quartier, aux alentours du quartier ?

10 R. [14:53:34] Les barrages se trouvaient aux entrées principales du quartier : au  
11 carrefour, les... les grandes voies. C'était pas à l'intérieur du quartier, mais les voies  
12 d'accès principales au quartier, voilà, à ces endroits-là, les barrages se trouvaient.

13 Q. [14:53:58] Et à l'intérieur du quartier, est-ce que les gens qui y vivaient dressaient  
14 leurs propres zones de protection ?

15 R. [14:54:26] À l'intérieur du quartier, je vous l'ai dit, il n'y avait pas de barrages. La  
16 configuration de notre... de notre quartier, c'est que c'est des maisons en bandes,  
17 c'est des blocs de maisons en bandes. Vous voyez ?

18 Donc, un bloc, il y a des principales entrées. Voilà. Là-bas, les grandes voies, il y  
19 avait des barrages, mais à l'intérieur même du quartier, il n'y avait pas de barrages.  
20 À l'intérieur du quartier... c'est parce vous ne connaissez pas la configuration du  
21 quartier, sinon, vous allez voir qu'à l'intérieur du quartier, on ne peut pas dresser  
22 des... des barrages.

23 Q. [14:55:15] Et votre quartier, le Terminus 40, est-ce que les gens qui habitaient là ne  
24 faisaient pas leur propre contrôle, à l'intérieur du quartier ?

25 R. [14:55:32] Les gens... les barrages étaient sur les principales artères, c'est ce que j'ai  
26 dit, les principales artères. Le... le quartier est composé de blocs, de blocs de maisons,  
27 de pâtés de maisons, et il y a des rues qui délimitent les différents blocs de maisons.  
28 Voilà.

1 Mais à l'intérieur des blocs de maisons, c'est des petits couloirs entre voisins. Donc, à  
2 ce niveau-là, il n'y avait pas... il n'y avait pas de barrages. C'est sur les voies  
3 principales, les principales entrées. Voilà.

4 Q. [14:56:35] Quand on utilise le terme « milice » ou lorsque vous utilisez ce terme  
5 « milice », qu'est-ce que vous entendez par cela ?

6 R. [14:56:50] Par l'expression « milice », j'entends des gens qui ont des armes, qui ne  
7 sont ni militaires ni civils. À partir du moment où ils ont appris le métier des armes,  
8 ils ne sont plus trop des civils, mais ils ne sont pas non plus des militaires. Voilà. Et  
9 ils travaillent pour... pour... pour le compte d'un groupe ou bien de quelqu'un. Voilà  
10 comment je vois la milice.

11 Quand je dis « milicien », c'est quelqu'un qui a suivi, hein, une formation militaire,  
12 mais il n'est pas militaire. Il a une arme, il n'est plus civil, donc c'est un milicien. Il  
13 travaille pour le compte de quelqu'un.

14 Q. [14:57:52] Lorsque cet incident est arrivé avec Ahmed, vous vous trouviez au grin,  
15 n'est-ce pas ?

16 R. [14:58:12] C'est bien cela.

17 Q. [14:58:16] Et vous avez entendu du bruit. Quel genre de bruit exactement  
18 avez-vous entendu ?

19 R. [14:58:30] J'ai dit que quand on poursuivait Ahmed, quand la meute... c'est tout  
20 un groupe de personnes qui le poursuivaient. Donc, il y avait des éclats de voix :  
21 « Assaillant, arrêtez-le », tout ça. C'est ce qui a attiré notre attention.

22 Q. [14:58:54] Donc, lorsque vous êtes sorti du grin, quelle a été la première chose que  
23 vous-même, personnellement, avez vue ?

24 R. [14:59:08] J'ai vu que... comment on appelle ? Le monsieur qui faisait la cabine, le  
25 jeune qui était... qui faisait la cabine, le réparateur de portable, j'ai vu qu'il avait saisi  
26 Ahmed. J'ai vu qu'il avait saisi Ahmed par la ceinture et il lui faisait les poches. Il lui  
27 a fait les poches, bon, et les autres sont arrivés. Les poursuivants sont arrivés. Ils sont  
28 arrivés. Ils étaient de plus en plus nombreux, ils sont arrivés et ils ont commencé à le

1 battre.

2 Q. [14:59:58] Lorsque vous étiez au grin, est-ce qu'il y avait beaucoup de gens au grin  
3 avec vous, à ce moment-là ?

4 R. [15:00:10] Oui, nous étions peut-être six, sept personnes au grin. Nous pouvions  
5 être six, sept personnes au grin, à ce moment-là.

6 Q. [15:00:33] Et lorsque vous êtes sorti du grin, est-ce qu'il y avait beaucoup de gens  
7 sur le boulevard principal ?

8 R. [15:00:47] Je vais faire une précision. D'abord, quand vous parlez, on... ça donne  
9 l'impression que le grin, c'est un endroit clos, ce n'est pas un endroit clos. Voilà.  
10 Parce que vous dites « quand je sors du grin » ; le grin, c'est un endroit... un espace  
11 libre sous un arbre. Voilà. C'est sous un arbre. Donc, on est à l'air libre, ce n'est pas  
12 un endroit clos. Donc, je ne sors pas du grin ; je suis au grin, mais je peux me  
13 déplacer du grin.

14 Maintenant, est-ce que... Excusez-moi, reprenez la question. Si... Sur le boulevard  
15 principal, quelque chose comme ça. Reprenez la question, s'il vous plaît.

16 Q. [15:01:37] Donc, dans cet endroit, est-ce que... est-ce que c'était un fait connu,  
17 est-ce que c'était de notoriété publique que là où vous vous trouviez, c'était un grin ?

18 R. [15:01:52] Tout le monde le savait jusqu'à présent, on est là, c'est toujours le grin,  
19 tout le monde savait que c'était le grin. Tout le monde savait puisque le...

20 Q. [15:02:11] Et sur le boulevard principal, est-ce qu'il y avait beaucoup de gens qui  
21 étaient là ?

22 R. [15:02:17] Personnellement, je ne peux pas dire oui, je ne peux pas dire non, mais  
23 je suppose, parce que quand on est au grin, on ne voit pas le boulevard principal —  
24 quand on est au grin, on ne voit pas le boulevard principal. Il faut se lever du grin,  
25 traverser une partie des maisons pour aboutir au boulevard principal, pour arriver  
26 sur le boulevard principal.

27 Q. [15:03:01] Et où étiez-vous exactement lorsque vous avez vu Ahmed que l'on...  
28 que l'on retenait ?

1 R. [15:03:13] Nous étions au grin. Nous étions au grin, l'espace libre. Il suffit de se  
2 lever, tu te mets peut-être 2, 3 mètres à côté, tu vois là où on a attrapé Ahmed. Si  
3 vous vous référez au plan — si vous vous référez au plan —, peut-être que vous  
4 allez mieux comprendre.

5 Q. [15:03:41] Donc, lorsque... Donc, lorsque vous avez vu Ahmed, est-ce que vous  
6 étiez sur le boulevard principal ou est-ce que vous étiez dans le grin, ou au grin, ou  
7 est-ce que vous étiez quelque part ailleurs ?

8 R. [15:04:03] Je vous dis que nous étions au grin — nous étions au grin. Quand la  
9 clameur nous est parvenue, nous nous sommes levés pour nous mettre juste à côté  
10 pour regarder là, dans la direction d'où la clameur venait.

11 Parce que j'ai l'impression que vous... vous faites la confusion entre le boulevard  
12 principal et l'endroit où Ahmed a été tué. Ahmed n'a pas été tué sur le boulevard  
13 principal, je n'ai pas dit ça. Si vous regardez le plan, le boulevard principal est à côté.  
14 Maintenant, il y a une rue adjacente au boulevard principal qui va vers Assonvon,  
15 l'hôtel Assonvon. Et quand on emprunte cette rue-là, il y a un bâtiment qui est là, qui  
16 servait de bureaux aux impôts en son temps. Voilà. C'est à ce niveau-là, c'est à ce  
17 niveau-là qu'Ahmed a été tué, c'est là-bas qu'il a été tué, pas sur le boulevard  
18 principal. Le boulevard principal n'est pas loin, mais ce n'est pas sur le boulevard  
19 principal qu'Ahmed a été tué.

20 Q. [15:05:31] Donc, où... exactement, où est-ce que vous étiez ? Vous étiez sur une  
21 route ou vous étiez dans le grin, ou est-ce que vous décrieriez la chose de façon  
22 différente ?

23 R. [15:05:46] J'étais au grin. J'étais au grin. Et du grin, il suffit de pousser de 1 mètre,  
24 2 mètres, tu vois la rue dont je parle. Tu vois. Et tu vois la maison des impôts. Donc,  
25 j'étais au grin, je n'étais pas ailleurs. J'étais au grin.

26 Q. [15:06:12] Et est-ce qu'il y avait d'autres personnes qui étaient debout devant la  
27 zone ou l'endroit du grin ?

28 R. [15:06:33] Oui. Je vous ai dit que, en plus de nous qui étions au grin, il y avait... il y



1 avait les gens du quartier. Il y avait Mariam. Mariam, elle, elle vend juste à côté —  
2 elle vendait, bon, elle est décédée maintenant —, elle vendait juste à côté, elle a vu. Il  
3 y a les enfants de Mamie qui étaient là et d'autres personnes du quartier que je ne  
4 connais pas forcément. Tout le monde était là.

5 Q. [15:07:09] Et ces différentes personnes qui se trouvaient là, est-ce qu'elles  
6 appartenaient... est-ce qu'elles avaient une appartenance ethnique différente ? Est-ce  
7 qu'elles appartenaient à différentes ethnies ?

8 R. [15:07:31] Mariam, elle était dioula ; les enfants de Mamie, c'est des Baoulé ; les  
9 autres, je ne sais pas qui c'était, parce que c'est des badauds, c'est des gens du  
10 quartier, comme ça, qui sont venus aussi pour regarder. Or, nous, nous sommes des  
11 Dioula, nous qui étions au grin, nous étions dioula.

12 Q. [15:08:00] Et quelle était la distance entre vous et Ahmed, au moment où vous  
13 l'avez vu ?

14 R. [15:08:08] Je peux estimer la distance à une soixantaine de mètres, 50, 60 mètres,  
15 par là, de l'endroit où nous étions et puis on regardait — 50, 60 mètres.

16 Q. [15:08:32] Et est-ce qu'il y avait des gens entre vous et Ahmed ?

17 R. [15:08:40] Oui, il y avait des gens. Il y avait des gens entre nous et Ahmed, parce  
18 que, de là où on était arrêtés, la ruelle dans la... dans laquelle on... le grin se trouve,  
19 de là pour arriver à l'endroit où Ahmed a été tué, il y a des pâtés de maisons à  
20 gauche comme à droite. Voilà. Et dans l'alignement de droite, en partant du grin, il y  
21 a... il y a un doyen, un doyen, que je connais bien, M. Mbombo (*phon.*)... Mbombo  
22 (*phon.*) Ismaël, qui était là, qui était assis devant sa porte — qui était assis devant sa  
23 porte —, qui a vu aussi. Doyen Mbombo Ismaël (*phon.*), il est assis devant son... sa  
24 porte, il a vu aussi.

25 Q. [15:09:42] Et les personnes qui ont battu Ahmed, ils étaient au nombre de... ou  
26 elles étaient au nombre de combien, ces personnes ?

27 R. [15:09:54] Je ne peux pas donner un nombre exact, mais ils étaient au-delà de la  
28 vingtaine. Je ne peux pas donner de nombre exact, parce que je ne pouvais pas

1 compter, mais c'était au-delà de la vingtaine. Chacun venait donner son coup et  
2 puis...

3 Q. [15:10:21] Et est-ce que l'une ou l'autre de ces personnes, parmi cette vingtaine de  
4 personnes, est-ce qu'il y en a qui se sont approchées du grin ?

5 R. [15:10:33] Non. À ce moment-là, non, non, non, personne ne s'était... ils étaient  
6 plutôt occupés à tuer Ahmed. Ils étaient plutôt occupés à tuer Ahmed.

7 Q. [15:10:55] Alors, vous avez parlé d'un convoi et vous avez également dit que vous  
8 écoutiez quelque chose qui était en train d'être dit par M. Blé Goudé. Donc, à ce  
9 moment-là, à quelle distance vous trouviez-vous par rapport à M. Blé Goudé ?

10 R. [15:11:24] Peut-être 20 mètres, peut-être 20 mètres.

11 Q. [15:11:39] Est-ce qu'il y avait beaucoup de gens autour de vous ?

12 R. [15:11:44] Bon, euh... je suis sorti par... oui, il y avait... Moi, j'étais un peu en  
13 arrière, je... je n'étais pas au milieu de la foule, je me suis mis un peu en arrière de  
14 ceux qui étaient plus proches pour ne pas me faire remarquer. Voilà pourquoi je suis  
15 passé par un chemin détourné, pour sortir un peu dans le dos des gens.

16 Q. [15:12:20] Est-ce que vous étiez connu dans ce secteur ?

17 R. [15:12:25] J'ai dit chez moi, dans ma zone, j'étais connu. J'étais connu parce que,  
18 voilà, je menais des activités politiques et on nous remarquait dans ce sens-là.

19 Q. [15:13:24] Est-ce que vous connaissiez personnellement certaines des personnes  
20 qui faisaient partie des soldats qui essayaient, en fait, de s'emparer du gouvernement  
21 à ce moment-là ?

22 R. [15:13:46] Je ne comprends pas la question. Si vous pouvez reprendre, s'il vous  
23 plaît.

24 Q. [15:13:56] Est-ce que vous aviez des contacts avec les Forces nouvelles ?

25 R. [15:14:17] La traduction n'est pas venue.

26 Q. [15:14:23] Est-ce que vous aviez des contacts au sein des Forces nouvelles ?

27 R. [15:14:31] Des contacts au sein des Forces nouvelles ? Non. Je n'avais aucun  
28 contact avec les Forces nouvelles. Je ne connaissais personne là-bas. Bon, je les voyais

1 à la télé, dans la presse, mais ça s'arrêtait à ça.

2 Q. [15:14:52] Est-ce que vous étiez informé des liens entre le RDR et les soldats des  
3 Forces nouvelles, ou est-ce que cela était quelque chose qui était au-dessus de vous,  
4 en quelque sorte, qui vous dépassait ?

5 R. [15:15:14] Je n'ai pas d'informations concernant des liens du RDR avec les Forces  
6 nouvelles. Je sais que, en politique, ils allaient faire des discussions, il y avait des  
7 réunions et tout ça, là-haut, là-bas, bon, des liens particuliers. Ça, je n'ai pas  
8 connaissance de ça. Voilà, c'était des acteurs politiques du moment. Le RDR est un  
9 parti politique comme tous les autres, FPI, FPDCI (*phon.*) et tout ça. Je sais qu'ils  
10 faisaient des réunions, ils faisaient des... beaucoup de choses dans ce sens-là pour  
11 amener la paix. Bon, à part ça, des liens particuliers, je n'en ai aucune connaissance.

12 Q. [15:16:11] Vous avez décrit comment, le 12 avril, des gens ont... se sont enfuis,  
13 comment les gens qui soutenaient M. Gbagbo se sont enfuis. Vous vous souvenez  
14 avoir parlé de cela ?

15 R. [15:16:59] Des gens qui soutenaient M. Gbagbo se sont enfuis. J'ai dit que,  
16 le 12 avril, quand la confirmation de l'arrestation de Gbagbo a été confirmée, euh...  
17 les parlementaires, les jeunes patriotes, les miliciens ont fait une descente au quartier  
18 Doukouré pour mener la répression. C'est ce que j'ai dit. Et ils faisaient du  
19 porte-à-porte, ils tiraient. J'ai dit que, nous, de chez nous, on entendait les coups de  
20 feu, et que, quand ça se passait comme ça, là-bas, les gens s'échappaient du quartier,  
21 les gens fuyaient le quartier pour venir vers chez nous où il y avait plus de calme.  
22 Voilà. J'ai dit, parmi ces gens-là, il y avait aussi des partisans de Gbagbo qui venaient  
23 se réfugier chez leurs parents, qui fuyaient, parce qu'ils savaient pas où ça allait  
24 mener. Donc, c'est ce que j'ai dit. J'ai pas dit qu'ils étaient particulièrement visés. Il y  
25 a un danger quelque part ; chacun cherche sa tête. C'est comme ça que ça s'est passé.  
26 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [15:18:22] Alors, Monsieur le Président, je souhaiterais  
27 rester assis un petit moment parce que je souhaiterais donner lecture de quelque  
28 chose.

1 Q. [15:18:36] Dans le compte rendu d'audience en français, à la page 31, ligne 12,  
2 voici... ou plutôt à la ligne 18 — excusez-moi —, vous avez dit ce qui suit — et je cite  
3 en français : (*intervention en français*) : « Et puis, il y a quelques pro-Gbagbo ici,  
4 même, qui sont là-bas, qui ont commencé à fuir, pour venir vers notre quartier où il  
5 y a un peu plus de calme. Nous, on entendait les coups de feu. C'est comme ça qu'on  
6 a appris. » (*Interprétation*) Fin de la citation.

7 Donc, lorsque vous dites : (*intervention en français*) « Il y a quelque pro-Gbagbo, ici,  
8 qui sont là-bas, qui ont commencé à fuir », (*interprétation*) qu'est-ce que vous  
9 entendiez par cela ?

10 R. [15:19:50] C'est... c'est très clair, Maître. Je ne vois pas d'ambiguïté, là.

11 J'ai dit que les miliciens sont descendus dans le quartier Doukouré pour mener la  
12 répression. Mais, mettez-vous à la place du citoyen... du... de l'individu lambda. Là  
13 où il y a des coups de feu, eh bien, on peut pas rester là, qu'on soit pro-Gbagbo ou  
14 pro-qui, mais le danger est là, il faut... il faut s'éloigner. Il faut s'éloigner. Il n'y a  
15 aucune ambiguïté. Je n'ai pas dit qu'ils étaient particulièrement poursuivis, mais il y  
16 a un danger qui est là, on est en train de tirer sur des gens dans la zone. Vous habitez  
17 là, mais, vous cherchez à vous mettre à l'abri !

18 Le quartier Doukouré, j'ai dit c'est majoritairement pro-Ouattara, mais ça veut pas  
19 dire qu'il n'y avait pas de pro-Gbagbo là-bas ; il y avait quelques pro-Gbagbo. Ils  
20 n'avaient pas de problème avec les gens là-bas. Mais quand ça s'est passé comme ça,  
21 chacun cherchait sa tête, chacun cherchait à se protéger, et les gens fuyaient cette  
22 zone-là pour venir vers nous. Voilà ce que j'ai dit.

23 Q. [15:21:11] Oui, merci, merci. C'est très utile.

24 Donc, parmi la communauté locale, certains avaient voté pour Ouattara, d'autres  
25 avaient voté pour Gbagbo. Et parmi les jeunes, il y en avait qui voulaient chercher  
26 noise à d'autres, mais il y avait également des personnes qui étaient pro-Gbagbo, en  
27 ce sens qu'« ils » avaient voté pour Gbagbo, et puis qui, tout simplement, vquaient  
28 à leur vie dans le quartier. Et lorsqu'il y a eu des perturbations, ils se sont enfuis.

1 C'est ainsi que les choses se sont passées ?

2 R. [15:22:00] C'est ce que j'ai dit. J'ai dit le danger était au quartier Doukouré.  
3 Pro-Gbagbo, pro-Ouattara, tout le monde cherchait à se mettre à l'abri, à trouver un  
4 endroit beaucoup plus calme. C'est ce que j'ai dit.

5 Q. [15:22:34] D'après ce que vous avez entendu, est-ce qu'il y avait également des  
6 éléments des Forces nouvelles du FRCI qui commençaient à arriver ?

7 R. [15:22:50] Des éléments des Forces nouvelles qui commençaient à arriver où ?

8 Q. [15:23:02] Dans votre quartier et dans les quartiers avoisinants.

9 R. [15:23:11] Il n'y avait pas d'éléments des Forces nouvelles à cette époque-là dans  
10 les périphéries de mon quartier. Il n'y en avait pas. Mais on apprenait par la presse,  
11 les... les télévisions, France 24, notamment, qu'ils étaient à Abidjan, qu'ils étaient dans  
12 Abidjan. Mais du côté de notre quartier, on n'avait nullement — nullement —  
13 d'information selon laquelle ils étaient... On n'en a pas vu. Ils n'étaient pas là. Ils  
14 n'étaient pas là. Il n'étaient pas à Doukouré (*phon.*), à ce moment-là.

15 Q. [15:24:15] Lorsque vous avez parlé de Soro, vous avez dit — et je cite en français  
16 pour ne rien déformer... Voici ce que vous avez dit — et je vous cite : (*intervention en*  
17 *français*) « Un voyant. » (*Interprétation*) Fin de la citation.

18 Qu'est-ce que c'est qu'un voyant ?

19 R. [15:24:48] Bon, je l'ai dit, chez nous, on les appelle les « marabouts ». C'est des  
20 gens qui... qui vous consultent, qui vous disent l'avenir. Un voyant... un voyant...  
21 ceux qui disent l'avenir... qui disent l'avenir... qui... qui te disent... Je sais pas s'il  
22 faut dire un « devin ». Chez nous, on les appelle les « marabouts ». Vous allez, vous  
23 vous faites consulter, ils vont vous dire : « Bon, ben, voilà, y a ceci, y a cela. Il faut  
24 faire tel sacrifice », ou bien « Voilà, il faut prendre telle, telle disposition. »

25 Q. [15:25:30] Et est-ce que, au sein de votre communauté, quelqu'un qui a cette  
26 position est respecté ?

27 R. [15:25:43] Il est respecté. Il est respecté. Quelqu'un qui... qui fait ce travail est  
28 respecté. Il est comme un confident pour ses clients, puisqu'ils se confient à lui. Ils

1 lui confient ses... leurs problèmes, et puis il essaye de trouver des solutions.

2 Q. [15:26:24] Et Soro était également imam, n'est-ce pas ?

3 R. [15:26:37] Soro, oui. Pendant le mois de carême... vous savez, pendant le mois de  
4 carême, il y a des prières à partir de 19 heures, et c'est des prières... je peux dire des  
5 « prières éclatées ». Voilà, chacun, dans son quartier, aménage un petit espace de  
6 prière. Et puis, bon, voilà, on prie. Dans ce cadre-là, il faisait prier des gens dans  
7 mon quartier. C'est avec lui-même, pendant le mois de carême, c'est avec lui que,  
8 moi... c'est dans son groupe que je prie. Mais dans notre quartier, il y a plusieurs  
9 groupes de prière comme ça, pendant le mois de ramadan. Mais après le mois de  
10 ramadan, mais nous tous, on se trouve à la grande mosquée du quartier, la mosquée  
11 Sidéci Antenne. Donc, de temps à autre, il est... il est imam pendant le mois de... de  
12 carême, il fait prier les gens.

13 Q. [15:27:52] Donc, en tant que voyant, ainsi qu'en tant qu'imam, est-ce que Soro  
14 exerçait une certaine autorité au sein de la communauté ?

15 R. [15:28:06] Je précise les choses. J'ai dit... Vous avez demandé tout à l'heure s'il  
16 était respecté. J'ai dit : « Oui, ses clients vont le respecter. » Ça, c'est... c'est clair,  
17 parce qu'il est comme un confident pour eux, un protecteur pour eux. Ils vont le  
18 respecter. Ses clients, déjà, vont le respecter.

19 Et en tant qu'imam, il n'est pas imam « en » plein temps. Ça, je vous l'ai dit. Il est  
20 imam de manière ponctuelle, pendant le mois de ramadan où il fait prier les gens.  
21 Quand le mois de ramadan finit, son imamat finit là. Nous nous retrouvons tous à la  
22 grande mosquée de Sidéci Antenne pour prier. Donc, il n'était pas une autorité en  
23 tant que telle, influente. Il n'était pas une autorité en tant que telle, influente. Voilà.

24 Q. [15:29:06] Est-ce que vous savez s'il avait des armes à son domicile ?

25 R. [15:29:13] Écoutez, Monsieur, Soro n'a jamais — jamais — possédé d'arme chez  
26 lui. Il ne pouvait même pas en avoir. Où il allait en avoir ? Il n'a jamais possédé  
27 d'arme.

28 Mais c'était le prétexte, voilà, que les gens prenaient pour persécuter, pour nous

1 persécuter. C'est un des prétextes qui est là que vous venez de dire. Sous prétexte  
2 qu'on détenait des armes, on allait chez les gens pour les persécuter. On allait chez  
3 les gens pour les persécuter. On allait chez les gens pour les persécuter, sous prétexte  
4 qu'ils avaient des armes. Mais au finish, ils n'ont jamais trouvé d'armes chez qui que  
5 ce soit, mais ils allaient persécuter les gens, ils allaient troubler la quiétude des gens.  
6 Donc, Soro, il n'a jamais eu d'arme chez lui. Il ne peut même pas en avoir. Où il va  
7 en avoir ?

8 Q. [15:30:14] Est-ce qu'il y avait des armes à la mosquée ?

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:30:19] La question n'a  
10 pas été entendue.

11 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [15:30:24]

12 Q. [15:30:25] Est-ce qu'il y avait des armes dans la mosquée ?

13 R. [15:30:38] Non, il n'y avait pas d'armes dans les mosquées, jamais eu d'armes  
14 dans les mosquées, jamais. La mosquée, c'est un lieu de prière, c'est pas un camp  
15 militaire ou quoi que ce soit pour qu'on détienne des armes là-bas, jamais. J'ai prié à  
16 cette mosquée-là. Jamais on n'a vu d'armes là-bas, jamais.

17 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [15:31:02] Je souhaiterais maintenant que, pendant la  
18 pause... avoir la possibilité, donc, de voir mes notes, mais, de toute façon, si j'ai  
19 encore des questions à poser, il y en aura quelques-unes seulement.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:31:16] Et s'il y a des  
21 questions, eh bien, ce sera au détriment de votre collègue de l'autre équipe de la  
22 Défense. Non, c'est tout. Je vous dis tout simplement que nous avons 16 heures et  
23 que nous devons terminer. Aujourd'hui, nous devons terminer la déposition du  
24 témoin. Donc, nous allons faire cette pause d'une demi-heure. Nous reviendrons à  
25 16 heures pour le troisième volet d'audience.

26 Je vous remercie.

27 L'audience est levée.

28 M. L'HUISSIER : [15:32:22] Veuillez vous lever.

1 *(L'audience est suspendue à 15 h 32)*

2 *(L'audience est reprise en public à 16 h 03)*

3 M. L'HUISSIER : [16:03:14] Veuillez vous lever.

4 Veuillez vous asseoir.

5 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:03:36] Rebonjour.

7 Nous reprenons la dernière session de la journée.

8 Maître O'Shea.

9 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [16:03:44] J'ai juste quelques questions avant de clore.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:03:50] Très bien.

11 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [16:03:52]

12 Q. [16:03:52] Monsieur le témoin, Diomandé Adama, c'est lui qui organisait les  
13 réunions lorsqu'il s'agissait de questions importantes, il avait un rôle d'organisateur,  
14 n'est-ce pas ? C'était cela, sa fonction ?

15 R. [16:04:21] J'aimerais qu'on clarifie la question. Organisation... organisation au sein  
16 de son quartier ou bien au sein du RDR ?

17 Q. [16:04:42] Eh bien, Monsieur le témoin, c'est une excellente question.

18 Est-ce qu'il jouait un rôle dans l'organisation au niveau de son quartier, par  
19 exemple ?

20 R. [16:05:08] Je vous ai dit que je n'habite pas le quartier. Je ne suis pas à Doukouré,  
21 je ne suis pas à Yao Séhi non plus, moi, j'habite au Terminus 40. Donc, les  
22 affaires internes à ce quartier-là, je ne peux pas trop m'y prononcer. Mais sur le plan  
23 de la collaboration politique, je sais qu'il était secrétaire de section par intérim au  
24 moment des événements. Et dans ce cadre-là, il jouait le même rôle que moi, mais  
25 dans sa zone à lui.

26 Q. [16:05:59] Aujourd'hui... Là, je ne parle pas de la période des événements, mais  
27 aujourd'hui, est-ce que Diomandé Adama joue un rôle en ce qui concerne le soutien  
28 des victimes des événements de 2010-2011 ?



1 R. [16:06:19] C'est possible. C'est possible. C'est ce que je dis. Bon, euh... au niveau  
2 de son quartier, sur le plan politique, on collabore beaucoup, mais à part ça, les  
3 problèmes internes au quartier, moi, je ne suis pas très impliqué, mais je sais que,  
4 quand même, il... il aide les gens, les victimes. Il y a des personnes qui viennent  
5 souvent le voir, des ONG pour faire peut-être des dons, et cetera. Je sais que ce genre  
6 de chose, souvent, ça passe par lui parce que c'est quand même quelqu'un de connu,  
7 hein, et de respecté dans le... dans le quartier.

8 Q. [16:07:12] A-t-il organisé des réunions sur les événements du 25 février et sur le  
9 procès qui a lieu à la Cour pénale internationale ?

10 R. [16:07:29] À ma connaissance, bon, je ne sais pas ; ça, je ne sais pas. Je ne sais pas  
11 s'il a organisé des réunions. Non, ça, je ne sais pas. Je sais que c'est le nouveau  
12 commissaire politique actuel et, voilà, c'est mon... c'est mon supérieur hiérarchique  
13 dans le cadre des... de la politique. Bon, maintenant, quant à sa vie au quartier, bon,  
14 je ne suis pas trop imprégné, hein, c'est ça. Donc je ne peux pas dire qu'il a  
15 organisé... À ma connaissance, bon, moi, je n'ai pas de connaissance de ça. Je ne  
16 peux pas me prononcer sur ça.

17 Q. [16:08:13] Est-ce que, vous-même, vous jouez un rôle dans l'organisation ou dans  
18 le fonctionnement du collectif des victimes ?

19 R. [16:08:27] J'ai... j'ai dit ce qui s'est passé, c'est que, après les événements, après la  
20 crise, il y a beaucoup d'organisations qui sont venues nous voir, hein, pour nous  
21 recenser, hein, demander ce que nous avons perdu, les préjudices subis et tout ça,  
22 bon. Vraiment, il y a une multitude de... d'ONG, d'associations qui sont venues  
23 dans ce cadre-là souvent nous contacter. On s'est inscrits un peu partout. Bon. Les  
24 gens ont dit qu'ils allaient essayer de... de lutter pour qu'on puisse un peu nous  
25 dédommager et tout ça. Bon. C'est inscrit sur... il y a une multitude... mais je ne suis  
26 membre d'aucune structure, là. Je me suis inscrit à certaines, (*inaudible*) je ne sais  
27 même plus où ils en sont, je ne les vois même plus. Voilà ce que je sais. Maintenant  
28 être membre, truc... bon.

1 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [16:09:43] Monsieur le Président je ne sais pas si la  
2 traduction a été bien perçue en anglais parce que, en français, c'était un petit peu  
3 murmuré. Je ne sais pas si ça a été bien compris en anglais.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:09:59] « Écoutez, je ne  
5 fais pas partie des structures, et c'est ce que je sais, c'est ce que je sais à ce propos. »

6 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [16:10:08] Donc, apparemment, ça a été plus clair pour  
7 les interprètes que cela n'a été pour moi. Très bien.

8 Q. [16:10:15] Pouvez-vous dire maintenant à la Chambre comment vous êtes entré en  
9 contact avec le Bureau du Procureur ?

10 R. [16:10:24] Bon, comment je leur... je leur ai posé la question ? Je leur ai posé la  
11 question parce que, un jour, mon portable a sonné et puis... euh... et ils ont pris  
12 contact avec moi. Ils ont pris contact avec moi, bon, et ils m'ont fixé un rendez-vous.  
13 J'ai vraiment hésité, j'ai hésité et... et ils ont essayé de me rassurer. Voilà. Ils ont  
14 essayé de me rassurer, ils m'ont donné rendez-vous et je suis venu au rendez-vous.  
15 Quand je suis venu au rendez-vous, ils m'ont présenté des badges et tout ça pour me  
16 rassurer. Et je leur ai demandé comment ils avaient pu avoir mes coordonnées, ils  
17 m'ont dit que c'était un peu confidentiel, pour des raisons de sécurité et tout ça.  
18 Donc, c'est comme ça que je ne sais pas, parce que je milite dans quelconque... je ne  
19 sais pas. Peut-être qu'ils ont eu mes coordonnées par rapport aux différentes  
20 associations où je me suis inscrit ou bien peut-être parce que, à un certain moment,  
21 j'ai poursuivi... j'ai mené des démarches pour pouvoir... euh... comment on appelle  
22 ça... faire inscrire les ayant-droit d'Ahmed pour qu'ils puissent être dédommages.  
23 Voilà, j'ai mené cette démarche-là. Je me suis dit : bon, certainement, c'est dans le  
24 cadre de ces... de cette chose-là que... peut-être que j'ai... qu'ils ont eu mon contact.

25 Q. [16:12:25] Par la suite... Est-ce que vous avez appris par la suite qui... qui vous a  
26 mis en contact avec le Bureau du Procureur ?

27 R. [16:12:40] Non, non, non. J'ai... Quand ils m'ont rassuré, ils m'ont dit que c'était  
28 confidentiel et c'était pas prudent et que, moi-même, je devais garder la chose tout à

1 fait confidentielle aussi et tout. Bon, j'ai compris, j'ai compris que, voilà, il ne fallait  
2 pas insister, qu'ils n'allaient pas me dire que c'est M. X ou Y qui m'a... hein, mais  
3 certainement, ils avaient de bonnes sources. Voilà. Ils avaient de bonnes sources.

4 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [16:13:25] Monsieur le Président, j'aimerais passer à  
5 huis clos partiel pour une question, Monsieur le Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:13:32] Passons à huis  
7 clos partiel.

8 *(Passage en audience à huis clos partiel à 16 h 13)*

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 *(Passage en audience publique à 16 h 16)*

12 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [16:16:33] Nous sommes en audience publique,  
13 Monsieur le Président.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:16:36] Maître O'Shea.

15 M<sup>e</sup> O'SHEA (interprétation) : [16:16:39] Merci, Monsieur le témoin.

16 Monsieur le Président, je n'ai plus de question.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:16:46] Merci beaucoup.

18 Je me tourne maintenant vers la Défense de M. Blé Goudé.

19 Maître N'Dry, je crois que c'est vous qui contre-interrogez le témoin. C'est à vous.

20 M. N'DRY : [16:17:00] Merci, Monsieur le Président.

21 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

22 PAR M. N'DRY : [16:17:27]

23 Q. [16:17:49] Bonsoir, Monsieur le témoin.

24 R. [16:17:52] Bonsoir, Maître.

25 Q. [16:17:54] Je suis M<sup>e</sup> Claver N'Dry Kouadio, avocat au Barreau de Côte d'Ivoire,  
26 co-conseil dans l'équipe de Défense de M. Charles Blé Goudé.

27 Monsieur le témoin, je voudrais brièvement que l'on revienne sur un point, nous  
28 allons y passer très vite.

1 En 2002, en septembre 2002, lorsque la crise a commencé en Côte d'Ivoire, où  
2 étiez-vous ?

3 R. [16:18:43] En septembre 2002, quand la crise a commencé, j'étais à Abidjan.

4 Q. [16:18:56] Je n'ai pas bien entendu.

5 R. [16:19:01] J'ai dit que j'étais à Abidjan. Lorsque la crise a éclaté, en 2002, j'étais à  
6 Abidjan.

7 Q. [16:19:14] Monsieur le témoin, est-ce que derrière ce coup d'État qui avait lieu,  
8 donc, en septembre 2002, vous pouvez nous citer les noms de ceux qui en étaient les  
9 auteurs ?

10 R. [16:19:41] Le coup d'État ?

11 Q. [16:19:51] Je répète la question.

12 Le coup d'État de septembre 2002, est-ce que vous pouvez me citer le nom des  
13 personnes qui en étaient les auteurs ?

14 R. [16:20:07] Bon...

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:20:14] Monsieur le  
16 témoin, attendez un instant.

17 Madame le Procureur.

18 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [16:20:19] Désolée d'interrompre, mais je ne sais pas  
19 s'il y a un quelconque fondement de cette question.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:20:28] Bien, écoutez,  
21 sans parler de cela, c'est en dehors de la portée des charges. Et moi, j'allais dire :  
22 c'était de traiter très brièvement de cette question, puisque ce sont des éléments que  
23 la Chambre connaît fort bien.

24 M. N'DRY : [16:20:47]

25 Q. [16:20:48] Oui. Monsieur le témoin, vous pouvez répondre, s'il vous plaît ?

26 R. [16:20:53] La crise a éclaté le 19 septembre 2002, et c'est des militaires, des  
27 militaires ivoiriens qui étaient en exil, voilà, qui... qui ont perpétré, par le secours des  
28 forces de... c'est des militaires ivoiriens qui étaient à l'étranger, bon, pour diverses

1 raisons, hein...

2 Q. [16:21:24] Monsieur le témoin...

3 R. [16:21:24] ... qui pouvaient presser...

4 Q. [16:21:25] Monsieur le témoin, j'ai dit : est-ce que vous pouvez me citer des noms

5 — des noms ?

6 R. [16:21:34] Des noms, bien sûr. Je peux citer Guillaume Soro. Guillaume Soro, c'est

7 lui qui parlait au nom du... il était le secrétaire général, d'abord, je pense bien, de ce

8 mouvement-là. Il y avait Tuo Fozie, il y avait... il y avait Diarrassouba Oumar, il y

9 avait Chérif Ousmane, et cetera.

10 Q. [16:22:16] Je vais vous proposer une série de noms, parce que j'ai dit que j'allais

11 passer très vite sur ce sujet...

12 R. [16:22:20] Mm-hm.

13 Q. [16:22:21] ... et si ces personnes-là étaient membres de cette rébellion armée, vous

14 me confirmez — on va faire comme ça pour aller vite.

15 R. [16:22:34] Oui.

16 Q. [16:22:39] Wattao ?

17 R. [16:22:44] Oui, oui.

18 Q. [16:22:46] Ibrahim Coulibaly, dit « IB » ?

19 R. [16:22:53] Oui.

20 Q. [16:22:56] Koné Zakaria ?

21 R. [16:23:01] Oui, lui, c'est oui.

22 Q. [16:23:03] Youssouf Bakayoko ?

23 R. [16:23:09] Youssouf Bakayoko, je connais pas. Youssouf Bakayoko, c'était le

24 président de la CEI...

25 Q. [16:23:15] Autant pour moi. Soumaïla Bakayoko ?

26 R. [16:23:21] Soumaïla Bakayoko ? Bon, à l'époque, moi, je ne connaissais pas ce nom.

27 En 2002, bon, ce nom, je ne le connaissais pas.

28 Q. [16:23:32] Et après 2002, vous avez connu ce nom ?

1 R. [16:23:34] Oui, c'est après. C'est longtemps après, il était chef d'état-major, je  
2 pense, de... de la rébellion. C'est ça.

3 Q. [16:23:42] M. Martin Fofié ?

4 R. [16:23:46] Oui, Fofié, oui.

5 Q. [16:23:50] Je quitte donc 2002.

6 M. N'DRY : [16:23:56] Monsieur le Président, j'en avais parlé, très brièvement, je  
7 quitte 2002.

8 Q. [16:24:00] Après la crise, lorsque M. Alassane Ouattara a formé son  
9 gouvernement, que sont devenues ces personnes-là dans son dispositif de sécurité ?

10 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [16:24:27] Je ne vois pas quelle est la pertinence de  
11 cette question.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:24:32] Je pense que... Je  
13 n'ai pas bien compris.

14 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [16:24:36] Je n'ai pas... Je ne vois pas la pertinence.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:24:39] Moi, je vois tout à  
16 fait la pertinence.

17 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [16:24:42] Par rapport aux charges et par rapport à la  
18 période temporelle ?

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:24:53] On verra, cela  
20 pourrait avoir une pertinence.

21 Veuillez poursuivre, Maître N'Dry.

22 M. N'DRY : [16:25:00]

23 Q. [16:25:01] Oui. Monsieur le témoin, est-ce qu'on peut y aller ?

24 R. [16:25:03] Oui, répétez la question.

25 Q. [16:25:05] J'ai dit : ces personnes que je viens de citer...

26 R. [16:25:07] Oui.

27 Q. [16:25:09] ... et que vous venez de confirmer qu'elles faisaient partie, donc, de la  
28 rébellion armée...

1 R. [16:25:11] Oui.

2 Q. [16:25:11] ... lorsque M. Ouattara a fait son gouvernement, quelles étaient les  
3 fonctions ou les postes que ces personnes occupaient dans la nouvelle armée de Côte  
4 d'Ivoire ?

5 R. [16:25:25] Ils étaient... En tout cas, ils étaient dans l'armée de Côte d'Ivoire. Les  
6 différents postes qu'ils occupaient, je ne sais pas. Je sais que Soumaïla Bakayoko, lui,  
7 il était chef... il était le chef d'état-major jusqu'à une période récente.

8 Maintenant, Chérif Ousmane, il... il était le commandant adjoint du GSPR, du  
9 Groupement de sécurité présidentielle.

10 Ensuite, Wattao... Wattao, il était le... comment on appelle ? Le commandant adjoint  
11 aussi du... de la Garde républicaine.

12 Bon, M. Soro Guillaume, lui, il n'était plus... le temps de Gbagbo déjà, il était Premier  
13 ministre. Donc, il a continué Premier ministre pendant un temps encore au moment  
14 où Alassane est venu au pouvoir, et puis, après, il a été remplacé.

15 Bon, ainsi de suite.

16 Q. [16:26:42] Après avoir été Premier ministre, qu'est-ce que... quelle fonction il a  
17 occupée, M. Soro Guillaume ?

18 R. [16:26:49] Il a... M. Soro Guillaume, il a brigué un poste électoral, électif, hein, en  
19 l'occurrence député chez lui, à Ferké. Il a été élu. Il a brigué aussi la présidence de  
20 l'Assemblée nationale, ses pairs l'ont élu.

21 Q. [16:27:08] D'accord.

22 Monsieur le témoin, pendant la crise postélectorale, est-ce que vous avez entendu  
23 parler du Commando invisible ?

24 R. [16:27:32] Oui, j'en ai entendu parler. J'en ai entendu parler du côté d'Abobo.

25 Q. [16:27:45] Qui était à la tête de ce Commando invisible ?

26 R. [16:27:49] Quelqu'un qu'on appelait le commandant Fognon. C'est lui qui était à la  
27 tête de ce... de ce mouvement-là, on l'appelait le commandant Fognon, c'est ce que la  
28 presse nous disait.



1 Q. [16:28:11] Et M. Ibrahima Bakayoko... Ibrahim Coulibaly, dit « IB »...

2 R. [16:28:13] Ça, je ne sais pas.

3 Q. [16:28:14] ... ses rapports avec le Commando invisible ?

4 R. [16:28:21] Ça, je ne sais pas ses rapports avec le Commando invisible. Je ne suis  
5 pas militaire, je ne faisais pas partie du Commando invisible, je m'informais par la  
6 presse. La presse nous disait qu'il y avait un Commando invisible à Abobo et que le  
7 chef de ce Commando invisible-là, c'était le commandant Fognon. Qui était le  
8 commandant Fognon ? Ça, moi, je ne saurais le dire.

9 Q. [16:28:41] D'accord.

10 Pendant la crise postélectorale, est-ce que vous avez entendu parler du massacre des  
11 civils dans la nuit du 6 au 7 mars 2011, dans le village ébrié d'Anonkoua-Kouté ?

12 R. [16:29:10] Ça, j'ai entendu ça aussi par la presse. J'ai entendu ça par la presse, la  
13 presse proche du... du pouvoir d'alors, bon, enfin, du FPI, « les journaux bleus »,  
14 comme on les appelle ici, en Côte d'Ivoire, les journaux bleus. J'ai appris qu'il y avait  
15 eu des tueries là-bas, mais je ne suis pas d'Abobo, je... je peux pas dire si c'est vrai ou  
16 si c'est faux, mais c'est dans la presse que j'ai appris ça.

17 Q. [16:29:45] Vous n'avez pas appris ça sur France 24 ou par d'autres réseaux ?

18 R. [16:29:52] Non, non. À l'époque, c'est sur les journaux, sur les journaux que j'ai...  
19 c'est sur les journaux que j'ai vu ça. Je n'ai pas vu, je n'ai pas... peut-être qu'à  
20 l'époque, je n'ai pas regardé France 24, peut-être qu'ils en ont parlé, je sais pas. Mais  
21 c'est sur les journaux que j'ai appris ça, les journaux bleus surtout.

22 Q. [16:30:13] Pourquoi vous vous sentez obligé de préciser que c'est par les journaux  
23 bleus concernant une information donnée ? C'est parce que vous doutez de  
24 l'information ou qu'est-ce que vous voulez nous dire par là ?

25 R. [16:30:26] Les journaux... souvent, les journaux sont sous l'étiquette des partis,  
26 hein, les journaux sont souvent sous l'étiquette des partis politiques. Souvent, la  
27 coalition, ils ont des colorations politiques. Et souvent, les informations, ils les  
28 donnent avec cette arrière-pensée-là, c'est-à-dire l'information, ils donnent ça, mais

1 de manière souvent un peu partisane. Voilà pourquoi je dis.

2 Q. [16:30:56] On va y revenir. Mais au moment où nous y sommes, puisque vous  
3 avez ouvert la brèche, vous avez parlé des journaux bleus. Et les journaux d'en face,  
4 comment est-ce qu'on les qualifie ou bien comment est-ce qu'on les identifie ?

5 R. [16:31:09] Eux, ils n'ont pas de couleur particulière. On dit « les journaux bleus »  
6 pourquoi ? Parce que tous les journaux proches du FPI, sur leur... leur une, sur leur...  
7 comment je peux dire ça ? Leur *design*, il y a toujours la couleur bleu qui domine.  
8 Voilà pourquoi on leur a attribué ce... ce truc-là de « journaux bleus ».

9 Bon, les autres, c'est hétéroclite. Il y a du vert, il y a du noir, il y a « du » orange et  
10 tout, donc on n'a pas pu trouver un nom pour ces journaux-là. Mais les journaux  
11 proches du FPI, quand vous regardez la une, toujours, le bleu domine. Voilà  
12 pourquoi on les appelle « les journaux bleus ».

13 Q. [16:31:56] Donc, selon les informations que vous donnez devant la Chambre, en ce  
14 qui concerne les journaux, c'est que tous les journaux — si je veux vous croire, si je  
15 veux reprendre vos propos — sont affiliés à des partis politiques, c'est bien ça, que ce  
16 soit le FPI ou le RDR ?

17 R. [16:32:21] Ce n'est pas ce que j'ai dit. Il y en a qui sont affiliés aux partis  
18 politiques...

19 Q. [16:32:27] Bon, Monsieur le témoin...

20 R. [16:32:30] ... mais il y a d'autres, par contre...

21 Q. [16:32:31] Monsieur le témoin, s'il vous plaît, on va faire simple...

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:32:32] Maître N'Dry,  
23 vous chevauchez...

24 M. N'DRY : [16:32:37] Excusez-moi, Monsieur le Président, pour cela, mais c'est  
25 parce que je voudrais vraiment qu'on aille très vite.

26 Q. [16:32:44] Quel est le journal affilié au RDR ?

27 R. [16:32:48] Le journal qui est proche du FDR c'est *Le Patriote* c'est le journal *Le*  
28 *Patriote*. Ça, il est proche du RDR. Il y en a d'autres, hein, mais *Le Patriote*, c'est un

1 journal qui est assez proche du RDR.

2 Q. [16:33:12] Alors, si je vous suis... Je vous ai parlé d'Anonkoua-Kouté et lorsque  
3 vous m'avez donné la réponse... votre réponse, vous avez immédiatement donné la  
4 source de votre information, à savoir les journaux bleus, et vous dites que les  
5 journaux, en Côte d'Ivoire, donnent souvent des informations erronées.

6 En dehors de ces journaux, est-ce que la réalité factuelle du massacre  
7 d'Anonkoua-Kouté, en ce qui vous concerne, vous qui déposez devant cette  
8 Chambre aujourd'hui, est-ce que c'est une réalité ou une invention des journaux  
9 bleus ?

10 R. Maître, je vais faire une petite précision d'abord : vous dites que j'ai dit que les  
11 journaux en Côte d'Ivoire donnent des informations erronées ; c'est pas ce que j'ai  
12 dit. Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit « Les journaux en Côte d'Ivoire sont souvent affiliés  
13 à des partis politiques, ils sont proches de certains partis politiques. Et alors, quand  
14 ils donnent les informations, souvent il y a ce relent d'appartenance-là qui sort, qui  
15 ressort dans leur élément, des informations. » C'est ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit  
16 qu'ils donnent des informations forcément erronées, mais « il » peut exagérer des  
17 faits, il peut minimiser des faits selon que, voilà, ça arrange ou pas le parti dont il est  
18 proche. Ça j'aimerais faire cette précision-là. Ensuite, laissez-moi finir, vous allez  
19 poser votre question après, laissez-moi finir.

20 Donc...

21 M. N'DRY : [16:35:13] Monsieur le témoin...

22 Monsieur le Président, Monsieur le Président, s'il vous plaît, je voudrais... on n'a pas  
23 assez de temps. Il fait des développements, permettez que je l'arrête là pour poser  
24 d'autres questions.

25 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [16:35:25] Monsieur le Président.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:35:30] Madame le  
27 Procureur ?

28 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [16:35:32] Je voudrais demander que le témoin puisse

1 terminer ses réponses. Voilà deux fois maintenant qu'on l'interrompt.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:35:42] Monsieur le  
3 témoin, si vous pensez que vous avez quelque chose d'important à dire à la  
4 Chambre, vous pouvez le dire à la Chambre.

5 R. [16:35:53] Donc, je continuais... Après cette précision-là, je vous dis, Maître... Je  
6 vous dis que je n'étais pas à Abobo. Moi, je n'habite pas Abobo, j'habite Yopougon,  
7 donc j'étais loin, très loin du théâtre des actions. J'ai appris ça par la presse. Ce que  
8 j'ai vu à la... par la presse, c'est ce à quoi je peux m'en tenir, je ne peux pas ajouter  
9 quelque chose dessus. Je n'habite pas Abobo, j'étais loin du théâtre des opérations, je  
10 peux pas dire plus que ça.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:36:27] Très bien. Merci.  
12 Maître N'Dry.

13 M. N'DRY : [16:36:31]

14 Q. [16:36:33] Commandant Fognon, est-ce que vous connaissez son appartenance  
15 régionale en Côte d'Ivoire ?

16 R. [16:36:54] Commandant Fognon, je le connais même pas, je ne sais pas c'est qui,  
17 commandant Fognon. C'est à la... dans la presse qu'on disait que le Commando  
18 invisible est dirigé par le commandant Fognon. Le commandant Fognon, c'est qui ?  
19 Je ne sais pas. Moi, je suis... je vous le dit, je ne suis pas membre du Commando  
20 invisible, donc je ne sais même pas c'est qui commandant Fognon. Jusqu'à  
21 maintenant, je sais pas qui c'est, commandant Fognon. Mais on disait qu'il était... le  
22 Commando invisible était dirigé par un certain commandant Fognon. Je m'en tiens à  
23 ça.

24 Q. [16:37:27] D'accord.

25 Les personnes que vous avez citées, et qui étaient membres de la rébellion armée  
26 pendant la crise postélectorale ; est-ce que vous confirmez que ces personnes étaient  
27 au Golf ?

28 R. [16:37:47] Moi, pendant la crise postélectorale, j'étais préoccupé à sauver ma peau,

1 parce qu'on cherchait à me tuer. Donc, je n'étais pas au Golf. J'apprenais les  
2 informations à travers les médias. Si les médias disent qu'ils étaient au Golf, ben,  
3 c'est que, certainement, ils étaient au Golf. Moi, de visu, je les ai pas vus, je pouvais  
4 pas me déplacer. Mais c'est ce que les médias disaient. S'ils y étaient vraiment, bon ;  
5 s'ils y étaient pas vraiment, moi je ne saurais le savoir, parce que moi j'étais plus  
6 préoccupé par protéger ma vie. On cherchait à me tuer. Donc, peut-être qu'ils étaient  
7 au Golf, peut-être qu'ils étaient ailleurs, ça, je ne peux pas le dire.

8 Q. [16:38:42] Monsieur le témoin, pour notre interrogatoire, je voudrais vraiment que  
9 vous soyez très bref dans les réponses que vous donnez. Je voudrais vous poser une  
10 question.

11 Est-ce que vous n'avez jamais vu une vidéo de M. Soro Guillaume, et de M. Wattao,  
12 au Golf Hôtel, lançant un appel en ce qui concerne la marche du 16 décembre ?  
13 Est-ce que vous n'avez jamais vu une telle vidéo avec la présence de ces personnes  
14 membres de la rébellion armée au Golf ?

15 R. [16:39:36] Ça, j'ai vu.

16 Q. [16:39:39] C'est bon.

17 Pourquoi aujourd'hui, à la question de savoir si ces personnes étaient au Golf, vous  
18 nuancez vos propos comme si ces personnes n'y étaient pas ?

19 R. [16:40:02] C'est ce que j'ai dit. Vous devriez, maintenant, me demander à quel  
20 moment j'ai vu cette vidéo-là.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:40:11] Non, non. « Ils  
22 étaient peut-être au Golf Hôtel. » C'est ce qu'il a dit. En tout cas, c'est ce que j'ai lu en  
23 anglais.

24 M. N'DRY : [16:40:24] Monsieur le Président, je lui ai demandé si les personnes qui  
25 étaient membres de la rébellion armée et que nous avons, donc, eu... enfin, à parler,  
26 précédemment, étaient au Golf, pendant la crise postélectorale.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:40:42] (Intervention non  
28 interprétée.)

1 M. N'DRY : [16:40:44] Et il a nuancé ses propos pour dire « Peut-être qu'ils étaient  
2 là-bas, peut-être qu'ils n'y étaient pas. ».

3 Moi, je veux une réponse précise, c'est pour cela que je relance le témoin.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:40:58] Je vais poser la  
5 question au témoin.

6 Q. [16:41:01] Est-ce que vous êtes jamais allé au... au Golf Hôtel pendant cette  
7 période ?

8 R. [16:41:08] Je ne suis jamais allé au Golf. Je vous ai dit que, pendant la crise, j'ai...  
9 j'ai... je cherchais ma peau, je cherchais à protéger ma peau, je ne pouvais pas sortir  
10 de chez moi — je ne pouvais pas. Si je sortais, vraiment, il fallait faire... je... je ne suis  
11 pas arrivé au Golf, je ne suis jamais arrivé au Golf jusqu'à ce que la crise prenne fin,  
12 et même après la fin de la crise, je ne suis pas arrivé au Golf.

13 Q. [16:41:41] À ce moment-là, savez-vous ce qu'était le Golf Hôtel et qui se trouvait  
14 au Golf Hôtel ?

15 R. [16:41:55] Oui, à cette époque-là, avant même... le déclenchement de la crise, je sais  
16 que le Golf Hôtel était le QG de campagne de mon parti politique, le candidat de  
17 mon parti, c'était le QG de campagne, mais je n'y suis pas parti. Mais c'était le QG de  
18 campagne, et ensuite, quand il y a eu des difficultés pour annoncer les résultats des  
19 élections, je sais qu'on a délocalisé la CEI à cet endroit-là qui a pris tout ça dans...  
20 dans les médias. Donc, je savais que, là-bas... tout cela se trouvait là-bas. Mais moi, je  
21 ne m'y suis pas rendu. Et...

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:42:44] Maître N'Dry.

23 M. N'DRY : [16:42:45] Monsieur le Président, j'ai entendu dans la réponse du témoin,  
24 une information. Je... je voudrais lui demander.

25 Q. [16:42:55] Vous avez dit qu'on a délocalisé la CEI, ou bien vous avez vu  
26 M. Youssouf Bakayoko dans les locaux du Golf ?

27 R. [16:43:05] Mais, Monsieur, je ne sais pas à quel jeu on joue. Je suis clair dans mes  
28 propos. J'ai dit : je me suis jamais rendu au Golf, ni pendant la crise, jusqu'à

1 aujourd'hui, je ne suis pas allé au Golf.

2 Comment je peux voir M. Soumaila Bakayoko dans les couloirs du Golf. Je ne peux  
3 pas le voir. Je vous dis « je suis pas allé au Golf. » J'ai vu ça à la télévision. J'ai vu...  
4 c'est par les médias que j'ai appris... eux, c'est là-bas qu'il allait pour annoncer, on a  
5 suivi ça à la télévision.

6 Q. [16:43:40] C'était pour être précis.

7 C'est M. Youssouf Bakayoko que vous avez vu au Golf ?

8 Pas la... Pas le déplacement de la commission. C'est ce que vous avez dit, c'est pour  
9 ça que je suis revenu là-dessus.

10 Vous avez dit que, selon les informations, la commission électorale aurait été  
11 déplacée au Golf. Pour moi, vous avez vu M. Youssouf Bakayoko au Golf, et non la  
12 commission.

13 Est-ce que nous sommes d'accord sur cette précision ?

14 R. [16:44:05] Nous ne sommes pas d'accord.

15 Je n'ai jamais dit... J'ai dit « La commission a été délocalisée » parce qu'on empêchait  
16 cette commission d'aller faire son travail à son siège. Alors, la commission a été  
17 déplacée au Golf.

18 Maintenant, si c'est M. Youssouf Bakayoko seulement qui est allé pour annoncer au  
19 Golf, ça, je ne sais pas. Mais je sais que les résultats des élections ont été annoncés  
20 depuis le Golf Hôtel. C'est ce que je sais parce qu'on a empêché la CEI d'annoncer  
21 les résultats à son siège. C'est ce que j'ai dit.

22 M. N'DRY : [16:44:37] Monsieur le Président, excusez-moi je ne sais pas s'il y a un  
23 problème de traduction. Parce que j'ai l'impression que ce que j'entends, n'est pas ce  
24 que vous entendez. En termes de traduction.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:44:54] Ce que j'entends  
26 et ce que j'ai entendu, c'est que : « je sais que la CEI a été réinstallée à cet endroit, je  
27 lis tout... j'ai lu tout ça dans les médias, je suis au courant de tout cela, tout cela, mais  
28 je n'y suis pas allé moi-même, je n'y ai... je n'ai jamais dit... » D'après ceci, il n'a

1 jamais parlé... il n'a jamais dit... il n'a jamais cité ce nom.

2 M. N'DRY : [16:45:27] C'est que nous avons bien entendu l'interprétation.

3 Et c'est pourquoi je relance le témoin pour lui poser la question de savoir si ce qu'il a  
4 appris, ce qu'il a vu à la télévision, était-ce la présence de M. Youssouf Bakayoko,  
5 donc individu agissant seul ○○○○— parce qu'une commission, c'est une  
6 commission, c'est un ensemble. Ce qui a été présenté à la télévision, que nous avons  
7 vu, c'est M. Youssouf Bakayoko.

8 Là, il nous dit que la commission a été déplacée, donc délocalisée dans les locaux du  
9 Golf.

10 Il y a une nuance. Il y a une nuance. C'est pour ça que je lui pose la question : est-ce  
11 que c'est M. Youssouf Bakayoko qu'il a vu ou c'est la commission qui s'est déplacée  
12 pour aller au Golf ?

13 Q. [16:46:27] Alors, Monsieur le témoin, donc je reviens : est-ce M. Youssouf  
14 Bakayoko que vous avez vu, donc, à la télévision — nous savons que vous n'y étiez  
15 pas, vous l'avez déjà répondu — ou la commission qui s'est déplacée pour aller au  
16 Golf ?

17 Vous nous dites juste ça, cette réponse. Le reste des commentaires, vous avez déjà  
18 fait. Est-ce la commission ou M. Youssouf Bakayoko que vous avez vu ?

19 R. [16:46:57] J'ai vu M. Youssouf Bakayoko annoncer les résultats à partir du Golf.

20 Q. [16:47:04] O.K. c'est bon.

21 Monsieur le témoin, vous êtes un homme très actif dans le RDR, et vous l'avez dit,  
22 n'est-ce pas ?

23 R. [16:47:24] Allons-y.

24 Q. [16:47:26] D'accord.

25 R. [16:47:27] C'est vrai.

26 Q. [16:47:29] Alors, est-ce que pendant la crise postélectorale, vous ne receviez pas  
27 d'informations ou de mots d'ordre De la part de vos leaders, dont notamment  
28 dont notamment M. Soro Kigbafori Guillaume, qui était en ce moment-là au Golf ?



1 R. [16:48:02] Vous demandez à quelle période ?

2 Q. [16:48:07] Pendant la crise postélectorale, donc de novembre,  
3 28 novembre 2010 jusqu'en mai 2011.

4 R. [16:48:29] J'entendais M. Soro Guillaume lancer des appels. On apprenait cela à la  
5 presse, mais, moi, ça ne me concernait plus. Ça ne me concernait plus parce que,  
6 depuis le 25 février, moi, j'étais obligé de vivre en clandestinité, donc ça ne me  
7 concernait plus.

8 M. N'DRY : [16:48:53] Monsieur le Président, franchement, je voudrais que le témoin  
9 réponde seulement à mes questions.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:49:01] Je sais que vous  
11 aimeriez qu'il réponde à vos questions, mais si le témoin souhaite expliquer... Vous  
12 lui avez demandé s'il avait reçu des instructions, ou une formation, ou des  
13 instructions, n'est-ce pas, à cause de sa position au sein du RDE (*phon.*). Si vous  
14 voulez une réponse « oui » ou « non », eh bien, c'est pas ce que vous avez obtenu, ça,  
15 c'est sûr, mais la réponse a été claire.

16 M. N'DRY : [16:49:39] Qu'il a obtenu, donc, qu'il a reçu des mots d'ordre, mais que  
17 cela ne le concernait pas. Mais qu'il le dise...

18 R. [16:49:47] Non. Non.

19 M. N'DRY : [16:49:48] ... dans « ma » réponse, qu'il avait donc entendu des mots  
20 d'ordre. Si je lui pose maintenant une seconde question en ce qui concerne soit la  
21 mise en œuvre, là, dès cet instant, il pourra me dire que cela ne le concernait pas.  
22 Mais ma première question, c'était de savoir s'ils avaient entendu les mots d'ordre  
23 de leur leader au Golf, « oui » ou « non ».

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:50:16]

25 Q. [16:50:17] Avez-vous reçu des ordres ou des instructions de la part des chefs du  
26 RDE (*phon.*) qui se trouvaient au Golf Hotel ? C'est la question qui est posée — RDR.

27 R. [16:50:35] Bon, il m'a posé la question si j'ai reçu des mots d'ordre de mon patron,  
28 Soro Guillaume, à partir du Golf.

1 Moi, je... j'ai entendu les appels que Soro Guillaume lançait depuis le Golf, mais ça  
2 s'adressait pas forcément, directement, aux militants du RDR. Ça, c'est une précision  
3 que j'aimerais faire. Il parlait de tous ceux qui sont démocrates, tous ceux qui  
4 veulent (*inaudible*)... pas destiné exclusivement aux militants du RDR. Ça, c'est une  
5 précision.

6 Et puis moi, de ma position où j'étais — je reviens dessus —, je n'étais même plus en  
7 mesure de me déplacer correctement. Donc, ça me concernait pas. Moi, j'écoutais  
8 seulement, je suivais seulement les informations, mais pas dans le cadre d'élaborer  
9 quoi que ce soit.

10 M. N'DRY : [16:51:38]

11 Q. [16:51:39] Monsieur le témoin, l'appel de M. Soro Guillaume, le 12, le... en  
12 décembre, plutôt, en décembre 2010, la marche sur la RTI, vous étiez où, en ce  
13 moment ?

14 R. [16:51:57] En ce moment, j'étais dans mon quartier. J'étais dans mon quartier. Je ne  
15 suis... je ne suis allé nulle part pendant la crise. Je ne suis allé nulle part pendant la  
16 crise. Je suis resté dans mon quartier, pendant toute la longueur de la crise.

17 Q. [16:52:16] D'accord.

18 Donnez-moi le contenu des mots d'ordre que M. Soro Guillaume donnait depuis le  
19 Golf Hôtel et que vous avez entendus.

20 R. [16:52:42] Bon. Excusez-moi. Il était question d'aller à la RTI pour, je pense, briser  
21 ou... briser, installer une nouvelle direction. Voilà, je pense que c'était ça, le mot  
22 d'ordre, aller installer une nouvelle direction, parce que, voilà, les informations qui  
23 étaient données là-bas étaient manipulées et tout. Je pense que c'était ça, le mot  
24 d'ordre.

25 Q. [16:53:20] Vous n'avez jamais entendu parler de mot d'ordre lancé depuis le Golf  
26 en ce qui concerne la désobéissance civile ?

27 R. [16:53:32] À quelle période ?

28 Q. [16:53:42] Pendant cette même période, crise postélectorale, pour être juste, à

1 partir de janvier 2011 ?

2 R. [16:53:52] Ça, je ne sais pas. Ça, j'ai pas vu ça. Pour la marche sur la RTI, je sais, ils  
3 ont dit qu'il fallait aller installer une nouvelle direction, mais ce que vous dites là, ça,  
4 je ne sais pas.

5 Q. [16:54:08] O.K. D'accord.

6 Et le mot d'ordre appelant les Ivoiriens à une révolution sur le modèle tunisien, vous  
7 ne l'avez jamais entendu ?

8 R. [16:54:20] Oui, ça, j'ai entendu. J'ai entendu, et c'est par voie de presse j'ai  
9 entendu.

10 Q. [16:54:28] D'accord.

11 Vous avez dit tout à l'heure « Soro Guillaume », votre « patron ».

12 R. [16:54:40] Mm-hm.

13 Q. [16:54:41] Quand votre patron donne un tel mot d'ordre, vous qui êtes très actif  
14 au niveau du RDR, comment vous vous organisez pour l'appliquer ?

15 R. [16:54:54] Maître, j'aimerais qu'on fasse une précision. Je n'ai jamais dit : « Soro  
16 Guillaume est mon patron. » C'est vous qui l'avez dit. C'est vous qui l'avez dit. Je  
17 vous ai dit que Soro Guillaume, il appelait tous les Ivoiriens, tous les démocrates, et  
18 cetera. Je n'ai jamais dit que Soro Guillaume est mon patron. Il n'est pas mon patron,  
19 hein. Il n'est pas mon patron. Voilà. Donc, faites... faites cette précision-là. C'est  
20 vous qui avez dit que Soro Guillaume est responsable du RDR, il est mon patron.  
21 C'est pas moi qui l'ai dit.

22 Q. [16:55:35] Je n'avais pas parlé de « patron », mais je vous lis, à la page... la  
23 page 97... D'abord, je remonte un peu. Ma question : j'ai parlé de leaders du Golf, les  
24 leaders du Golf. Et vous, en répondant, vous dites : « Bon, il m'a posé la question si  
25 j'ai reçu des mots d'ordre de mon patron Guillaume à partir du Golf. »

26 R. [16:56:08] Oui.

27 Q. [16:56:09] C'est vous qui avez employé le mot « patron ».

28 R. [16:56:12] Oui, parce que j'ai cru que, à la place de « leader », vous aviez dit

1 « patron », (*inaudible*) que c'est « leader » que vous aviez dit. Il n'est pas mon leader.  
2 Voilà. Il n'est pas mon leader. C'est pas Soro Guillaume qui est mon leader. C'est un  
3 leader d'opinion, oui, à cette époque-là, c'était comme ça. Et il a lancé un appel, pas  
4 aux militants du RDR exclusivement, il a lancé un appel aux démocrates, à tous ceux  
5 qui se disaient démocrates. C'est à eux qu'il a adressé l'appel, pas exclusivement aux  
6 militants RDR. Il n'est pas mon patron au RDR, il n'est pas mon... mon...

7 Q. [16:56:54] D'accord.

8 Monsieur le témoin, je voudrais qu'on revienne à la journée du 25 février 2011. Je  
9 voudrais savoir, lorsqu'on vous a posé la question en ce qui concerne les  
10 propriétaires des magasins qui étaient situés du côté, donc, de Doukouré, vous avez  
11 dit qu'il y avait des Nigériens, des Maliens, des Burkinabés, et puis aussi des  
12 Ivoiriens. Mais sur une question précise de la représentante légale des victimes, vous  
13 avez confirmé des Dioula, donc propriétaires, des Dioula.

14 Est-ce que vous pouvez me donner le nom ou certains noms des propriétaires de ces  
15 magasins situés côté, donc, Doukouré ? Est-ce que vous pouvez citer quelques-uns ?

16 R. [16:58:13] Je peux en citer certains. Par exemple, il y a un monsieur qui s'appelait  
17 Chemogokoro. On l'appelle Chemogokoro. C'est un jeune compatriote. Il est  
18 ivoirien. Il avait un kiosque à café, là, un kiosque, là où on mange, on prend des  
19 petits déjeuners. Il avait un kiosque, là. Il s'appelait Chemogokoro.

20 Ensuite, il y a un jeune du nom de Baba — il a été tué, même, pendant la crise — qui  
21 avait son magasin là, de ferronnerie. Il fabrique les portes en fer, et cetera. Il avait  
22 son magasin, là.

23 Q. [16:59:01] D'accord.

24 Dans ce lieu-là, on peut compter approximativement combien de magasins —  
25 approximativement ?

26 R. [16:59:14] Je ne peux pas donner de chiffre exact, parce qu'il y en avait... il y avait  
27 beaucoup. Je peux pas donner de chiffre exact. Mais tout le long, c'est-à-dire, sur au  
28 moins 60 mètres, voilà, tout... il y avait des magasins... il y avait des magasins sur

1 au moins 60 mètres, collés, collés, collés, des magasins. Il y en avait beaucoup. Je  
2 peux pas donner un chiffre exact, mais il y en avait beaucoup, quincaillerie, tout ça.

3 Q. [16:59:49] D'accord.

4 Et en dehors des Nordistes, donc, de la Côte d'Ivoire — je veux parler des  
5 Ivoiriens —, il n'y avait aucun autre Ivoirien, c'est-à-dire ressortissant Ivoirien d'une  
6 autre région de la Côte d'Ivoire, qui possédait un magasin en ce lieu ?

7 R. [17:00:13] Si, si, pas face au boulevard principal... pas face au boulevard principal,  
8 mais dans le rayon, en tout cas, il y a un décorateur qui avait son magasin là-bas.  
9 Lui, il n'est pas nordiste. Il y a un décorateur qui avait son (*inaudible*). Lui, il n'est  
10 pas... Il avait son atelier de décoration, confection des tee-shirts, et cetera. Lui, il  
11 avait son... son magasin là-bas, il était pas nordiste.

12 À part lui, qui encore ? Qui encore ? Peut-être qu'il y en avait, mais je ne peux pas  
13 connaître l'origine de tout le monde, mais la dominance, c'étaient les Nordistes.

14 Q. [17:01:02] Monsieur le témoin, vous dites : « Peut-être qu'il y en avait. »

15 Est-ce que, pour pouvoir déclarer devant la Chambre que la majorité, c'étaient des  
16 Nordistes ou des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, est-ce que vous avez fait un  
17 recensement ?

18 R. [17:01:25] Est-ce que j'ai besoin de faire un recensement pour ça ? Je n'ai pas fait  
19 un recensement.

20 Mais c'est un quartier que je fréquentais. C'est un quartier que je fréquentais. Je me  
21 rendais là-bas souvent. J'avais même des amis là-bas. J'avais des camarades là-bas.  
22 J'ai mon frère qui avait son atelier là-bas aussi, donc je fréquentais les lieux.

23 Q. [17:01:56] D'accord.

24 À l'issue du pillage des magasins dans ce lieu, selon vos informations, est-ce que  
25 vous savez si le magasin, selon vos informations de cette personne qui n'était pas,  
26 donc, ressortissant du Nord de la Côte d'Ivoire, si son magasin a été épargné ?

27 R. [17:02:26] Selon mes informations, je ne sais pas, je ne sais pas, parce que je vous ai  
28 dit que, depuis déjà le 25 février — tenez compte de ça —, depuis le 25 février, moi,

1 mes mouvements étaient déjà très limités. Je ne pouvais pas me déplacer comme je le  
2 voulais. Tous ces pillages, tout ce qui se passait là, ce n'est qu'après la crise que, moi,  
3 j'ai pu aller sur les lieux des différents événements, là, pour constater — pour  
4 constater. Donc...

5 Q. [17:03:02] Alors, quand vous avez... quand vous avez constaté...

6 R. [17:03:07] Mm-hm.

7 Q. [17:03:07] Est-ce que le magasin de ce monsieur avait été épargné ?

8 R. [17:03:13] Ça, je ne sais pas. J'ai... J'ai pas fait attention à ça. Surtout, surtout, c'est...  
9 les... les morts, les morts, c'est surtout les morts, les gens qui...

10 Q. [17:03:25] Monsieur le témoin...

11 R. [17:03:27] (*inaudible*)

12 Q. [17:03:28] Monsieur le témoin ?

13 R. [17:03:29] Oui.

14 Q. [17:03:30] Vous voyez, je... je suis sur les magasins. Après, nous allons en venir  
15 certainement au thème que vous êtes en train de... d'aborder.

16 R. [17:03:39] Mm-hm.

17 Q. [17:03:40] Mais je suis d'abord sur les magasins.

18 R. [17:03:42] Je ne sais pas...

19 Q. [17:03:46] O.K. Donc, ça...

20 R. [17:03:47] ... je ne sais pas si ça a été pillé ou épargné. Je ne sais pas.

21 Q. [17:03:53] C'est bon.

22 Ce matin-là donc, vous nous décrivez votre journée en disant que vous étiez au grin.  
23 Par « oui » ou par « non », avez-vous appris ce matin-là qu'il y avait deux bus brûlés  
24 par les jeunes pro-Ouattara ; « oui » ou « non » ?

25 R. [17:04:24] Non. Je n'avais pas appris.

26 Q. [17:04:29] Est-ce que vous avez appris, plus tard, qu'il y avait deux bus articulés  
27 brûlés par les jeunes pro... pro-Ouattara ?

28 R. [17:04:50] Oui, beaucoup plus tard, j'ai appris qu'il y avait eu des bus brûlés.

1 Q. [17:05:01] Par les jeunes pro-Ouattara ?

2 R. [17:05:04] Je ne sais pas par qui. On a dit qu'il y a deux bus qui ont brûlé vers le...  
3 vers le... la gare Sable. Voilà ce que j'ai appris. Mais par qui ? Je ne sais pas. Je n'étais  
4 pas sur les lieux.

5 Q. [17:05:20] D'accord.

6 Nous revenons au Baron Bar et à la place CP1 — vous en avez parlé —, dans la  
7 journée du 25 février 2011.

8 R. [17:05:45] Mm-hm.

9 Q. [17:05:46] Vous dites que, après... selon les informations, vous dites que, après Le  
10 Baron bar, M. Charles Blé Goudé a fait une autre réunion à la place CP1.

11 R. [17:06:00] Mm-hm.

12 Q. [17:06:01] Comment est-ce que vous le savez ?

13 R. [17:06:05] Je l'ai dit tantôt, j'ai dit que, la veille déjà, c'est-à-dire le 24, les gens en  
14 parlaient, les jeunes patriotes du quartier, ils en parlaient : « Blé Goudé vient  
15 demain, il vient au Baron. » Déjà la veille, on avait les informations qu'il venait au  
16 Baron, il devait donner une réunion et puis voilà. Ça, déjà la veille... Puis par...  
17 comment on appelle ça ? Des appels, des appels.

18 Q. [17:06:50] Oui, des appels, des appels de qui ?

19 R. [17:06:55] Non, des appels d'amis, de connaissances.

20 Q. [17:06:59] Et qu'est-ce qu'ils vous disaient concrètement ?

21 R. [17:07:03] Ils disaient que Blé Goudé était en réunion au Baron. C'est ce qu'ils ont  
22 dit, c'est l'information qu'ils ont donnée, que Blé Goudé était en réunion au Baron.  
23 Voilà.

24 Q. [17:07:16] D'accord. Pour Le Baron, nous sommes d'accord. Venons maintenant à  
25 la place CP1...

26 R. [17:07:24] Mm-hm.

27 Q. [17:07:25] D'où est-ce que vous tenez votre information que, après Le Baron,  
28 M. Charles Blé Goudé a fait une autre réunion à la place CP1, ce même jour

1 du 25 février 2011 ?

2 R. [17:07:38] Ce sont par ces mêmes patriotes, là, Jeunes Patriotes, c'est eux qui  
3 donnaient les informations. Ils en parlaient. C'est eux-mêmes qui en parlaient. Et  
4 puis, bon, nous on venait. C'est eux-mêmes qui en parlaient. Quand... En allant, ils  
5 en parlent : « Bon, on va au meeting, on va ceci. » On les voit partir, ils en parlent.  
6 Voilà.

7 Q. [17:08:19] Je vais lire votre déclaration, donnée par-devant les enquêteurs du  
8 Bureau du Procureur.

9 R. [17:08:24] Mm-hm.

10 Q. [17:08:28] Paragraphe 94, page 19 — et je cite : « On m'a dit qu'ils étaient en  
11 réunion au Baron Bar. Et après, ils ont tenu un meeting à la place CP1. C'est nos  
12 partisans qui étaient à la place CP1 qui nous informaient qu'il y avait un meeting  
13 là-bas, que Blé Goudé a fait chauffer la foule. » Fin de citation.

14 Vous confirmez donc ces propos ?

15 R. [17:09:23] Oui.

16 Q. [17:09:25] D'accord.

17 Donc, ce même jour, vous êtes formel, puisque vous réitérez cela devant cette  
18 Chambre, que M. Blé Goudé a fait un meeting ce jour à la place CP1 ?

19 R. [17:09:45] C'est les informations que j'ai reçues, je n'y étais pas moi-même, c'est ce  
20 que je dis. C'est les informations que j'ai reçues. J'ai dit tout à l'heure que, la veille  
21 déjà, les Jeunes Patriotes, ils en parlaient : « Il y a meeting demain, il y a ceci, Blé  
22 Goudé arrive. » Déjà, on avait les informations comme ça. Et en plus... en plus de  
23 cela, quand ils vont à ces... ces rassemblements-là, ils en parlent. Ils en parlent, on les  
24 voit partir, on les voit partir, ils en parlent.

25 Et nos... nos amis qui sont dans les entourages, là-bas, voilà, souvent, nous, on les  
26 appelle pour dire... pour demander « qu'est-ce qui se passe chez vous là-bas ? »  
27 Voilà.

28 Q. [17:10:31] D'accord.



1 Vous avez parlé du cortège qui est venu au Terminus 40.

2 R. [17:10:39] Oui.

3 Q. [17:10:40] C'était vers quelle heure ?

4 R. [17:10:44] Euh... En tout cas, c'était... dans la soirée, hein, peut-être 16 heures,...  
5 non, 16 heures était passée, peut-être vers 17 heures, si ma mémoire est bonne ;  
6 vers 17 heures, il faisait un peu soir.

7 Q. [17:11:14] Vous dites exactement, vers quelle heure ? 17 heures à 18 heures ?

8 R. [17:11:20] Je dis : il faisait un peu soir, je n'ai pas l'heure exacte, mais il faisait un  
9 peu soir.

10 Q. [17:11:29] Monsieur le témoin, faites un effort pour nous donner une heure, à peu  
11 près.

12 R. [17:11:36] Peut-être 17 heures, par-là, quelque chose comme ça, mais il faisait un  
13 peu soir.

14 Q. [17:11:50] D'accord.

15 Monsieur le témoin, vous nous avez parlé ensuite des barrages, et vous avez parlé  
16 particulièrement de cette journée-là où vous êtes allé chercher de l'*attiéké* à Abobo  
17 Doumé.

18 R. [17:12:21] Mm-hm.

19 Q. [17:12:23] De votre quartier, Terminus 40, jusqu'à Abobo Doumé, cela fait à peu  
20 près combien de kilomètres ?

21 R. [17:12:34] De mon quartier à Abobo Doumé, ou... bon, je ne peux pas... je ne peux  
22 pas dire, mais c'est... c'est une grande distance. C'est une grande distance.

23 Q. [17:12:58] Je vois que vous êtes vraiment un intellectuel. Approximativement,  
24 comme nous... nous parlons devant la Chambre — moi, je sais, puisque je suis, donc,  
25 de la Côte d'Ivoire —, approximativement, pour que la Chambre ait une idée :  
26 combien de kilomètres à peu près ?

27 R. [17:13:20] Approximativement, bon, je ne sais pas, peut-être que 3 kilomètres, je ne  
28 sais pas, 3 kilomètres, 4, je sais pas, en fait, quelque chose comme ça, mais c'est long,

1 c'est long.

2 Q. [17:13:44] D'accord.

3 Je voudrais, puisque vous avez « fait » beaucoup, vraiment, de précision, lorsqu'il  
4 s'était « s'agit », donc, de donner des informations du Golf, vous avez dit quelque  
5 chose, je voudrais que... vous dites... vous n'y étiez pas, donc vous ne pouvez pas en  
6 parler.

7 R. [17:14:11] Mm-hm.

8 Q. [17:14:12] Je voudrais qu'on se concentre sur les barrages que vous avez traversés,  
9 vous, personnellement.

10 R. [17:14:18] Mm-hm.

11 Q. [17:14:20] Je ne parle pas d'autres barrages, je parle des barrages que, vous, vous  
12 avez traversés personnellement. Est-ce que vous pouvez nous dire combien de  
13 barrages vous avez traversés ce jour-là, vous personnellement, les barrages par  
14 lesquels vous êtes passés ?

15 R. [17:14:44] Ce jour-là, j'ai traversé un seul barrage.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [17:14:49] Oui, Madame.

17 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [17:14:50] Monsieur le Président, il ne m'est pas  
18 apparu très clairement de quelle date il s'agissait pour cette série de questions.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [17:15:04] De quelle date  
20 parlez-vous, Maître N'Dry ?

21 M. N'DRY : [17:15:11]

22 Q. [17:15:11] Monsieur le témoin, vous pouvez nous dire le jour où vous êtes parti  
23 chercher l'*attiéké*, c'était à quelle date ?

24 R. [17:15:20] J'ai pas la date, j'ai pas le jour exact, j'ai pas la date, mais je sais que  
25 c'était pendant la crise. On n'avait plus de nourriture, il fallait aller en chercher. Donc  
26 quel jour exactement, quelle date, ça, je ne peux pas donner cette précision-là. Mais  
27 c'était en pleine crise.

28 M. N'DRY : [17:15:39] Je ne sais pas si ça...

1 Q. [17:15:43] Alors, donc, je disais : combien de barrages vous avez traversés ce  
2 jour-là ?

3 R. [17:15:48] Ce jour-là, on a traversé un seul barrage. Je l'ai dit tantôt. J'ai dit que  
4 c'est au niveau de... du carrefour Koweït, au niveau du carrefour Koweït qu'on a  
5 trouvé un barrage où il fallait brandir les cartes nationales d'identité pour pouvoir  
6 passer. C'est ce que j'ai dit.

7 Q. [17:16:20] Je... Je dis, vous, donc, c'est ce seul barrage que vous avez traversé...

8 R. [17:16:26] Oui.

9 Q. [17:16:26] De la Sicogi...

10 R. [17:16:28] En face de la Sicogi

11 Q. [17:16:30] ... enfin, plutôt, du Terminus... Terminus 40, jusqu'à Abobo Doumé.

12 R. [17:16:34] Mm-hm.

13 Q. [17:16:35] Vous avez traversé un seul barrage ?

14 R. [17:16:39] Mm-hm.

15 Q. [17:16:40] D'accord.

16 Et à ce barrage-là, comment vous... vous êtes arrivé à passer, ou qu'est-ce qui était  
17 demandé à ce barrage ?

18 R. [17:16:52] Je l'ai dit beaucoup plus tôt que, pour se déplacer, il fallait être très  
19 prudent, parce que vous insistez sur un seul barrage, ce n'est pas que c'est un seul  
20 barrage qui avait...

21 Q. [17:17:07] Monsieur le témoin, Monsieur le témoin...

22 R. [17:17:08] Non, non, non. Il faut que je fasse la précision pour clarifier les choses.

23 M. N'DRY : [17:17:13] Monsieur le Président...

24 R. [17:17:16] J'ai dit que, à chaque fois que je sortais, j'utilisais des chemins... *(suite de*  
25 *l'intervention inaudible)*

26 M. N'DRY : [17:17:17] Monsieur le Président... oui, mais je voudrais... je voudrais  
27 l'arrêter.

28 Je voudrais vraiment insister là-dessus. Je suis désolé, mais je voudrais vraiment

1 insister là-dessus : c'est moi qui pose des questions, ici. Le témoin n'est pas à un  
2 meeting. Il est témoin...

3 R. [17:17:30] Ah ! Bon.

4 M. N'DRY : [17:17:33] Il est témoin, il vient répondre aux questions qu'on lui pose. Et  
5 seulement à ces questions. Voilà. Je ne peux pas... Il ne va pas... il ne va pas... il ne va  
6 pas lui-même poser des questions auxquelles il voudra répondre. Ma question est  
7 précise : vous avez traversé un seul barrage ; à ce barrage, qu'est-ce qui vous a été  
8 demandé ? Ma question est précise.

9 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [17:18:00] Monsieur le Président.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [17:18:02] Oui.

11 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [17:18:03] Est-ce qu'on peut permettre au témoin de  
12 terminer sa réponse ?

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [17:18:11] Oui, oui, bien  
14 évidemment, mais ce n'est pas au témoin de poser des questions. Le témoin doit  
15 répondre à la question qui était la suivante :

16 Q. [17:18:18] Avez-vous traversé un seul barrage ? Et que vous a-t-on demandé à ce  
17 barrage ?

18 R. [17:18:31] Je dis que j'ai traversé un seul barrage. J'ai traversé un seul barrage, et  
19 on demandait de brandir les pièces nationales d'identité, comme ça. Et on était  
20 alignés, on passait.

21 M. N'DRY : [17:18:51]

22 Q. [17:18:51] Vous avez dit devant la Chambre que vous êtes du Nord, n'est-ce pas ?

23 R. [17:18:57] Je suis du Nord.

24 Q. [17:18:58] D'accord.

25 Au retour d'Abobo Doumé, vous êtes repassé par ce même chemin ?

26 R. [17:19:14] Oui. Nous sommes repassés par le même chemin.

27 Q. [17:19:20] D'accord.

28 Monsieur le témoin, la journée du 25 février 2011, vous avez parlé d'échauffourées ;

1 à quelle heure... est-ce que vous pouvez donc... À quelle heure vous avez vu, donc,  
2 ces jeunes-là ou bien à quelle heure vous avez constaté tout cela ?

3 R. [17:20:00] De quelles échauffourées ? Reprécisez bien la question, mettez ça dans  
4 le contexte. De quelles échauffourées vous voulez parler, parce que ce jour-là il y a  
5 eu beaucoup.

6 Q. [17:20:16] Je vais vous lire. Donc, c'est le *transcript* du 5 mai, page 82 — *transcript*  
7 français du 5 mai 2017, page 82, lignes 14 à 18.

8 Je vais remonter juste un peu, lorsque M<sup>me</sup> le Procureur pose la question, elle dit :

9 « Je voudrais discuter de la journée du 25 février 2011 avec vous. » Vous répondez :

10 « Oui. » Et puis, ensuite, dans le déroulé, je lis maintenant, page 82, lignes 14 à 18.

11 « Échauffourées, donc quand on a commencé à avoir les informations selon  
12 lesquelles les jeunes du quartier Yao Séhi avec des armes provoquaient les gens,  
13 nous avons tout de suite pensé à une provocation pour attaquer le quartier  
14 Doukouré. C'est à ça que nous avons pensé. » Fin de citation.

15 C'est de ce point que je voudrais, donc, parler avec vous. À quelle heure, est-ce que  
16 vous constatez cela ?

17 R. [17:22:12] Dès 9 heures déjà, au moment où on arrivait au grin, c'est les premières  
18 nouvelles qui nous sont parvenues, voilà, de la part de ceux qui venaient dans le  
19 sens Sicogi, Terminus 40.

20 Q. [17:22:30] Vous dites vers 9 heures ?

21 R. [17:22:32] À partir de 9 heures déjà.

22 Q. [17:22:36] D'accord.

23 Monsieur le témoin, je voudrais qu'on aborde un point, toujours pendant la crise  
24 postélectorale. À un moment donné, donc, de l'évolution de cette crise, est-ce que  
25 vous avez appris le décès de certaines personnes, mais par des balles perdues ? Si  
26 vous ne comprenez pas très bien l'expression « balles perdues », vous me dites pour  
27 que je vous explique. Autrement, je le dis : une personne, par exemple, qui se  
28 retrouvait, donc, dans sa maison, qui peut recevoir une balle perdue — un exemple,

1 ne serait-ce que ça pour vous indiquer un peu ce que je veux savoir, juste ça. Est-ce  
2 que « oui » ou « non », vous avez eu de telles informations de certaines personnes  
3 victimes de balles perdues ?

4 R. [17:24:14] Oui, oui.

5 Q. [17:24:19] D'accord.

6 Monsieur le témoin, toujours pendant cette même période, est-ce que vous me  
7 confirmez qu'il n'y avait pratiquement plus de services hospitaliers pendant cette  
8 période ? Je veux dire je... je veux dater, après fin mars, c'est-à-dire, fin mars,  
9 jusqu'après l'arrestation du Président Gbagbo ? Est-ce que vous confirmez cette  
10 information ?

11 R. [17:25:12] Qu'il n'y avait plus de centre hospitalier ? Mais je n'étais pas partout en  
12 même temps.

13 Q. [17:25:19] Non, pas de centre hospitalier. Soyons précis dans les termes. J'ai dit  
14 « services hospitaliers » ; service au sens de prestation.

15 R. [17:25:39] Ça, je ne sais pas, hein, parce que la question, je... je veux des précisions.  
16 Dans la zone où moi j'étais, ou bien sur toute l'étendue d'Abidjan ? Je ne comprends  
17 pas bien la question.

18 Q. [17:25:55] Est-ce que vous confirmez que, à un moment donné de la crise, les  
19 déplacements étaient pratiquement impossibles pour ne pas risquer sa vie, dont  
20 notamment à Abidjan, je parle d'Abidjan précisément ?

21 R. [17:26:20] Bon, moi, je ne sortais pas beaucoup, je ne peux pas faire de  
22 commentaires sur tout Abidjan. Moi, je ne sortais pas, j'étais... j'étais à la maison. Je  
23 ne sais pas. Mais c'était difficile de se déplacer, ça, c'est vrai.

24 Q. [17:26:45] Monsieur le témoin, si je vous dis que pendant cette période, certaines  
25 personnes, certaines familles ayant constaté la mort ou le décès d'un membre, soit  
26 par maladie ou par balle perdue, étaient, à un moment donné, obligées de creuser  
27 des fosses pour les enterrer, avez-vous « oui » ou « non » de telles informations  
28 comme réalité factuelle pendant la crise en Côte d'Ivoire ?

1 R. [17:27:32] Oui. Oui, j'ai ces informations-là que ce n'est pas pendant la crise que  
2 j'avais toutes ces informations. Parce qu'il faut que je fasse des précisions. Il faut  
3 mettre les choses dans leur contexte. Parce que quand je vais vous dire oui, vous  
4 allez penser que c'est pendant la crise qu'on m'a informé ou quoi que ce soit. Je vous  
5 ai dit que c'est après la crise que j'ai eu l'occasion de constater beaucoup de choses.  
6 Voilà pourquoi vous pensez que je... je suis... Il faut que je précise les choses dans  
7 leur contexte, parce que vous m'amenez à dire « oui » ou « non », mais dans quel  
8 contexte, à quel moment ? Il y a des informations que j'ai, mais après la crise.

9 Q. [17:28:15] Monsieur le témoin, j'ai dit « de fin mars jusqu'à après l'arrestation du  
10 Président Gbagbo », donc le contexte a été déjà donné dans ma question. Si « oui »  
11 ou « non » nous avons appris de telles informations, dans le district d'Abidjan, si  
12 c'était une réalité factuelle de la réalité que nous avons tous connue. Donc, le  
13 contexte avait été déjà donné, en fait, c'est pour ça que je dis « oui » ou « non ». Et je  
14 vois que vous avez dit, oui.

15 R. [17:28:48] Non. Voilà, voilà la nuance que vous faites. Moi, je dis « oui », mais le  
16 « oui », je le dis, je l'ai appris, mais après la crise. C'est ce que je... C'est cette nuance  
17 que je veux lever. Parce que si je vous dis « oui », sans ajouter cela, c'est comme si  
18 c'est au moment des faits que j'ai... j'ai... j'ai eu l'information ; est-ce qu'on se  
19 comprend ? Voilà, ce sont ces précisions-là que je veux faire.

20 Q. [17:29:13] Si, si.

21 R. [17:29:15] Ce sont ces précisions-là que je veux faire. Mais, au moment où ça se  
22 passait, moi, j'étais pratiquement presque coupé du monde. Donc, il y a beaucoup de  
23 questions que vous, vous me posez, quand je veux donner ces précisions-là, vous  
24 vous énervez, vous prenez ça pour... (*inaudible*). Non, il faut que je mette mes  
25 réponses dans le contexte. Voilà ce que je souhaite pour lever toute équivoque. J'ai  
26 appris ça, mais après la crise. Au moment où ça se passait, moi, je ne pouvais pas  
27 sortir, j'étais coupé pratiquement du monde. Voilà. Mais c'est après la crise que j'ai,  
28 de visu, constaté ces chose-là et puis j'ai appris.

1 Q. [17:29:50] C'est ça.

2 R. [17:29:52] Voilà, ce sont ces précisions-là.

3 Q. [17:29:54] Et ce sont des précisions très utiles, même si c'est après la crise.

4 Et puis, je voudrais, donc, m'excuser parce que vous avez l'impression que je vous  
5 accule, mais c'est parce que nous sommes tenus par le temps...

6 R. [17:30:01] Non, non, acculé, non, non, non.

7 M. N'DRY : [17:30:04] ... et que Après... après... après vous... après vous, nous avons  
8 d'autre témoins, Monsieur le témoin. Et nous avons une semaine très chargée, c'est  
9 pourquoi je vais vous dire, sur ce, merci d'avoir répondu à mes questions. Et vous  
10 saluerez, donc, le peuple de Côte d'Ivoire de notre part. Merci

11 R. [17:30:25] Je vous remercie aussi, Monsieur.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [17:30:35] Merci, Maître  
13 N'Dry.

14 Est-ce que le Bureau du Procureur souhaite poser des questions supplémentaires ?

15 M<sup>me</sup> CHUBIN (interprétation) : [17:30:43] Nous n'avons plus de questions, Monsieur  
16 le Président.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [17:30:46] Merci beaucoup.

18 Voici qui conclut votre déposition, Monsieur le témoin, cette déposition devant la  
19 Cour pénale internationale. Nous vous remercions d'être venu, et nous vous  
20 souhaitons bonne... bonne chance pour votre avenir. Je pense que nous pouvons  
21 maintenant nous déconnecter du lieu éloigné, sans pour autant dire, néanmoins, que  
22 nous allons démarrer demain matin, à 10 h 30, heure de La Haye, 8 h 30, là-bas.

23 Nous allons nous retrouver, donc, avec le prochain témoin.

24 Nous remercions Wilfred, de son aide, et au revoir, Monsieur le témoin.

25 LE TÉMOIN : [17:31:36] Au revoir, Monsieur le juge Président.

26 *(Déconnexion de la liaison avec la salle de vidéoconférence)*

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [17:31:49] Avant de lever  
28 l'audience jusqu'à demain matin, 10 h 30, il nous reste une question à traiter.



1 Il s'agit d'une décision, orale, concernant les mesures de protection concernant le  
2 témoin P-0109. Il s'agit de la décision de la Chambre suite à la requête du Bureau du  
3 Procureur en vue d'obtenir des mesures de protection et des mesures spéciales pour  
4 le témoin P-0109. Il s'agit de la requête 896.

5 Les mesures demandées consistent à une utilisation du pseudonyme, et non pas du  
6 nom du témoin, c'est ce que nous faisons de toute façon, des audiences à huis clos  
7 partiel, lorsqu'il y a un risque d'identification du témoin, distorsion de l'image et  
8 phonique, afin que le public ne puisse reconnaître le témoin, et enfin la présence  
9 d'un psychologue pendant la déposition du témoin.

10 Les deux équipes de la Défense ont répondu avec des objections par le biais des  
11 écritures 900 et 902.

12 La Chambre s'est fait conseiller par l'Unité des victimes et des témoins, qui  
13 recommande les mesures demandées par le Bureau du Procureur.

14 La Chambre considère que, étant donné le contexte sécuritaire du témoin, il n'est pas  
15 nécessaire d'appliquer des mesures de protection pour ce témoin. Néanmoins,  
16 l'article 68-1 du Statut envisage que des mesures appropriées soient prises afin de  
17 protéger le bien-être psychologique des victimes et des témoins. Et c'est donc à ce  
18 titre que la Chambre a examiné la requête.

19 D'après les éléments fournis par l'Unité des victimes et des témoins, le témoin est  
20 toujours traumatisé par ce qu'il a vécu pendant la crise, souffre d'anxiété liée à la  
21 crainte de repenser aux événements.

22 « L'Unité des victimes et des témoins suggère que des mesures de protection en  
23 cours de procédure pourraient, en fait, augmenter des symptômes, car cela pourrait  
24 donner au témoin une certaine sécurité émotionnelle et lui permettre de mieux se  
25 contrôler pendant la déposition. » Fin de citation.

26 La Chambre comprend qu'il s'agit d'une situation tout à fait unique et, étant donné  
27 les circonstances du témoin, accepte les mesures demandées. Les mesures  
28 n'empêchent pas l'interrogatoire et le contre-interrogatoire du témoin, et la Chambre

1 va faire autant que faire se peut que la déposition du témoin se fasse en audience  
2 publique.  
3 Les mesures sont donc accordées.  
4 Nous arrivons à la fin de notre audience pour aujourd'hui.  
5 Comme nous l'avons dit vendredi, nous sommes... nous respectons notre  
6 programme. Il nous reste encore deux témoins, cette semaine. Nous allons démarrer  
7 le suivant demain. Nous devons terminer avec le suivant pour mercredi. S'il est  
8 besoin, nous ferons des audiences prolongées. Et la même chose s'applique à jeudi et  
9 vendredi, car nous devons terminer l'interrogatoire du témoin 0440, si bien que, si  
10 nécessaire, nous prolongerons la durée des audiences.  
11 C'est pourquoi je demande à toutes les parties de bien vouloir respecter les temps de  
12 parole prévus, notamment le Bureau du Procureur qui commence avec son  
13 interrogatoire.  
14 L'audience est levée jusqu'à demain matin.  
15 Merci.  
16 M. L'HUISSIER : [17:36:14] Veuillez vous lever.  
17 (*L'audience est levée à 17 h 36*)